

l'essor de Versailles

N°17 Février 2015

Prix : 7 euros

1995-2015 : 20 ans

Versailles	Développement	Grand Paris
Grand Parc	économique	Métropole
Université	Action	Grands
Ecole	sociale	projets
Recherche	Transports	Sécurité
Entreprises	Déplacements	routière
Démocratie	Observer	Mouvement
locale	Analyser	Civique
Conseils de	Proposer	Vie
quartiers	Commerce	communale
	local	
Relations		Projets gare
Ville - Château	Cadre	des Chantiers
Logement	de vie	Satory
social	Campus	
Solidarité	Paris-Saclay	Crèches
internationale		Budgets

L'action sociale à Versailles

Manifeste pour 20 ans de service

Essor de Versailles a 20 ans et publie son 17ème numéro

Après les attentats de janvier, nous tenons à rappeler notre attachement à la liberté :

- Association (loi de 1901), Essor de Versailles est un observatoire de la vie locale, un club de réflexion et un mouvement civique local, attaché à la liberté d'association.
- « l'essor de Versailles » est aussi un journal, déclaré en 1996 et déposé à la Bibliothèque Nationale, élaboré par des journalistes amateurs qui revendentiquent la liberté de publier comme celle d'accéder aux informations publiques, dans le cadre de la Loi de 1978 régissant l'accès aux documents administratifs.

Nous nous inscrivons dans les valeurs de démocratie, de responsabilité, de vérité, de respect et de solidarité.

Observer, analyser, proposer, telle est notre méthode.

Au service de nos adhérents, des décideurs et de tous ceux qui veulent bien nous lire ou consulter notre site internet.

En toute indépendance. Nous refusons de demander une quelconque subvention. Chacun cotise selon ses moyens. Et les membres de notre comité de rédaction n'ont, par tradition, aucun mandat public, sauf pour représenter Essor de Versailles dans les conseils de quartier.

Objectivité et débat : Nous sommes très attentifs à ne jamais écrire ce que nous ne pouvons argumenter et le comité de rédaction connaît de nombreux débats qui sont autant de garde-fous.

On nous dit atypiques.

Tous les sujets nous intéressent, de l'intercommunalité aux "Sans" domiciles, papiers ou moyens comme le montre la table de nos articles.

Notre espace géographique dépasse les quartiers et au-delà de Versailles s'étend à Versailles Grand Parc, au Grand Campus de Paris-Saclay, au Grand Paris...

Une perspective qui s'appuie sur le passé, sans nostalgie mais pour éclairer l'avenir comme l'histoire des conseils de quartier, une invention de Versailles.

Un travail avec assez de recul pour ne pas suivre le courant du moment.

Une attention à la chose publique dans toutes ses composantes et un attachement particulier à la démocratie participative. Notre vocation est bien de nous exprimer et d'agir au moment opportun. Nous avons pu le faire notamment dans les domaines suivants :

- Organisation de débats publics : Municipales de 2001, relations Ville-Château, « Enseignement supérieur et recherche, un atout pour les territoires ».
- Engagement pour la solidarité internationale débouchant sur la création du Collectif Versailles Solidarités Internationales.
- Participation à 5 conseils de quartier et au groupe extramunicipal « déplacements urbains et infrastructures ».
- Défense des cinémas de Versailles, de l'Ecole du Paysage, de la forêt grignotée par les infrastructures, du commerce local et de la culture avec la librairie « Un ange Passe »...
- Consultations publiques : PLU et Chantiers, enquêtes sur les déplacements, Grand Paris...
- Représentation auprès de l'Etablissement Public de Paris-Saclay.

Une volonté d'écoute de tous les acteurs et en premier lieu des élus et des services de Versailles et de Versailles Grand Parc que nous remercions. Tous les ans, nous rencontrons les maires de VGP et les responsables des intercommunalités voisines.

Un travail en réseau avec des associations qui nous sont proches comme **VEI** (Versailles Environnement Initiative) et **SAVE**, participation au collectif du Plateau de Saclay qui a fait voter la création de la Zone Naturelle sur le plateau... Nous élargissons ainsi notre force de proposition.

Ce numéro est marqué par l'histoire et comporte un dossier sur "l'Action sociale" à Versailles où nous avons mis en lumière la complexité mais aussi la richesse de l'engagement public et de celui des associations de la ville. Vous découvrirez aussi des articles sur des sujets majeurs pour l'avenir de Versailles et de son bassin de vie.

Bonne lecture !



Essor de Versailles associe son imprimeur MICROPUBLI à son 20ème anniversaire. Tous les numéros de « l'essor de Versailles » depuis le N°1 d'octobre 1996 ont été imprimés par ses soins.

L'imprimerie a été créée en 1987. C'est la seule imprimerie des Yvelines qui possède la certification FOGRA qui garantie la fidélité des couleurs grâce à la traçabilité des épreuves.

Beaucoup de ses clients sont des associations ou des collectivités.

jc@micropubli.fr 5 avenue du Tourne Roue – 78450 Villepreux Tél. : 01 30 56 15 50

Sommaire

1 Essor de Versailles a 20 ans : 1995-2015	4
1.1 Naissance d'Essor de Versailles	4
1.2 Et il y a 10 ans en 2005 ?	6
2 L'aventure de la démocratie participative à travers les conseils de quartier	7
3 Quel avenir pour Versailles Grand Parc ?	13
3.1 Nouveau paysage institutionnel et financier	13
3.2 Quelle nouvelle carte intercommunale autour de VGP ?	14
3.3 Quelles évolutions pour VGP?	15
4 VGP cherche sa place dans Paris-Saclay	17
4.1 Le développement de Paris-Saclay ... se passe à Saclay	17
4.2 Le métro du Grand Paris Express limité pour longtemps au Campus Urbain	19
4.3 Le Contrat de Développement Territorial de Versailles Grand Parc - St-Quentin-en-Yvelines - Vélizy-Villacoublay et la ZAC de Satory	20
5 Populations de Versailles et de VGP en baisse	24
6 L'UVSQ hors de l'eau	24
7 Politique des déplacements	25
7.1 Recrudescence des accidents	26
7.2 Stationnement difficile et hausse des tarifs	26
7.3 Aménagements cyclables de VGP : du loisir au vélo du quotidien	26
7.4 Quelle évolution attendue ans VGP après le plan vélo ?	27
8 Le budget de Versailles diminue et l'investissement recule	27
9 Accès à tous les documents administratifs en 2015 ?	28
9.1 La loi d'accès aux documents administratifs	28
9.2 La procédure de recours à la CADA	29
9.3 Quelques jurisprudences sur la communication des documents administratifs	29
10 L'affaire KFC et le commerce local	30
11 Cœur Saint-Louis : Un projet étriqué et sans ambition	30
12 LE DOSSIER DE L'ACTION SOCIALE A VERSAILLES	31
12.1 Introduction : une analyse complexe	31
12.2 L'action sociale de la Ville de Versailles et son coût	31
12.3 L'action du CCAS de Versailles	34
12.4 L'action sociale du Conseil général des Yvelines	35
12.5 Les 8 Maisons de quartier au cœur de l'action sociale	36
12.6 Les associations oeuvrant dans l'action sociale	40
12.7 L'accueil des SDF	41
12.8 L'aide alimentaire	42
12.9 L'action sociale autour et dans la prison de Versailles	44
12.10 L'accompagnement des familles	44
12.11 Les demandeurs d'asile et les demandeurs de papiers	44
12.12 La garde des enfants	46
12.13 Les personnes handicapées et l'accessibilité	47
12.14 L'accompagnement des personnes âgées et la santé	49
12.15 L'alcoolisme et les autres addictions	50
12.16 Le problème crucial de l'emploi	50
12.17 Le problème récurrent du logement des plus démunis	54
12.18 Versailles Solidarités Internationales poursuit son développement	56
12.19 En guise de conclusion	57

L'action sociale dans « l'essor de Versailles » de 1996 à 2015 :

Octobre 1996 : Les exclus à Versailles - L'occupation de la cathédrale par les sans-papiers. Avec l'appui de Mgr Thomas, cette occupation a débouché sur un protocole de traitement des cas des sans-papiers applicable dans toute la France. Il fut signé par le préfet Erignac, assassiné en Corse.	Février 2006 : La prison - Les situations de grande précarité.
Mai 1998 : L'accueil dans les crèches.	Janvier 2008 : Les grands enjeux sociaux des élections de 2008.
Janvier 2001 : L'action sociale de la ville.	Janvier 2009 : La coopération décentralisée: Versailles à la traîne.
Janvier 2003 : Une ville riche en associations dont celles engagées dans le social - Mieux connaître nos centres socioculturels.	Janvier 2011 : La Ville de Versailles décide de soutenir les associations de solidarité internationale.
Janvier 2004 : Les personnes âgées à Versailles.	Janvier 2012 : Logements sociaux - La file des étrangers à la préfecture - Versailles Solidarités internationales.
Mars 2005 : Insertion des jeunes : SVP jeunes, Mission locale intercommunale de Versailles - Logement des jeunes : Foyer Marcel Callo, CLLAJ comité local pour le logement autonome des jeunes - SNL Solidarité Nouvelle face au logement - Accueil de jour et Réseau interdépartemental de Versailles et environs pour les femmes RIVE.	Février 2013 : Les SDF à Versailles - Associations de Solidarité internationale - Le Cercle de silence de Versailles - La situation des étrangers à Versailles - La coordination des associations de solidarité internationale.
	Janvier 2014 : Naissance de Versailles Solidarités Internationales - 75ème Cercle de Silence mensuel.
	Février 2015 : Le « dossier » de l'action sociale à Versailles.

1 Essor de Versailles a 20 ans : 1995-2015

Nous avons choisi de raconter l'histoire d'Essor de Versailles en regardant dans le rétroviseur à 20 ans et à 10 ans, et en rappelant ce qui s'est passé à Versailles, en France et dans le monde.

1.1 Naissance d'Essor de Versailles

1.1.1 Les statuts en 1995

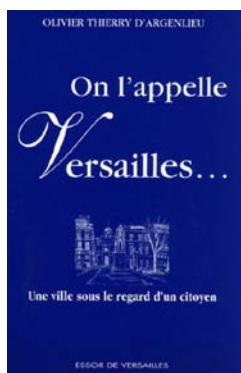
L'aventure commence le 7 mars 1995. Ce jour-là, l'Assemblée Générale constitutive vote les statuts de l'association « Essor de Versailles » qui sont déposés à la Préfecture des Yvelines le 4 avril. Les statuts actuels résultent de la révision du 31 mars 2012.

La déclaration « de naissance » est signée par Olivier Thierry d'Argenlieu, Président, Alain Guyon, Trésorier et Michèle Merlet, Secrétaire. Le même jour, le faire-part de naissance est envoyé au Journal Officiel. Le JO du 26 avril indique page 1823 qu'Essor de Versailles a pour objet « Réunir des personnes physiques ou morales, sans distinction d'appartenance philosophique ou religieuse, qui souhaitent réfléchir ensemble et proposer aux acteurs de la vie locale toute action dans le domaine économique, social, culturel qui renforce la vie démocratique et facilite l'adaptation de la ville aux évolutions de son environnement. ».

1.1.2 Le livre « On l'appelle Versailles »

La même année, le livre fondateur d'Olivier d'Argenlieu, « On l'appelle Versailles. Une ville sous le regard d'un citoyen », est conçu par l'Association Essor de Versailles et édité par Presse d'Aujourd'hui.

- Citation d'entrée : « La tâche du politique est de mettre la société en mouvement, pour que les citoyens deviennent vraiment les acteurs conscients de leur propre histoire » Jacques Delors.
- Citation de fin : « Nous sommes tous des serviteurs quelconques » Luc 17,10.



173 pages en 6 chapitres :

- Heureux habitants de Versailles
- Une ville dont on apprécie facilement les charmes, mais dont on découvre vite les faiblesses
- Qui gère donc cette ville?
On y cite la Municipalité, « selon la règle républicaine et démocratique » mais aussi « un enchevêtrement de pouvoirs » et « un ensemble dont la plupart des éléments vous échappent »:
 - « Le Roi, bien sûr, c'est le Château »
 - « L'institution militaire »
 - et « quelques autres administrations puissantes »...
- Si nous n'y prenons garde
- Si nous en avons la volonté
- L'avenir de Versailles est entre nos mains

En 2005, nous écrivions que le livre n'avait pas pris une ride en rapprochant les citations du livre et la situation d'alors. Beaucoup d'analyses sont encore fondées.

1.1.3 Le premier numéro en 1996

Troisième acte le 25 octobre 1996 avec la Déclaration d'Intention de Paraître à remettre au Parquet (articles 7 et 8 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse).

Le premier numéro de « L'essor de Versailles » paraît en octobre 1996 avec cette mention « *année après année, la ville change* ».

La première phrase du premier éditorial précise bien le positionnement de l'association :

« Rares sont les villes dont les habitants disposent d'une structure qui leur permet de se réunir en toute indépendance par rapport à leurs élus, en toute liberté par rapport aux formations politiques représentées dans leur commune, pour échanger leurs observations, confronter leurs points de vue et porter ensemble une appréciation sereine et lucide sur l'évolution de leur cité. »

Le périodique « L'essor de Versailles » est enregistré par la Bibliothèque Nationale le 6 décembre 1996 sous le numéro ISSN 1277 - 2666. *Nous en sommes au numéro 17 en ce vingtième anniversaire.*

1.1.4 Evénements à Versailles en 1995

3 films en lien avec Versailles :

- Ridicule de Patrice Leconte
- Beaumarchais d'Édouard Molinaro
- L'Allée du roi de Nina Companeez.

Janvier 1995 : Franck Borotra annonce la démolition de la piscine tournesol datant de 1973 et la construction d'une nouvelle **piscine pour Porchefontaine** en 1997 !



Franck Borotra

27 avril 1995 : Le Château devient, par décret, l'Etablissement Public du musée et du domaine national de Versailles (EPV) et gagne ainsi son indépendance de gestion par rapport à l'Etat. Il deviendra l'**Etablissement Public du château**, du musée et du domaine national de Versailles lors de la modification de ce décret en 2010.

Mai 1995 : L'Etat signe le permis de construire du **parking Saint-Louis** sous la place de la cathédrale.

Juin 1995 : Elections municipales. **Etienne Pinte élu** avec 55% des voix succède à André Damien.

La liste constituée par 53 jeunes (dont Thierry Voitelier) fait sensation en arrivant deuxième avec 15% des voix devant les listes FN, socialistes et communistes.

Autres élus : Philippe Brillault au Chesnay, Michel Colin à Noisy-le-Roi, Jean-Claude Lasserre à Fontenay-le-Fleury, Claude Vuillet à Bois-d'Arcy.



Etienne Pinte

Le SAN Syndicat de

l'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines reste à gauche.

Octobre 1995 : Décision de remplacer le passage à niveau de la rue Mermoz par un pont-rail.

Novembre 1995 : Ouverture du Centre d'accueil des SDF des Mortemets, géré par l'Hôtel Saint-Yves avec 35 places.

Novembre 1995 : Franck Borotra Président du Conseil Général est nommé Ministre de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications.

Novembre 1995 : le conseil municipal décide l'aménagement semi-piétonnier de la rue de Satory pour 1996 en liaison avec les commerçants. La rue Clemenceau est annoncée comme projet suivant.

Décembre 1995 : Le Magazine Versailles (20Fr) titre « Les voies du Dialogue » :

« CONCERTATION - Les conseils de quartier vont être renouvelés le 10 février 1996. Dans le concret de la vie quotidienne, ils ont pour but de trouver les voies d'un dialogue permanent entre les citoyens et ceux qu'ils ont élus. - LA VOIE DU DIALOGUE DIRECT »

Le numéro comporte les premières tribunes libres des oppositions. A cette occasion, le magazine présente les quartiers de Versailles : l'encart suivant en reprend les « chapeaux ».

Géographie physique et humaine des quartiers, « cellules de base » pour une démocratie du quotidien.

Notre-Dame : l'affiche de la ville

L'ancienne « ville neuve » c'est le cœur de ville que Versailles n'a pas. Elle en assure l'image et la fonction. Mais ce n'est qu'une partie du quartier Notre-Dame

Comme ceux d'une capitale, les habitants de Notre-Dame sont fiers de leur très beau « cœur de ville ». Au point que ceux de la périphérie du quartier ressentent parfois l'éloignement un peu comme l'exil.

Saint-Louis : la petite patrie

Plus qu'un quartier-village, Saint-Louis est traditionnellement une petite patrie. Le rajeunissement du « vieux quartier » lui-même et l'apport de Satory l'ouvrent de plus en plus vers l'extérieur.

Le vieux quartier assimile rapidement les nouveaux venus. Il attire naturellement les habitants de son extension campagnarde sur le plateau de Satory.

Satory : la campagne de Saint-Louis

Porchefontaine : fidèle à ses origines

Ses origines sont modestes. Non seulement Porchefontaine ne les a pas renier mais c'est sur elles qu'il a construit son identité. Beaucoup de pavillons, un peu mal poussés, sont agrandis et transformés, mais la simplicité conviviale est restée.

Chantiers : les battements de la vie

La gare est incontournable. Les Chantiers lui sont liés. On a cru longtemps que c'était pour le pire. On verra que c'est aussi pour le meilleur. Ce n'est que

l'une des surprises de ce quartier où bat la vie.

Montreuil : la ville aimée des Princes

Un vrai petit village où prospéraient les guinguettes. De grands domaines où les Princes avaient leur résidences secondaires, converties plus tard en pépinières et en terrains agricoles. Voilà le passé de Montreuil. Il explique très largement le présent.

Jussieu : le site naturel et la musique

C'est dans la beauté du site naturel que le quartier trouve un enracinement qui le relie à l'histoire. A partir de là, il se bâtit une identité volontaire. Il offre à la ville la seule place publique capable d'accueillir les grands concerts modernes.

Clagny-Glatigny : le souvenir de la Montespan

Anciennes seigneuries, Clagny et Glatigny doivent à leur morcellement tardif d'avoir conservé un exceptionnel cadre naturel. L'un des plus célèbres « seigneurs » des lieux fut la Marquise de Montespan. Le quartier très résidentiel est cependant plus divers qu'on ne le croit.

1.1.5 Evénements en France en 1995

13 janvier 1995 : M^{gr} Gaillot, évêque d'Évreux, est limogé et nommé évêque de Partenia, diocèse disparu depuis 1 500 ans.

30 mars 1995 : Inauguration de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) - site François Mitterrand. Elle se place au deuxième rang des plus grandes bibliothèques du monde, abrite 10 millions de volumes et propose 3 600 places de lecture.

7 mai 1995 : Election de Jacques Chirac à la présidence de la République Française (52,8 %) contre Lionel Jospin. Il prend ses fonctions le 17 mai.

18 juin 1995 : Second tour des élections municipales.

24 novembre 1995 : Début d'une grève des cheminots (jusqu'à la mi-janvier) qui se transformera en France en vaste mouvement social contre la politique du gouvernement, avec une grève totale de la fonction publique jusqu'au 18 décembre.

1.1.6 Evénements dans le monde en 1995

1995 : Lancement d'Amazon et de Yahoo !

1^{er} janvier 1995 : Adhésion à l'Union Européenne de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande.

10 au 15 janvier 1995 : Les Journées Mondiales de la Jeunesse 1995 ont lieu à Manille aux Philippines. La messe de clôture est célébrée par Jean-Paul. Elle rassemble entre 4 et 5 millions de personnes, ce qui en fait le plus grand rassemblement humain de toute l'histoire (*Record battu au même endroit par le Pape François en 2015 : 6 millions*).

19 janvier 1995 : Chute du palais présidentiel de Grozny au cours de la première guerre de Tchétchénie (1994/1996).

26 mars 1995 : Entrée en vigueur des Accords de Schengen.

Avril 1995 : Le système américain GPS est déclaré pleinement opérationnel.

13 au 16 juillet 1995 : Massacre de 8000 musulmans de Srebrenica par les Serbes de Bosnie lors de la guerre commencée en 1992.

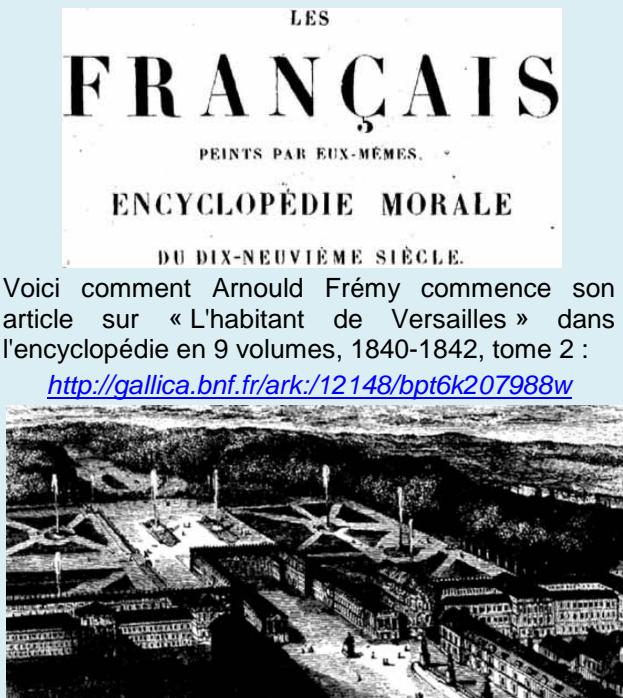
9 et 10 octobre 1995 : Sommet Européen de Madrid. Décision de passer à une monnaie unique.

30 octobre 1995 : Victoire serrée du « non » au référendum sur la souveraineté du Québec 50,6 %.

4 novembre 1995 : Assassinat d'Yitzhak Rabin par un jeune extrémiste israélien lors d'une grande manifestation pour la paix à Tel-Aviv. Il avait partagé le prix Nobel de la paix en 1994 avec Shimon Peres et Yasser Arafat après la signature des accords d'Oslo en 1993. Shimon Peres lui succède à la tête du gouvernement.

Novembre 1995 : Publication du premier génome complet d'un organisme vivant.

Et Versailles en 1842 ?



« Versailles n'est déjà plus Paris, et n'est pas encore la province. A versailles, la banlieue expire, le département commence : tout change et se diversifie, habitants et conditions, mœurs et physionomies ; et cependant on n'est qu'à cinq lieues de Paris, c'est-à-dire à deux heures de route royale, à trois quart d'heure de locomotive ; étrange ville, l'une des plus jeunes et des plus vieilles de France, si toutefois on peut donner un nom de ville à cet Herculaneum dynastique jeté par le hasard d'une volonté puissante presqu'aux portes d'une capitale ! Rappelons-nous sa fondation et son origine, avant de crayonner le portrait de ses habitants : ce sont deux histoires qui touchent. »

1.2 Et il y a 10 ans en 2005 ?

1.2.1 La Ville et le Château

Numéro 7 spécial de l'essor du 7 mars marquant le 10^{ème} anniversaire de l'association : deux cahiers et 40 pages, dont un cahier tout en couleur pour la première fois, « La Ville et le Château auront-ils un bel avenir ensemble ? »

Sur la base de ce dossier, Essor de Versailles a organisé une soirée-débat entre le Député-Maire de Versailles et la Présidence du Château à



l'Université Inter-Ages devant plus de 200 personnes.

A l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, l'association Essor de Versailles vous invite à une soirée de réflexion sur

La Ville et le Château
avec la participation de
Etienne Pinte
Député-Maire de Versailles

Christine Albanel
Présidente de l'Etablissement public
du musée et du domaine de Versailles

soirée animée par Franck Ferrand, historien de Versailles

Vendredi 15 avril 2005 à 20 h 30

à l'auditorium de l'Université Inter-Ages - 6 impasse des Gendarmes à Versailles.

De la part de :

Essor de Versailles-téléphone et fax 0139.51.88.12

Au cours de la soirée, Essor de Versailles a présenté les réflexions et schémas tirés de son travail ; Ville et Château ont annoncé leur accord pour le retour à l'accès libre du Petit Parc en 2006.

Dans le Dictionnaire amoureux de Versailles,

(Plon 2013) l'historien Franck Ferrand qui a animé cette soirée raconte : « Voilà quelques années, l'association Essor de Versailles m'avait demandé d'animer, à l'Université Inter-âges de l'avenue de Paris, un débat sur le thème des rapports entre la ville et son château. Y participèrent, avec courtoisie du reste, le député-maire de l'époque, Etienne Pinte, et mon ami Christophe Tardieu, alors administrateur général de l'Etablissement public. Devant une assistance attentive de plusieurs centaines de personnes, les deux responsables se sont fait des politesses et, en toute fin de soirée, ont même pris l'engagement public d'intensifier le lien entre la commune et le domaine - ce qui, je crois, est devenu effectif par la suite. mais il n'était nul besoin, ce soir-là, d'être grand clerc pour comprendre que les objectifs et moyens des deux entités n'avaient pas grand chose de commun et qu'en dehors d'un dialogue de bon voisinage il était difficile d'envisager entre elles une collaboration très étroite. »

1.2.2 Événements à Versailles en 2005

12 janvier 2005 : Création du centre de recherche du Château sur la vie des Cours en Europe.

17 janvier 2005 : Gérard Charles Martin annonce sa démission de la Mairie de Viroflay pour raison de santé lors de la séance des vœux : Olivier Lebrun, son premier adjoint le remplace.

9 février 2005 : Abattage du Chêne desséché de Marie-Antoinette, plus que tricentenaire puisque datant de 1681.

16 février 2005 : General Electric est condamnée à rétablir l'usage du français dans son établissement de Buc sur plainte des syndicats : une première en France.

24 février 2005 : Inauguration de la nouvelle mairie dans le cœur de Ville de Rocquencourt.

28 février 2005 : Les parlementaires, réunis à Versailles pour la 13^{ème} fois depuis le début de la 5^{ème} République, disent oui à la Constitution européenne qui sera repoussée par 55% des français lors du référendum du 29 mai.

24 mars 2005 : Vote du budget : la ville ne paye plus de pénalités pour non respect des 20% de logements sociaux en raison des efforts déployés pour soutenir les projets des promoteurs sociaux.

30 mars 2005 : Les habitants de Moser regroupés depuis 2004 dans l'association **ASSUM** (Agir, Soutenir, Servir, Unir, Moser) adressent une pétition à l'**OPIEVOY** pour l'amélioration des logements.

Avril 2005 : L'**ENSP** (Ecole Nationale Supérieure du Paysage) ne quittera pas Versailles.

Pétition lancée par Essor de Versailles signée par 28 associations et plus de 1600 personnes.

Mai 2005 : Ouverture de la Crèche du Jeu de l'oie. Inaugurée en septembre, elle compte 80 berceaux ce qui porte l'offre de la Ville à 750 places de crèche.

19 mai 2005 : Le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) est validé par le tribunal administratif qui rejette six des neuf requêtes et prononce quatre annulations sur les trois autres.

Le **PLU**, dont la démarche avait été lancée en décembre 2001 pour remplacer l'ancien POS, avait été approuvé le 12 juillet 2004.

Jun 2005 : Lancement de 2 lignes Péribus - accompagnement de groupes constitués d'enfants par des parents - vers De Bange et St-Jean-Hulst ; 5 « lignes » ont été imaginées par **Targeting**, société dirigée par un versaillais. Expérience éphémère...

10 juin au 13 juillet 2005 : Enquête publique sur le pôle multimodal d'échange des Chantiers.

22 juin 2005 : N°3000 du journal « Toutes les Nouvelles » dont le 1^{er} numéro était sorti le 22 juin 1945.

23 juin 2005 : Orage centennal avec 30mm de grêle en 45 mn, plus que le record du 20 octobre 2004, mais loin du record de la nuit du 6 au 7 juillet 2001 (90mm).

24 juin 2005 : « Déçu de la politique », Franck Borotra démissionne de la présidence du Conseil Général. Pierre Bédier lui succède le 7 juillet.

Après 13 sans sans grande manifestation populaire, deux méga-concerts :

1^{er} juillet 2005 : Méga-concert de musique boum-boum de **Cerrone** sur la place d'Armes avec 25 000 participants.

2 juillet 2005 : Méga-concert **LIVE 8** sur la place d'Armes avec 150 000 personnes et les télévisions du monde entier. C'est un des concerts mondiaux organisés pour faire pression sur le G8 pour lutter contre la pauvreté en Afrique : Paris, Londres, Berlin, Philadelphie, Moscou, Rome, Johannesburg et Tokyo. Dommage que la banderole parle de Paris comme si Versailles n'était qu'un faubourg de la Capitale.

Juillet 2005 : Echec de la candidature de Paris pour les Jeux olympiques de 2012 et déception pour les sites projetés à Versailles.

Novembre 2005 : Incendie du Bateau, à Jussieu, lors d'une flambée de violence dans les banlieues françaises.

Noël 2005 : Luc et Henriette qui vivaient sous la tente près de la pièce d'eau des Suisses reçoivent un studio grâce à une chaîne de solidarité.

Décembre 2005 : « Affaire » des gradins géants installés face au Bassin de Neptune.

1.2.3 En France

1er mars : La charte de l'environnement est promulguée dans le préambule de la Constitution.

31 mars 2005 : Lancement de la **TNT** (Télévision Numérique Terrestre) (14 chaînes gratuites).

24 avril 2005 : 1^{er} vol de l'**Airbus A380**.

29 mai 2005 : une majorité de Français, 55 %, répondent « non » au projet de constitution européenne

27 novembre 2005 : 1^{re} greffe mondiale du visage réalisée en France sur une femme de 38 ans, mordue par un chien six mois plus tôt.

1.2.4 Dans le Monde

6 janvier 2005 : La population de la Chine continentale atteint 1 300 000 000 d'habitants.

16 février 2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

1^{er} mars 2005 : Abolition de la peine de mort pour les criminels mineurs au moment des faits aux États-Unis.

2 avril 2005 : Décès du pape Jean-Paul II ; le 19 avril, le cardinal Joseph Ratzinger est élu pape sous le nom de Benoît XVI.

15 août au 12 septembre 2005 : Démantèlement des implantations juives à proximité de la bande de Gaza conformément au plan de désengagement.

28 juillet 2005 : L'IRA provisoire dépose les armes après 35 ans de conflit.

23 août au 31 aout 2005 : Ouragan Katrina qui dévaste La Nouvelle-Orléans.

22 novembre 2005 : Angela Merkel devient la première femme Chancelier d'Allemagne.

28 décembre 2005 : Mise en orbite du premier satellite du projet européen de navigation par satellites **Galileo**, qui doit permettre à l'Europe de s'affranchir du GPS américain.

2 L'aventure de la démocratie participative à travers les conseils de quartier

Avec beaucoup d'avance sur son temps et 25 ans sur la loi, la ville de Versailles a institué les conseils de quartier en 1977 avec l'élection d'André Damien à la Mairie. Depuis, la démocratie participative y a connu bien des évolutions. La loi relative à la démocratie de proximité de 2002 en a fait la promotion et rendu obligatoires les conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants comme Versailles et surtout les pratiques se sont généralisées partout.

Essor de Versailles a, depuis sa création en 1995, attaché une grande importance à la participation des citoyens aux décisions autrement que dans les élections tous les 6 ans d'une nouvelle équipe municipale. Elle retient « le développement de la démocratie locale » parmi son référentiel de neuf valeurs. L'association a fait une analyse générale des formes plus ou moins développées de la démocratie locale dans son numéro de février 2013 et elle a analysé pas à pas le fonctionnement des conseils de quartier depuis sa propre création en

1995 : 12 numéros sur 16 ont traité du sujet (cf. revue n°16 janvier 2014).

Dans cet article nous déroulerons l'histoire sur 38 années, depuis l'initiative, révolutionnaire à l'époque, de 1977. Avec la presse locale, notre source principale est le Bulletin Municipal Officiel (BMO) puis le magazine Versailles qui lui a succédé. Nous avons profité de la richesse des Archives municipales qui sont ici remerciées.

1977 : Création des conseils de quartier

En 1977, André Damien et son adjoint Jacques Leport lancent 6 conseils de quartier et tout un système de concertation.



André Damien



Jacques Leport

Le programme de la liste « Versailles Avenir » comprenait 6 points dont le deuxième introduisait pour la première fois et très en avance sur son temps une politique de concertation très développée :

- o Le Conseil municipal au travail
- o Organiser la vie des quartiers et la participation des citoyens
- o Améliorer le cadre de votre vie
- o Mieux vivre dans votre ville
- o Une Cité pour la famille
- o Assurer une place à chacun

L'application de la politique de concertation, définie dans le programme du Maire André Damien, s'est faite en plusieurs étapes.

Cinq conseils provisoires ont été installés avant l'été 1977 ; les membres ont été désignés par le Maire :

- o Le 30 juin, au 29 rue de l'Ecole des Postes, pour le quartier de Montreuil, Petits Bois et Jussieu sous la présidence du Docteur Saint-Paul.
- o Le 1er juillet, au 55 rue Rémont, pour le quartier Chantiers-Porchefontaine, sous la présidence de Monsieur de Haut-Sigy.
- o Le 2 juillet, au 5 rue Ste-Sophie, pour le quartier Notre-Dame, sous la présidence de Mme de Charette.
- o Le 7 juillet, au 36 rue de l'Ecole, pour le quartier Clagny-Glatigny, sous la présidence de Bertrand Devys.
- o Le 15 septembre, le conseil de quartier St-Louis, présidé par M^e Jean-Claude Martin.

Chaque conseil provisoire est présidé par un conseiller municipal et élit un bureau constitué de 2 vice-présidents et d'un ou deux secrétaires. Les conseils provisoires ont pour mission de réfléchir à la composition et à l'organisation des conseils de quartier définitifs.

Jacques Leport, adjoint chargé de la concertation, a précisé la première étape : « Du 15 novembre au 31 décembre, auront lieu les élections des 12 membres par conseil de quartier représentant les diverses associations recensées dans le quartier. La première tâche des conseils provisoires est de préparer ces élections pour la constitution des Conseils de quartier. ».

Lors de l'installation du 30 juin, le Maire André Damien a décris le système de concertation envisagé (BMO de septembre 1977) :

- o « **Conseils de quartier** implantés au point de vue géographique,
- o **Conseils sectoriels (Commissions extra-municipales)**,
- o **Organisme supérieur, le Conseil Economique et Social** qui rassemblant les courants géographiques et sectoriels donnera son avis sur tous les grands projets. »

Comment fonctionneront pratiquement les organes de concertation et comment surtout s'harmoniseront-ils avec les organes de pouvoir ?

« Les Conseils de quartier, les Commissions extra-municipales, et pour les grandes questions, le Conseil Economique et Social, seront des **instances de consultation et de proposition**. Les avis et suggestions parviendront à la Municipalité, **instance de réflexion** qui demandera aux services de mettre de l'ordre dans les projets du point de vue technique, administratif et financier, puis soumettra les choix au Conseil municipal, **instance de décision**. »

Le dispositif s'appuie clairement sur les associations représentant les forces vives de la cité.

Conseils de quartier de 1977 à 1983 :

Le dispositif de « concertation » se met en place progressivement et de façon très pragmatique; il fait l'objet de plusieurs arrêtés municipaux leur donnant une grande légitimité.

Finalement il y a aura 6 Conseils de quartier :

Clagny-Glatigny, Montreuil, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Porchefontaine-Chantiers, Saint-Louis, Notre-Dame

Les conseils comprennent :

- o Un Président désigné par le Maire
- o 12 membres élus par des représentants des associations dans 4 collèges comprenant chacun 3 représentants élus :
 - Parents d'élèves
 - Habitants
 - Culturel, familial, social
 - Sports, loisirs, jeunesse (sauf à St-Louis)
- o 12 membres nommés par le Maire

Désignation des membres des CdQ

Après accord avec les associations reconnues comme représentatives, chacune désigne 5 électeurs et les candidats qu'elle souhaite.

Le 4 février 1978, 867 électeurs désignés par les associations vont élire 65 membres des conseils parmi 139 candidats (4 postes non pourvus sur 69).

Après désignation des membres nommés par le maire, les 6 conseils complétés pour les postes non

pourvus (24 membres) sont installés en juin 1978. A remarquer que les adresses de tous les membres sont publiées dans le Bulletin municipal.

Chaque conseil peut créer des groupes de travail associant des habitants du quartier.

Les premiers dossiers soumis aux conseils de quartier sont loin d'être anodins : plan d'équipement de la ville, plan d'occupation des sols, plan de circulation.

Il est intéressant de noter aussi les sujets locaux évoqués dans les 6 conseils de quartier :

Montreuil : Equipement du terrain Blaise Pascal, extension du centre socio-culturel Vauban, aménagement du Mail de Moser en terrain de jeux.

Clagny-Glatigny : Aménagement du square Jeanne d'Arc, mauvaise qualité des images de télévision.

Jussieu – Petits Bois - Picardie : Amélioration du logement, reconstruction de la gare de Montreuil et restauration du quartier.

Notre-Dame - Ermitage : Equipements sociaux accompagnant la rénovation des halles, équipements à la place des abattoirs à détruire.

Saint-Louis: Réhabilitation de l'habitat ancien dans un quartier entièrement en secteur sauvegardé, création de voies piétonnes réclamées par certains commerçants (!) rue de Satory et rue du Vieux Versailles.

Porchefontaine Chantiers : Devenir des anciens terrains Truffaut, manque cruel d'équipements sociaux.

Sept commissions extra-municipales

Elles associent une dizaine de conseillers municipaux, des représentants des associations concernées et des personnalités qualifiées :

- o Conseil des sports
- o Commissions extra-municipales du commerce,
- o Halles et marchés
- o Restauration des halles Notre-Dame
- o Plan de circulation (qui aboutira à l'éloignement de la circulation des grilles du Château vers les contours de la place d'Armes)
- o Famille,
- o Vie sociale comprenant 100 personnes et 4 sous-commissions : handicapés, garde des enfants, personnes âgées et immigrés.

Conseil Economique et Social

Institué en février 1980, il est présidé de droit par le Maire mais a travaillé sous la direction du vice-président. Il comprend 85 membres représentant les conseils de quartier, les commissions extra-municipales, des représentants d'associations actives et des personnes compétentes à titre personnel.

Au total, plus de 500 versaillais devaient être associés au dispositif de concertation.

Le dispositif est alors exceptionnel en France.

Mais la municipalité insiste sur la place du Conseil municipal qui reste la seule instance de décision.

1983 : Premier bilan

Entre 1977 et 1983, au fur et à mesure de la création des différentes instances de concertation,

300 Versaillais ont participé directement aux Conseils de quartier et aux commissions.

BMO janvier 1983 : « Tout n'est cependant pas parfait. Il reste à améliorer et à intensifier les contacts privilégiés et directs que chaque membre d'un conseil de quartier ou d'une commission sectorielle doit avoir personnellement avec la population qui l'entoure.

C'est à ce prix qu'il pourra mieux saisir les aspirations et les transmettre plus efficacement.

Les ordres du jour des travaux pourront être plus rigoureux, les comptes-rendus plus rapidement transmis. La population mieux tenue au courant ».

Sous le second mandat d'André Damien (adjoint : Jacques Leport), il y a toujours 6 conseils de quartiers.



Conseils de quartier de 1983 à 1989

Second mandat d'André Damien, adjoint Jacques Leport.

6 Conseils de quartier :

Clagny-Glatigny, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Montreuil, Porchefontaine-Chantiers, Saint-Louis, Notre-Dame -Ermitage

Même composition :

12 membres élus et 12 membres nommés par le Maire en plus d'un président et d'un président adjoint.

Les collèges changent de nom :

- o Famille-Education
- o Sports-Loisirs
- o Cadre de vie
- o Activités humaines

Elections des 72 membres le 4 février 1984

- o 1850 électeurs représentant les 350 associations reconnues comme représentatives (5 maximum par association); 90% de votants.
- o 66 élus pour 125 candidats présentés (1 maximum par association)

Démarrage des conseils en mai après désignation des membres désignés par le maire.

Toutes les adresses des conseillers sont rendues publiques dans le BMO.

Chaque conseiller est chargé des contacts avec les habitants sur un secteur donné.

7 Commissions extra-municipales

Conseil Economique et Social

Le président n'est plus le Maire

Chaque conseil de quartier mandate 3 membres et seuls ceux-ci pourront faire partie du CES (arrêté du 15 avril 1984).

Le lien avec les centres socioculturels et les antennes de la mairie qui y sont hébergées est fait : « Le conseil de quartier et le centre socioculturel sont donc comme les poumons de la ville : des lieux d'échange où l'opinion publique (comme l'oxygène) peut être assimilée pour nourrir

l'information qui (comme le sang) irrigue les centres socioculturels. »

1989 : Simplification et contrôle

Conseils de quartier de 1989 à 1995

3ème mandat d'André Damien, adjoint Jacques Leport puis Alain Schmitz.

Plusieurs évolutions qui sont soulignées.

7 Conseils de quartier

Reconnaissance du quartier des Chantiers

Clagny-Glatigny, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Montreuil, Porchefontaine, Chantiers, Saint-Louis, Notre-Dame

Président et Vice-président : élus municipaux

- 12 membres élus ou 11 (quartiers moins peuplés: Jussieu- Petit Bois- Picardie et Chantiers) dans un collège unique.
- Eligibles : Tout habitant ou tout versaillais travaillant dans le quartier, rattaché ou non à une association. Il y aura 70 candidatures individuelles avec 7 élus, et 231 candidatures présentées par les associations avec 75 élus.
- Electeurs : Représentants des associations en nombre proportionnel aux adhérents des associations actives sur le quartier soit 2000 électeurs environ 400 associations actives
- Autant de membres nommés par le maire que de membres élus.
- Elections annoncées début novembre 1995, candidatures déposées du 10 au 31 janvier 1990 et élections le 10 février.

Fonctionnement

Seulement 3 réunions par an sur des thèmes précis: une sur les aménagements du quartier, une sur un domaine particulier de la vie sociale et une journée de la concertation ouverte à toutes les associations non représentées dans les conseils (le même jour partout).

3 Commissions extra-municipales

- Jeunesse
- Vie sociale
- Sports

Conseil Economique et Social

Tous les membres sont nommés par le Maire

1995 : Continuité et élagage

1er mandat d'Etienne Pinte, adjoint Alain Schmitz.

« La concertation est vue comme une courroie de transmission entre la population et les élus » (Alain Schmitz, adjoint chargé de la concertation ; BMO de novembre 1995).

Les associations restent, à travers leurs propres représentants, les représentants des habitants.

Conseils de quartier de 1995 à 2001

Plusieurs évolutions qui sont soulignées

7 Conseils de quartier

Clagny-Glatigny, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Montreuil, Porchefontaine, Chantiers, Saint-Louis, Notre-Dame

- Président et Vice-président : élus municipaux
- 12 membres élus ou 11 (quartiers moins peuplés: Jussieu- Petit Bois- Picardie et Chantiers) dans un collège unique . Publication des adresses sans le numéro de la voie.
- Eligibles: tout habitant ou tout versaillais travaillant dans le quartier, rattaché ou non à une association.
- Electeurs : Représentants des associations en nombre proportionnel aux adhérents des associations actives sur le quartier soit 2000 électeurs environ 400 associations actives
- Autant de membres nommés par le maire que de membres élus.
- Elections annoncées début novembre 1995, candidatures déposées du 10 au 31 janvier 1990 et élections le 10 février.

Fonctionnement

- Possibilité de mandater un membre pour exposer un dossier précis devant la commission municipale chargé de la circulation.
- Création d'une seule commission extra-municipale du développement économique et de l'emploi mais suppression du Conseil Economique et Social.

2001 : Crédit du collège des habitants

2ème mandat d'Etienne Pinte, adjoint Hervé Pichon.

Le débat sur la loi démocratie de proximité (Loi Vaillant) qui institue les conseils de quartier et les rend obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants a lieu durant la mise en place des conseils et sera adoptée le 27 février 2002.

Conseils de quartier de 2001 à 2008

Plusieurs évolutions qui sont soulignées

8 Conseils de quartier avec la reconnaissance du quartier de Satory

Clagny-Glatigny, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Montreuil, Porchefontaine, Chantiers, Saint-Louis, Notre-Dame, Satory

- Président et Vice-président : élus municipaux issus du quartier.
- Création du collège des habitants élus par les habitants du quartier.
- Composition des 3 collèges :
 - 10 pour les habitants élus,
 - 15 pour les associations,
 - 10 pour les membres nommés par le maire soit 29% des membres.
- Sauf à Satory : 4, 10 et 14 respectivement.
- Elections au Collège des habitants :
 - Eligibles : tout habitant ou tout versaillais travaillant dans le quartier.
 - Electeurs : habitants inscrits sur les listes électorales.

- Calendrier : annonce début septembre 2001, dépôt des candidatures avant le 15 octobre, publication des listes début novembre, vote le 8 décembre.
- Elections des associations : « soit par accord mutuel, soit par un vote à la majorité », dans le courant du mois de décembre.
- Désignation des personnalités qualifiées par le maire début mars 2002.

Fonctionnement :

- au moins une réunion par trimestre
- Suppression de tout autre organe de concertation sauf une commission des circulations douces qui sera créée durant le mandat.

Les élections du collège « habitants » se solderont par un taux de participation de 3.8% en moyenne (1939 votants) avec des écarts importants entre les quartiers : Porchefontaine=5.7% et St-Louis=4.8% mais Notre-Dame=2.5% et Chantiers=1.9%. (cf. revue n°5 de janvier 2003)

2008 : Création d'une charte

1er mandat de François de Mazières, adjointe : Emmanuelle de Crépy.

Conseils de quartier de 2008 à 2014

8 Conseils de quartier

Clagny-Glatigny, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Montreuil, Porchefontaine, Chantiers, Saint-Louis, Notre-Dame, Satory

- Président et Vice-président : élus municipaux issus du quartier.
- 3 collèges:
 - 10 pour les habitants élus,
 - 10 pour les associations (au lieu de 15),
 - 10 pour les membres nommés par le maire, soit 33% des membres.
- Représentation de chaque opposition par un conseiller municipal habitant le quartier.
- Elections au Collège des habitants
 - Eligibles : tout habitant ou tout versaillais travaillant dans le quartier.
 - Electeurs : habitants inscrits sur les listes électorales.
 - Calendrier : annonce début octobre 2008, dépôt des candidatures avant le 20 octobre, publication des listes début novembre, vote le 22 novembre.
- Création d'une instance de concertation de 3 membres élus pour les habitants du parc du Château.
- Elections des associations : par un vote à la majorité, le 15 novembre 2008.
- Désignation des personnalités qualifiées par le maire en janvier 2009.

Fonctionnement

- La municipalité définit une charte
- La commission des circulations douces est maintenue.

Le taux de participation aux élections du collège habitants sera légèrement plus élevé qu'en 2001 : 4.2% contre 3.8% et 2268 votants contre 1939. Là encore de gros écarts entre quartiers : 9.3% à

Porchefontaine, loin devant les 4.4% à St-Louis, 3% à Chantiers et seulement 2.6% à Montreuil (cf. revue "l'essor de Versailles" numéro 11 de janvier 2009).

2014 : Continuité

2ème mandat de François de Mazières, adjointe: Emmanuelle de Crépy.

Mais de moins en moins de votants (1.8%) !

Conseils de quartier de 2014

8 Conseils de quartier

Clagny-Glatigny, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Montreuil, Porchefontaine, Chantiers, Saint-Louis, Notre-Dame, Satory avec modification des périmètres des quartiers Chantiers et Porchefontaine

- Président et Vice-président : élus municipaux issus du quartier.
- 3 collèges :
 - 10 pour les habitants élus,
 - 10 pour les associations,
 - 10 pour les membres nommés par le maire.
- Représentation de chaque opposition par un conseiller municipal habitant le quartier.
- Elections au Collège des habitants
 - Eligibles : tout habitant ou tout versaillais travaillant dans le quartier.
 - Electeurs : Habitants inscrits sur les listes électorales.
 - Calendrier : annonce des élections après délibération du 7 mai 2014, appel à candidature début juin 2014, dépôt des candidatures avant le 1er septembre, publication des listes sur internet et dans les maisons de quartier quelques jours avant le vote le 27 septembre.
- Une instance de concertation de 3 membres élus pour les habitants du parc du Château.
- Elections des associations : par un vote à la majorité, également le 27 septembre.
- Désignation des personnalités qualifiées par le maire début novembre 2014.

Fonctionnement

- La municipalité a distribué une charte modifiée lors de la 1ère réunion des conseils.
- La commission « circulations douces » fusionne avec l'« observatoire des déplacements » des élus et forme le groupe de travail Infrastructures et Déplacements Urbains réunissant élus, associations et services de la Ville et de VGP.

Le lancement des Conseils de quartiers à Versailles dès 1977 a été un phénomène exceptionnel sous plusieurs aspects :

- C'est un des 6 engagements du programme électoral du maire André Damien.
- Ensuite le dispositif de concertation est loin de se limiter aux conseils de quartier. Dès l'origine, c'est un système combinant 3 entités et 3 approches :
 - approche géographique avec les conseils de quartier,
 - approche sectorielle avec les commissions extra-municipales consacrées à chacun des

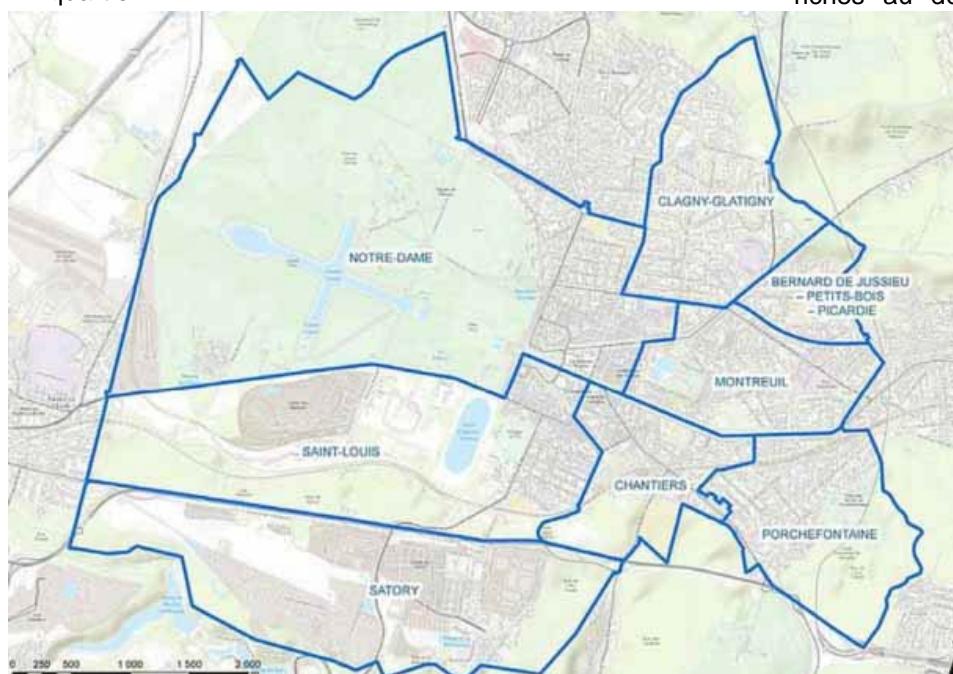
- grands sujets concernant Versailles (sujets récurrents tels que le développement du commerce ou projet d'actualité comme la restauration des halles Notre-Dame),
- et enfin le Conseil Economique et Social pour réfléchir à l'avenir de Versailles en s'appuyant sur les analyse et propositions des conseils de quartier et des commissions extra-municipales.

Le dispositif est, dès le départ, conçu comme une construction officielle faisant l'objet de délibérations au Conseil Municipal, d'arrêtés du Maire, d'élections en Mairie.

- Il précède de 15 années la loi Vaillant sur la démocratie locale qui rend obligatoires les conseils de quartier mais seulement dans les villes de plus de 80 000 habitants et le dispositif y est plus global que dans la loi.

Le découpage de la ville en quartiers évolue de 5 à 8 quartiers. Les quartiers Notre-Dame et Clagny-Glatigny existent depuis 1977. Jussieu-Petits-Picardie et Montreuil deviennent indépendants en 1983, Porchefontaine et Chantiers en 1989 et St-Louis et Satory se séparent en 2001. Enfin une « instance de concertation du Château » est créée en 2008 pour représenter les habitants du Parc.

Mais on n'a jamais entendu parler des activités de cette dernière instance, pourtant maintenue en 2014. En ce qui concerne le quartier de Satory, la détermination de ses membres a posé problème en 2001, en 2008 et en 2014 par manque de candidats malgré sa composition réduite, et ses activités sont restées embryonnaires ; il est vrai que la Défense possède déjà des instances de représentation pour les habitants. Nous avions d'ailleurs proposé de le réintégrer dans le quartier St-Louis avec une représentation réservée pour assurer une meilleure intégration aux activités de la ville et pour permettre un traitement banalisé des préoccupations du quartier.



Le système de concertation mis en place est envisagé surtout du point de vue de la municipalité comme une nécessité de recueillir sur chaque sujet des éléments de réflexion pour contribuer à

l'élaboration des projets qui seront repris par l'Ile Conseil Municipal qui demeure la seule instance de décision que reste clairement le Conseil Municipal. Le risque est perçu de la création d'entités qui pourraient dépasser leur rôle assigné, prendre le pouls des habitants et recueillir leurs idées. Ce risque est assumé. A chaque fois qu'on en parle, le pouvoir légitime de la Municipalité élue par l'ensemble des Versaillais est réaffirmé.

D'ailleurs le dispositif s'appuie au départ sur la représentation indirecte des habitants par les associations, et les associations les plus actives et reconnues comme telles dans chaque quartier. Les avantages d'une telle approche sont mis en avant car elles sont considérées comme représentant au mieux les citoyens les plus actifs. Les associations désignent à la fois les candidats et les électeurs mais le collège reste limité à 1000 ou 2000 électeurs.

Le système évolue ensuite avec la création d'un collège des habitants à la fois pour répondre aux souhaits de certains habitants et présenter une meilleure approche démocratique mais aussi certainement pour contrebalancer l'influence de certaines associations trop puissantes. Dès 1989, les candidatures individuelles sont prévues à défaut d'ouvrir le vote à l'ensemble de la population.

Certains souligneront une coïncidence extraordinaire : le nombre d'électeurs aux élections aux conseils de quartier ne change pas avec la mise en place du collège des habitants : 1939 votants en 2002, 2268 en 2008 et 1012 en 2014. Ces chiffres très faibles ne peuvent pas être comparés à ceux des élections habituelles car les efforts de communication pour les faire connaître restent très modestes (calendriers de mise en place et résultats des élections de 2001 à 2014 dans les tableaux joints).

Quant aux autres instances de concertation, très riches au départ avec jusqu'à 7 commissions extra-municipales et un Conseil Economique et Social, elles disparaissent progressivement.

Plus que 3 commissions en 1983, plus de **CES** en 1995. Seule une instance consacrée aux circulations douces est créée durant la mandature 2001-2008, sans doute en réponse au collectif **« Rues bleues »** réunissant 11 associations dont Essor de Versailles qui en fut un co-fondateur. Cette commission a failli disparaître en 2008 mais a été maintenue probablement à cause du travail constructif accompli. En 2014, elle a été rassemblée avec l'**observatoire des déplacements** des élus pour devenir un vrai groupe de travail tripartite : élus, associations et services.

Comme analysé dans notre revue n°15, on en reste globalement au niveau de la simple consultation, « où les habitants peuvent exprimer leur opinion sur les changements

prévus », 2ème niveau dans la classification d'Arstein qui en compte 6, le 6ème degré étant celui où les citoyens gèrent eux-mêmes un équipement ou un quartier. On est loin d'une véritable démocratie participative et encore plus d'une démocratie élaborative ou de délégation. Si

Versailles était très en avance en 1977, il y a 38 ans, elle se contente aujourd'hui d'appliquer une loi qui a 13 ans sans aller au-delà. Et le temps est loin où une ville de gauche comme Villeurbanne venait étudier le système versaillais.

Election du collège habitants des conseils de quartier : Désaffection des candidats et des électeurs

	Chantiers	Clagny Glatigny	Jussieu Petits Bois Picardie	Montreuil	Notre Dame	Porche fontaine	Saint Louis	Satory	Total Versailles
08-déc-2001									
Candidats	11	18	12	38	35	12	41	4	171
Votants	121	308	157	458	280	259	272	84	1939
% de votants	1,9%	4%	4%	4,4%	2,5%	5,7%	4,8%	3,4%	3,8%
22-nov-2008									0
Candidats	26	19	13	23	45	24	34	2	186
Votants	195	299	181	275	425	455	300	94	2224
% de votants	3%	3,9%	4,3%	2,6%	3,5%	9,3%	4,9%	4,4%	4,2%
27-sept-2014									0
Candidats	12	13	13	20	27	14	15	3	117
Votants	78	82	87	202	213	246	104	Pas de vote	1012
% de votants	1,2%	0,92%	2,02%	1,82%	1,7%	4,42%	1,6%	Pas de vote	1,8%
Comparaison 2014 - 2008									
Candidats	-54%	-32%	0%	-13%	-40%	-42%	-56%	50%	-37%
Votants	-60%	-73%	-52%	-27%	-50%	-46%	-65%		-54%
Différence % de votants	-1,8%	-3%	-2,3%	-0,8%	-1,8%	-4,9%	-3,3%		-2,4%

Année	Elections municipales	Annonce dans "Versailles"	Dépôt limite des candidatures	Publication des listes dans "Versailles"	Elections	Votants	% de votants	observations
2001	11 et 18 mars	Septembre	15-oct	Novembre	08-déc	1939	3.8%	Premières élections
2008	9 et 16 mars	Début octobre	20-oct	Début novembre	22-nov	2224	4.2%	
2014	23 et 30 mars	Début Mai	1er septembre	Internet et maisons de quartier tardivement	27-sept	1012	1.8%	Candidatures durant les vacances - Précipitation

3 Quel avenir pour Versailles Grand Parc ?

3.1 Nouveau paysage institutionnel et financier

1 - Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles :

- o Création de 13 métropoles dont celle du **Grand Paris** au 1er janvier 2016 : Paris et petite couronne et extension possible aux 46 communes voisines.
- o Finalisation de la carte intercommunale et intégration dans des **EPCI** (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) d'au moins 200 000 habitants en grande couronne si le siège est dans l'aire urbaine de Paris.

2 - Loi relative à la définition des régions, aux élections départementales et régionales, et modifiant le calendrier électoral du 25 novembre 2014 :

- o Création de 13 régions (sans changement en Ile-de-France).
- o Redécoupage des cantons ayant chacun un conseiller et une conseillère et élections les 22 et 29 mars 2015 pour des binômes homme-femme déposant des candidatures conjointes.
- o -Elections régionales en décembre dans les nouvelles régions.

3 - Projet de loi **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en cours de discussion depuis décembre 2014 au Sénat :

- o Renforcement de l'intercommunalité et nouvelles compétences obligatoires : tourisme et aires d'accueil des gens du voyage.

- Suppression de la compétence générale des collectivités et extension des compétences des régions (collèges en plus des lycées, toutes infrastructures et services interurbains de transport ne relevant pas de l'Etat) au détriment des départements recentrés sur leurs seules missions sociales et d'ingénierie au service des collectivités.
 - Ce sont les 3 volets de la « réforme territoriale »

4 - Réforme des sous-préfectures en janvier 2017 et création des maisons de l'Etat pour regrouper les services administratifs et maintenir une présence sur le terrain.

5 - Réforme, à l'horizon 2020, des Conseils départementaux qui se fera selon les caractéristiques des territoires :

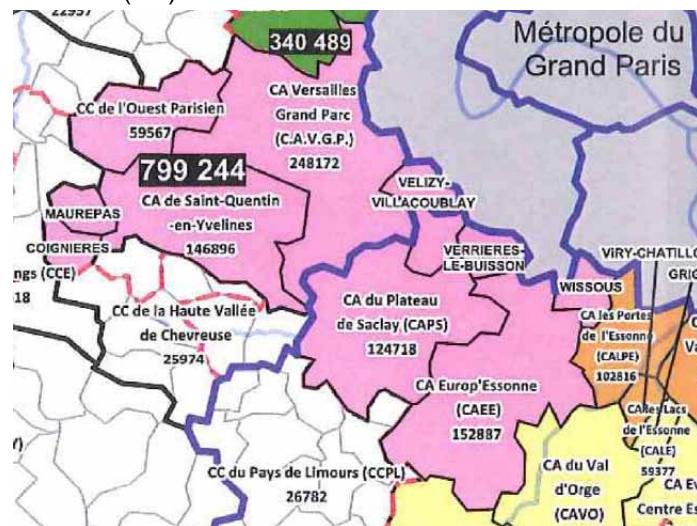
 - Soit par leur maintien, notamment en zone rurale,
 - Soit par leur fusion avec la Métropole,
 - Soit par la fédération d'intercommunalités (cas probable pour les Yvelines).

6 - Plan d'économie de 50 G€ entre 2015 et 2017 dont 18 pour l'Etat et 11 pour les Collectivités locales

3.2 Quelle nouvelle carte intercommunale autour de VGP ?

Pour finaliser la carte intercommunale en Ile-de-France, le préfet de Région a proposé une carte (jointe) où sont regroupées 5 intercommunalités et 4 communes :

- Quatre communautés d'agglomération (CA) :
 - Versailles Grand Parc (VGP),
 - St-Quentin-en-Yvelines,
 - Plateau de Saclay,
 - Europ'Essonne,
 - La communauté de communes (CC) de l'Ouest Parisien,
 - Les communes :
 - Maurepas et Coignières, qui quitteraient la Communauté de Communes des Etangs,
 - Vélizy-Villacoublay qui quitterait Grand Paris Sud-Ouest (CA de GPSO),
 - Wissous qui quitterait les Hauts-de-Bièvres (CA).

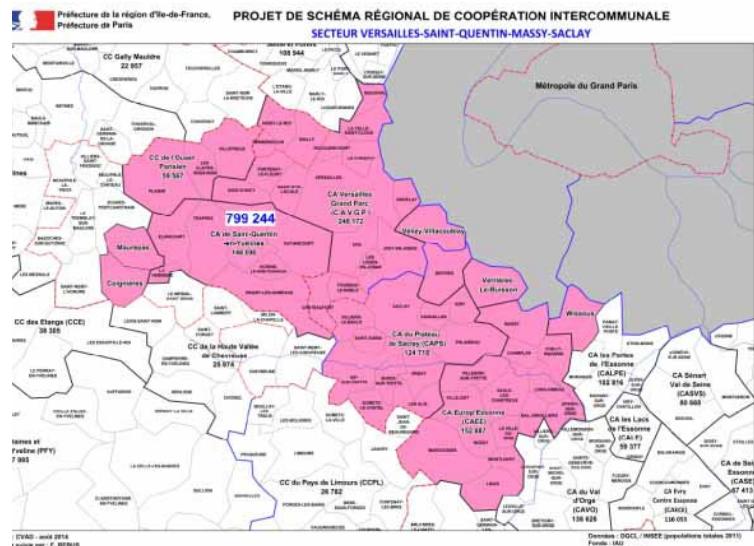


L'ensemble formerait une nouvelle communauté d'agglomération de 800 000 habitants, le plus gros **EPCI** (Etablissement Public de Coopération

Intercommunale) en Ile-de-France après la **Métropole du Grand Paris**. Elle est bien sûr construite autour des projets des territoires :

- L'OIN (Opération d'Intérêt National) Massy - Palaiseau - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines qui s'étend sur 28 communes,
 - L'EPPI (Etablissement public Paris-Saclay), dont le périmètre d'aménagement couvre 49 communes, avec deux polarisations : le Campus de Paris-Saclay et Satory.

Cette proposition a fait l'objet de délibérations négatives de toutes les collectivités mais a eu le mérite de pousser celles-ci à concrétiser leurs projets pour répondre à la loi, et de former des **EPCI** de plus de 200 000 habitants.



Les raisons avancées sont convergentes :

- Processus trop rapide pour de si grands bouleversements.
 - Degrés d'intégration beaucoup trop différents alors que la fusion oblige à adopter l'ensemble des compétences de tous les **EPCI**

Au-delà des compétences qui peuvent avoir aussi des contenus très différents, le degré d'intégration se mesure par le coefficient d'intégration fiscale donc par la part des ressources (impôts + compensations de l'Etat + taxes) attribuées à l'**EPCI** sur l'ensemble des ressources de l'**EPCI** et des communes membres.

La **CASQY** est un **EPCI** très intégré (environ 50%) du fait de son histoire de Ville Nouvelle puis de Syndicat d'Agglomération Nouvelle (**SAN**) devant construire les équipements publics.

VGP (environ 16%) et **Europ'Essonne** sont très peu intégrées et la **CAPS** est en situation intermédiaire.

- Endettements très différents à partager, avec deux extrêmes : zéro à **VG** et 400 millions à la **CASQY** (du fait de la politique d'équipements nécessaires à toute ville nouvelle).

Il faut aussi reconnaître que les dispositions institutionnelles, fiscales et financières relatives aux **EPCI** sont tellement compliquées et mouvantes que les simulations comptables précises sont très difficiles à faire et les décisions de regroupement difficiles à prendre. Il y a d'ailleurs là une limite à la

décision démocratique du fait que l'on ne peut décider rationnellement.

CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) et DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) versée par l'Etat

Le principe est simple : plus les communes auront transférés de recettes fiscales au groupement de communes, plus on supposera qu'elles lui auront également transférées des compétences.

Et plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la **DGF** sera valorisée.

DGF = Population x CIF x Valeur du point déterminé chaque année



Les 46 communes à frontière commune avec la **Métropole du Grand Paris** avaient la possibilité d'intégrer cette nouvelle structure ou de quitter les **EPCI** en faisant partie. Aucune des 6 communes de VGP n'intégrera bien sûr la Métropole et au contraire Vélizy-Villacoublay a quitté GPSO fin 2014 et rejoindra **VGP** au 1er janvier 2016 pour échapper au dessaisissement de la commune dans de nombreuses matières, logement notamment.

Vélizy-Villacoublay sera le premier pôle économique de **VGP** (20 000 habitants et 40 000 emplois) alors qu'il ne serait qu'une des innombrables communes de la Métropole du Grand Paris, soumis à des organes délibérants lointains.

Les projets des **EPCI** sont les suivants :

- **VGP** passerait à 19 communes en intégrant Vélizy-Villacoublay.
 - La **CASQY** souhaite intégrer la CC de l'Ouest Parisien (Plaisir, Villepreux, Les Clayes) et les 2 communes de Maurepas et Coignières, qui sortiraient de la CC des Etangs ; l'ensemble permet à la CSAQY de dépasser les 200 000 habitants (230 000 habitants).
 - La **CAPS** et **Europ'Essonne** fusionneraient pour dépasser le seuil légal et pourraient

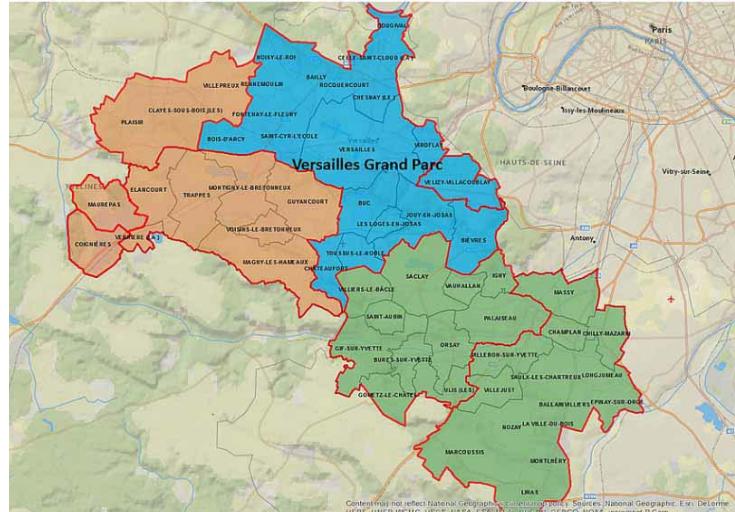
intégrer les communes de Wissous et de Verrières-le-Buisson.

Les projets précédents ont fait l'objet d'amendements déposés auprès de la **CRCI** (Commission Régionale de Coopération Intercommunale) par rapport au projet du Préfet.

La décision y dépend de 3 majorités, toutes acquises à la majorité des deux tiers :

- La **CRCI**,
 - La **CDCI** (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) des Yvelines,
 - La **CDCI** de l'Essonne.

Le 22 janvier 2015, les projets des **EPCI** ont été retenus par la **CRCI** selon la carte ci-jointe.



Le préfet de Région doit arrêter la nouvelle carte du **SRCI** (Schéma Régional de Coopération Intercommunale) avant la fin avril.

Les préfets de département arrêteront les projets de création, fusion ou modification.

Les communes et **EPCI** délibéreront. En cas de désaccord, la Commission Régionale de Coopération Intercommunale donnera son avis avant arrêté définitif fin 2015 pour mise en œuvre au 1er janvier 2016.

3.3 Quelles évolutions pour VGP?

VGP doit tenir compte des tendances lourdes de simplification et d'intégration qui caractérisent l'avenir des collectivités, ceci quelque soit le gouvernement en place. Or son degré d'intégration, nous l'avons dit, est extrêmement faible. Même si **VGP** affiche un certain nombre de compétences communes, celles-ci ont souvent un contenu très limité.

Le projet de loi **NOTRe** devrait imposer la compétence supplémentaire tourisme à **VGP**, ce qui était souhaité par certains. Il entraînerait une politique coordonnée des trois offices de tourisme de Versailles (d'importance régionale, à l'ouest de la Région), de Jouy-en-Josas (Musée de la toile de Jouy et vallée de la Bièvre) et de Bougival (Bords de Seine et Festival de la musique du 19ème siècle).

Trois raisons plaident pour augmenter le degré d'intégration :

- La recherche d'économies qui doit entraîner des analyses drastiques de la situation dans tous les domaines et des décisions courageuses des

communes pour déléguer à **VGP** le maximum d'activités. L'argument de la nécessaire proximité n'est plus de mise dans certains domaines. Par manque d'information des habitants sur ce que fait VGP, la Communauté d'agglomération n'est pas saisie de certains problèmes ; c'est par exemple le cas souvent mis en avant des ordures ménagères pour lesquelles les habitants ne savent pas qu'il leur faut appeler **VGP** et non la commune sur ce sujet. D'après la loi de réforme des collectivités de 2010, chaque intercommunalité doit élaborer, d'ici au 31 mars 2015, un schéma de mutualisation des services avec l'impact sur ses effectifs et sur ceux des communes, et avec un suivi annuel. C'est un exercice utile pour **VGP**.

- Les dotations de l'Etat diminuent mais elles diminueront encore plus pour les communautés peu intégrées. Déjà la DGF est proportionnelle au coefficient d'intégration fiscale et à la population. Cette règle devrait être renforcée d'après certains projets de l'Etat (cf. encart joint).
- Il vaut mieux tendre vers plus d'intégration de façon réfléchie et progressive que de devoir agir dans la précipitation, sous le poids d'une N^{ème} réforme sur les compétences ou sur les périmètres qui obligeraient **VGP** à fusionner avec d'autres **EPCI** plus intégrés dont elle devrait adopter les compétences.

Les maires de VGP semblent avoir pris conscience de ces réalités d'autant que certains envisageaient déjà un ensemble **VGP - St-Quentin -en-Yvelines**.

Par ailleurs, les **EPCI** et communes concernés par l'**OIN** et son voisinage, repris dans le projet du Préfet, gagneraient à engager ou renforcer leur coopération sur des sujets d'intérêt commun. En 2009, les 4 intercommunalités du Plateau de Saclay (de la **CASQY** à **Europ'Essonne**) avaient déjà eu l'intention de créer une **Agence d'Urbanisme et de Développement Durable** (cf. extrait du numéro 12 de janvier 2010).

L'affaire n'a pas débouché.

Numéro 12 de janvier 2010

Les quatre intercommunalités principalement concernées par l'**OIN** (Versailles Grand Parc, St-Quentin-en-Yvelines, Plateau de Saclay et **Europ'Essonne**) sont en train de créer une agence d'urbanisme et de développement durable « pour ne pas être à l'écart de la réflexion sur l'**OIN** ». Elle aura trois missions :

- Faciliter la politique des déplacements y compris celle des infrastructures,
- Rechercher les financements dans le cadre des contrats de projets Etat-Région,
- Constituer un observatoire du territoire en étroite liaison avec la Fondation scientifique, l'**IAURIF** (Agence d'urbanisme de la Région) et l'**OIN**.

Au-delà des travaux en commun sur :

- le **SDT** (Schéma de Développement Territorial),
- les 2 **CDT** (Contrats Développement Territorial),
 - **VGP-CASQY-Vélizy-Villacoublay**,
 - **Paris-Saclay** (le **Grand Paris** de la recherche et de l'innovation),

Ces collectivités pourraient s'associer dans un Pôle Métropolitain pour une meilleure coopération et une connaissance réciproque.

Notamment, dans la mise en œuvre des **CDT**, pour tous les sujets touchant à l'**OIN** comme par exemple les systèmes de transport, mais aussi les évolutions ultérieures.

Le pôle métropolitain

Le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des **EPCI** (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de :

- Développement économique,
- Promotion de l'innovation,
- Recherche,
- Enseignement supérieur,
- Culture,
- Aménagement de l'espace,
- Développement des infrastructures et des services de transport,

afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

La création relève du volontariat.

Le pôle métropolitain n'est pas un **EPCI** à fiscalité propre. Ses ressources proviennent notamment des cotisations des **EPCI** qui le composent.

Fleurissement des villes de VGP

11 communes de VGP ainsi que **Vélizy** ont été récompensées pour leur fleurissement lors du concours 2014 du **Conseil Général**. Le département, quant à lui, est devenu le 1^{er} département d'Ile-de-France à recevoir le label « Département Fleuri » de la part du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

2014 Villes Habitants	Nb Pétales Concours Départemental.	Nb fleurs Concours Régional	Nb fleurs Concours National
+ 600	Toussus-le-N.1/5	Noisy-le-Roi 2	
+ 3 000	Bailly 5/5	Buc 2	
+ 6 000	Fontenay-le-F. 5/5 Bois-d'Arcy 5/5 Jouy-en-Josas 3/5	Bougival 1	
+ 15 000		La Celle St-C. 3 Viroflay 1	Vélizy 4
+ 40 000	Toutes les villes des Yvelines labellisées.	Versailles 3	
Pour VGP 18 villes + Vélizy	3 villes sur 5 font le régional. 8 dans les Yvelines	6 villes sur 46 des Yvelines	1 ville

A l'issue du concours départemental, si la ville a obtenu 5 pétales, elle est présentée au concours régional.

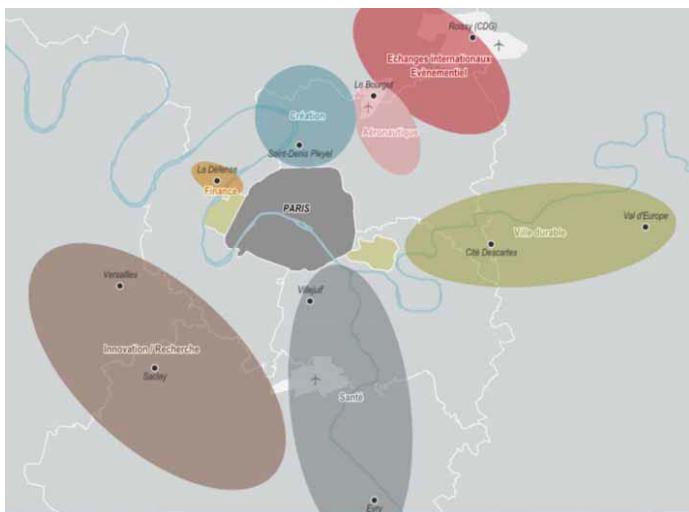
Par ailleurs, la ville de **Versailles** a gagné le « Trophée des Yvelines : Entrée de ville - Afficher la nature dans notre cadre de vie ».

4 VGP cherche sa place dans Paris-Saclay

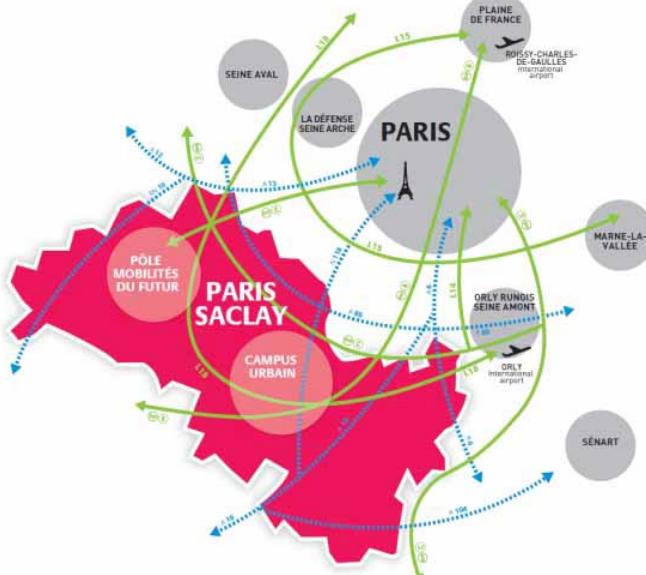
4.1 Le développement de Paris-Saclay ... se passe à Saclay



« Paris-Saclay »
est l'un des 7 clusters
(zones de développement)
du **Grand Paris**.



« Paris-Saclay » comprend 2 pôles : le Campus Urbain qui va accueillir l'**Université de Paris-Saclay** et le pôle Mobilités du futur autour de Satory mais toute l'énergie de l'Etablissement Public de Paris-Saclay va au premier pôle.



Ils rejoindront :

- École Nationale Supérieure des Techniques Avancées,
- IOGS,
- École Polytechnique et des entreprises,
- Centres de recherches Danone, Thalès, Horiba, Digitéo ou le centre d'intégration Nano-Innov, ...

Quartier 2

332 ha et 870 000 m² de programmes dont :

- 350 000 m² de programmes scientifiques,
- 200 000 m² d'activités économiques,
- 180 000 m² de logements familiaux,
- 90 000 m² de logements étudiants,
- 50 000 m² de services et d'équipements de commerces.



Etablissements :

- École Normale Supérieure de Cachan,
- Université Paris-Sud,
- CentraleSupélec,
- Synchrotron Soleil,
- CEA,
- Différents pôles de recherche.

Selon l'EPPS, fin 2015, les taux de réalisation des constructions devraient être respectivement de 20% et de 10% pour chacun des deux quartiers, en conformité par rapport aux prévisions.

L'ambition de Paris-Saclay est de devenir la 1ère université d'Europe et de figurer dans le top mondial. Dès à présent, on peut estimer qu'elle figure à la 19ème place du classement de Shanghai, devant l'Université Paris VI classée 35ème. Elle accueillera 60 000 étudiants, 10 500 chercheurs et enseignants-chercheurs.

4.1.2 Une image floue de Satory ?

Satory dans « l'essor de Versailles »

2003 : Un tournant décisif : la ZAC des Chantiers et le PLU.

2004 : Dossier Satory, aujourd'hui et demain, les sept défis :

- Coût de la dépollution,
- Mixité entre industrie et bureaux haut de gamme,
- Mixité entre des logements et des activités industrielles,
- Respect de l'environnement côté vallée de la Bièvre,
- Défi de la mixité civils/militaires,
- Liaisons avec le reste de la ville,
- Concurrence entre Satory et les autres zones de développement.

2007 : Satory, l'échec d'un vrai huitième quartier ?

2008 : OIN, Satory, **SDRIF** : l'avenir de Versailles.

2009 : Le développement économique de Versailles.

2010 : Quel développement pour Versailles ? La mise en œuvre de l'**OIN** de Paris-Saclay et le Grand Paris.

2011 : Le développement économique de Versailles Grand Parc.

2014 : Versailles Grand Parc et Satory dans le projet Paris-Saclay et dans le « Nouveau Grand Paris »

A côté de ce projet qui retient l'attention de tous les acteurs et qui avance à grands pas dans le respect des plannings, Satory fait pâle figure. Nous en parlons depuis 12 ans (liste jointe). Les études et plans se multiplient sans aucun débouché, sauf quelques implantations souvent en remplacement de celles de l'industrie de l'armement. Nous avons fait le point dans la revue de 2014 :

- Schéma de développement territorial de Paris-Saclay de janvier 2012.
- Charte Urbaine et paysagère - Satory Ouest Versailles d'août 2013.
- Contrat de développement équilibré des Yvelines pour la mise en œuvre de l'**OIN** de Paris-Saclay 2013-2016 de juin 2013.
- Plan Local 2013 de redynamisation de l'Etat pour les Yvelines pour les sites de défense.

Dans le document de communication internationale de l'EPPS ("A scientific, economic and urbanistic project" - mars 2014), les images de Satory et de Versailles sont floues ou biaisées :

- L'UVSQ est représentée à St-Quentin et Versailles ne comporte que des écoles « artistiques » du paysage et d'architecture mais pas son campus des sciences.
- Les « espaces de projets » sont St-Quentin-est et le couloir Trappes-La Verrière mais pas Satory.

Le document le plus encourageant est le flyer de l'EPPS « terrain des Marronniers » de novembre 2013 (document joint). Face au développement de Saclay, Satory fait pâle figure (Tableau joint).

EPPS novembre 2013 Terrain des Marronniers

Un nouveau quartier de Versailles dans un territoire accueillant



Lieu d'expérimentation pour la filière des mobilités du futur, le site de Satory est appelé à connaître un aménagement urbain d'ampleur, à la charnière entre le domaine du Château de Versailles, la vallée de la Bièvre et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les orientations portées par l'ensemble des partenaires publics et privés feront de ce site de 180 ha dont 130 ha de terrains mutables un quartier mixte : un potentiel de 800 000 m² d'activités mixeront activités technologiques, plates-formes de recherche, entreprises et services associés, commerces et habitat dans un environnement de très grande qualité.

Le projet prévoit ainsi la création de 10 000 emplois, et la réalisation de 5 000 logements autour d'une gare du Grand Paris Express.

On peut noter seulement deux avancées pour l'aménagement de Satory :

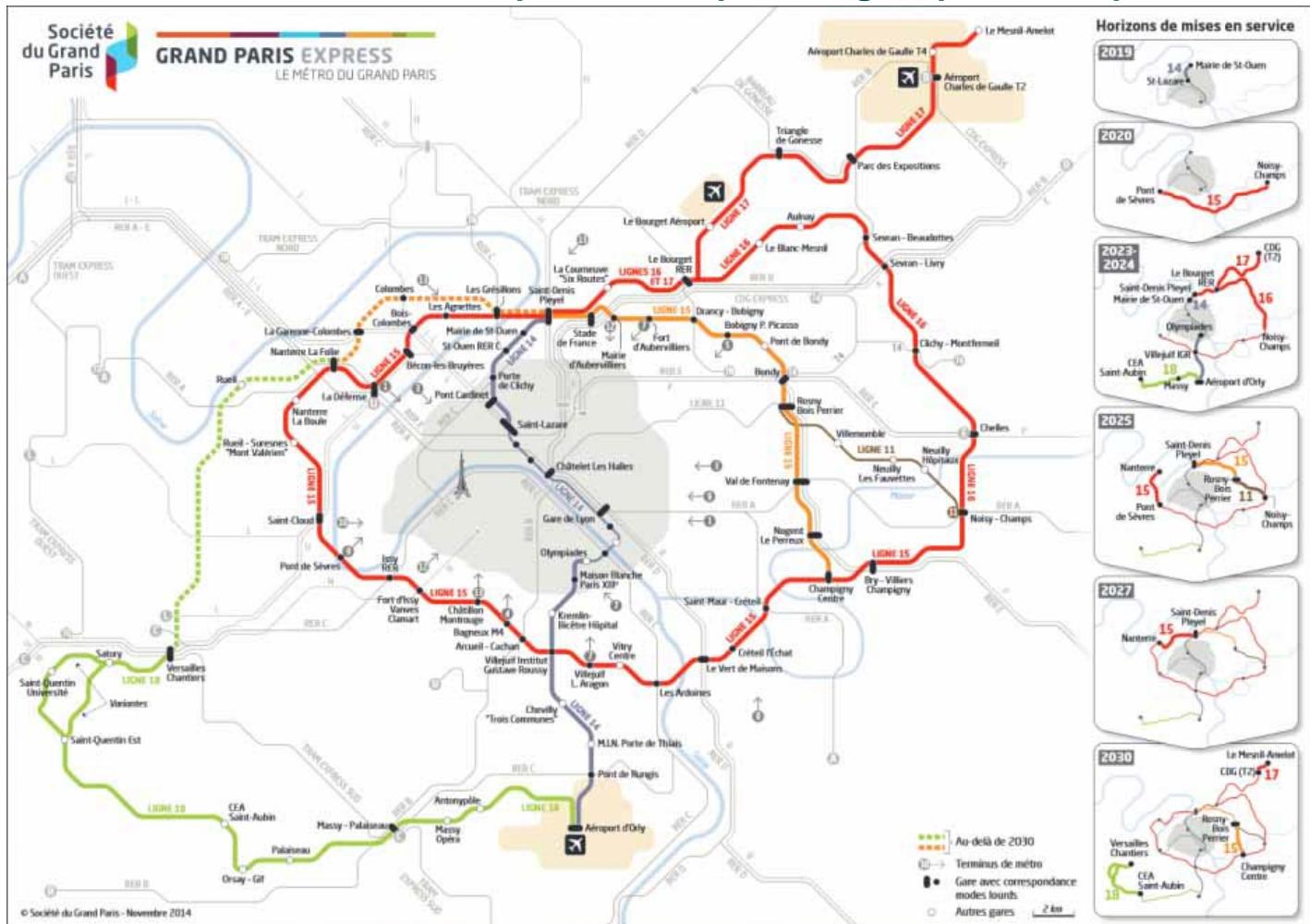
- o **La création d'une SEM (Société d'Economie Mixte)** patrimoniale en avril 2014 pour prendre en charge l'ensemble immobilier de 7300m² capable d'accueillir l'institut VéDéCoM (Institut de transition énergétique du Véhicule)

Décarboné, Communiquant et sa Mobilité) et le laboratoire LIVIC pour un investissement de 13M€ dont 4.8M€ en capital.
 o **La création de la ZAC de Satory-Ouest** annoncée par l'**EPPS** en juin 2014 sur 228 ha. La concertation préalable à la création de la **ZAC Satory-Ouest** comprendra une réunion publique de présentation du projet, des ateliers « Cartes sur table » destinés à recueillir l'expertise d'usage des habitants, des salariés, des riverains, ainsi qu'une exposition. De plus, en décembre 2014, un montant d'études plafonnés sur deux ans à 8,9 millions d'€ a été décidé sur la zone de Versailles-Satory-Ouest.

Globalement, quand on dépense 2 milliards à Saclay en constructions, on ne dépense que quelques millions en études à Satory.

	Saclay	Satory	Satory/Saclay
Surfaces des terrains	569 ha	Au mieux 180 ha	32%
Locaux académiques et de recherche	1 100 000 m ²	400 000 m ²	36%
Habitants et étudiants logés	9 000 + 10 000 étudiants	5 000	26%
Moyens financiers disponibles actuellement hors transports (3 G€ au total)	2 Milliards d'euros de réalisations	Quelques millions aujourd'hui surtout en études	Négligeable
Ligne 18 du Métro	2024	Horizon 2030	Plus de 6 ans après

4.2 Le métro du Grand Paris Express limité pour longtemps au Campus Urbain



La ligne verte 18 fera l'objet d'un enquête publique début 2016, très probablement pour l'ensemble du tracé, même si les différentes sections ne sont pas définies avec la même précision, compte tenu de leur échéance de réalisation.

La 1ère section Orly - **CEA** St-Aubin, dont l'échéance a été dernièrement avancée de 2027 à 2024, est aujourd'hui définie avec une très grande précision, notamment au droit des établissements de recherche les plus sensibles ; il a fallu par exemple tenir compte des conséquences des vibrations sur certains laboratoires de pointe et même parfois déplacer certaines de leurs installations. Mais le tracé, en partie aérien sur le plateau, a aussi dû être précisé pour le passage sous la vallée de la Bièvre et son arrivée à Versailles-Chantiers. L'impact environnemental de la ligne la plus rurale du Métro risque de susciter des réactions négatives.

Il semble aujourd'hui qu'on s'achemine vers le tracé plus facile et plus court desservant St-Quentin-en-Yvelines avec une gare près du Techno-centre Renault.

4.3 Le Contrat de Développement Territorial de Versailles Grand Parc - St-Quentin-en-Yvelines - Vélizy-Villacoublay et la ZAC de Satory

Le Schéma de Développement territorial du Plateau de Saclay avait été élaboré en 2011 et approuvé en janvier 2012, comme un succédané des 2 **CDT** (Contrats de Développement Territorial) Essonne et Yvelines qui ont suivi avec retard :

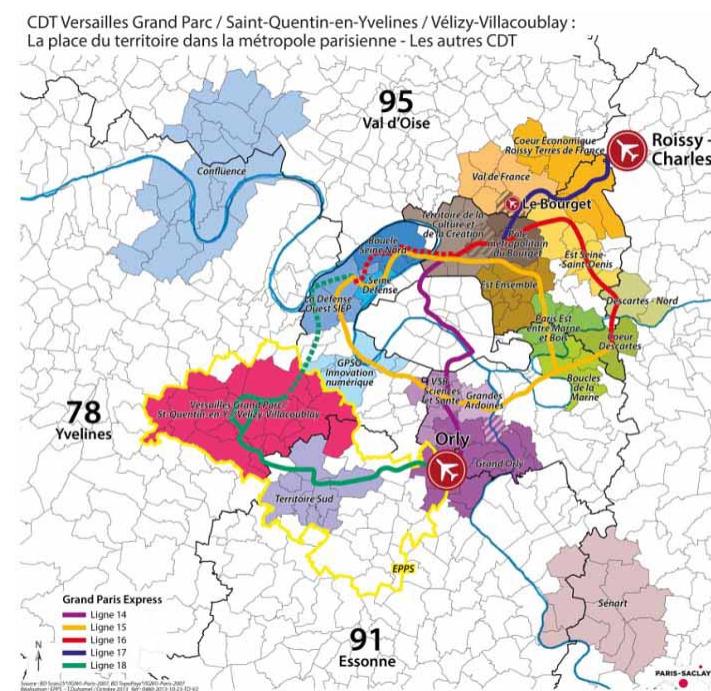
- **CDT** « Paris-Saclay, le Grand Paris de la recherche et de l'innovation » validé le 3 septembre 2013 et dont l'enquête publique vient de se terminer.
- **CDT** « VGP-CASQY-Vélizy-Villacoublay » validé le 31 décembre 2014 et dont l'enquête publique est officiellement programmée du 29 janvier au 27 février 2015 (contenu de l'enquête joint).

Chacun des 23 **CDT** du Grand Paris (carte jointe) est un outil de planification et de programmation, déclinaison locale des objectifs de mise en œuvre du Grand Paris, pour permettre au nouveau réseau de transports et à ses gares de produire pleinement les effets de développement attendus dans tous les domaines : urbanisme, transports, déplacements, lutte contre l'exclusion sociale, économie, sport, culture, dans le respect de l'environnement, des espaces agricoles et forestiers et des paysages (plan simplifié joint). En matière de logement, la loi relative au Grand Paris a inscrit l'objectif de construire 70 000 logements par an. Le **CDT** est l'outil de territorialisation de cette ambition.

Les contrats sont établis entre l'État et les communes ou leurs groupements (**EPCI**). La région et les départements territorialement concernés peuvent également, à leur demande, être signataires des **CDT**. Le projet de **CDT** est adopté après enquête publique puis signé par le Préfet de région et les représentants des Collectivités après délibération de leur conseil.

Sommaire du CDT du 16 septembre 2014 soumis à enquête publique

- Titre 1 Le projet stratégique de développement durable
- Titre 1.1 Un territoire clé de l'ouest francilien, riche de sa diversité et porteur de complémentarités
- Titre 1.2 Le projet stratégique : le territoire de l'innovation industrielle et de la haute qualité de vie
- Titre 1.3 Des conditions pour rendre l'ambition opérable : mobilisation du foncier, réalisation des grandes infrastructures, conditions de programmation urbaine
- Titre 2 Les priorités et les objectifs du **CDT**
- Titre 2.1 Une stratégie de développement économique équilibrée, autour de la promotion de pôles mondiaux d'excellence et du renforcement des dynamiques locales
- Titre 2.2 Une stratégie d'accueil résidentiel ambitieuse, tournée vers la réussite de l'ambition économique et la satisfaction des besoins des habitants
- Titre 2.3 Une stratégie en matière de transports et de mobilités soutien de la transformation et de la structuration du territoire aux différentes échelles
- Titre 2.4 Les principaux éléments qui conditionnent la capacité des acteurs de mettre en œuvre la stratégie dans le registre des infrastructures routières, des transports en commun, des infrastructures numériques et de la mobilisation du foncier
- Titre 3 Le programme d'actions
- Titre 3.1 La déclinaison de la stratégie en actions thématiques
- Titre 3.2 Les projets d'aménagement qui donnent corps à la stratégie : hiérarchisation des projets du **CDT** (projets présentant un degré de maturité opérationnelle suffisant pour faire l'objet d'un engagement contractuel projets nécessitant encore un travail d'approfondissement), engagements contractuels sur les projets ou sur les études
- Titre 4 Les conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification du contrat
- Annexe 1 Diagnostic de l'habitat
- Annexe 2 Cahier de cartes



L'enquête publique du 29 janvier au 27 février 2015 : 20 documents de 691 pages

Disponibles seulement le 30.1.2015 ! sur le site de la préfecture des Yvelines www.yvelines.gouv.fr

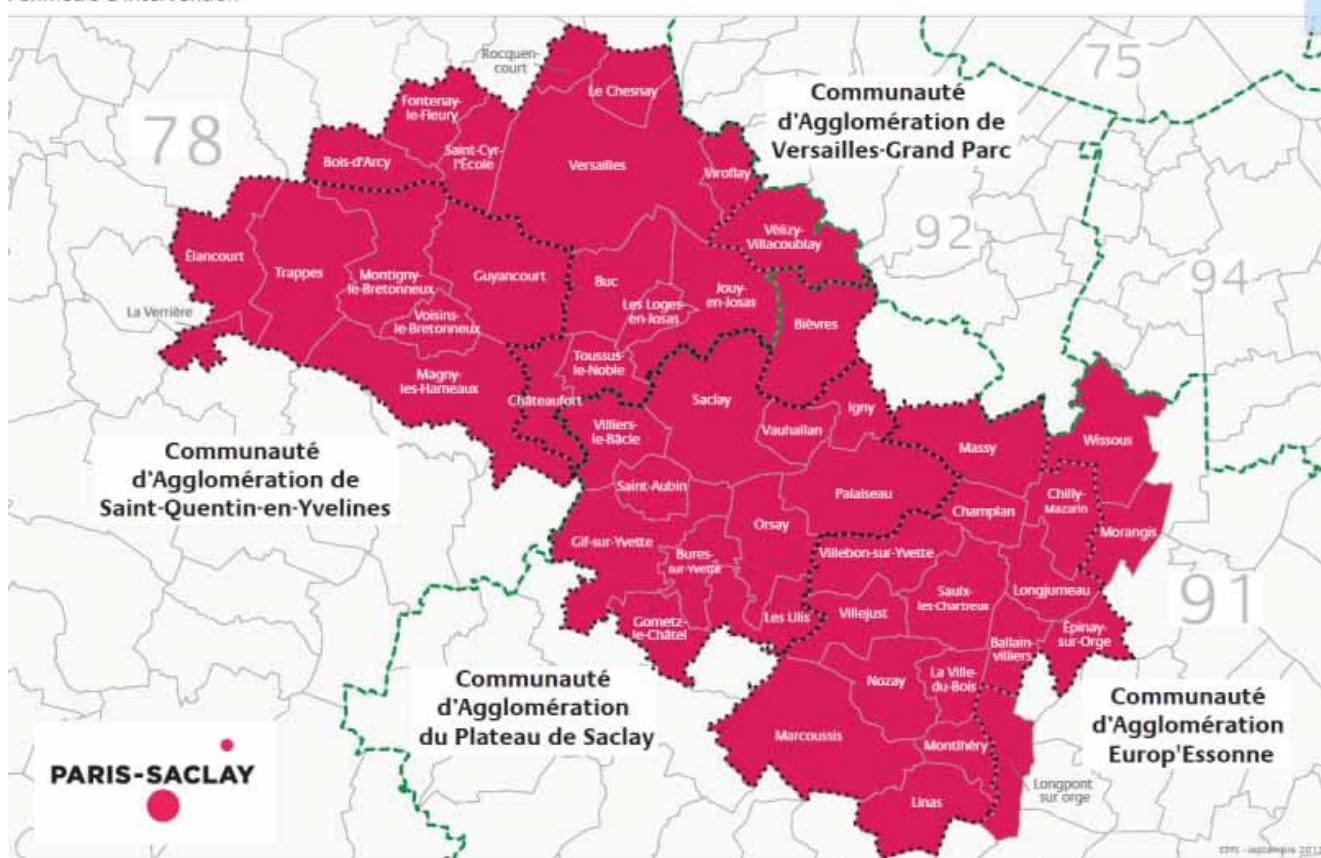
- 1° Une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête et les caractéristiques les plus importantes du contrat de développement territorial
- 2° Le projet de contrat validé par les parties
- 3° Un plan du territoire couvert par le contrat
- 4° Le rapport environnemental, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse à cet avis
- 5° Les délibérations et avis publics recueillis
- 6° L'arrêté de création du comité de pilotage et le compte-rendu de validation du CDT par le comité
- 7° Le cadre juridique du CDT et les documents administratifs organisant l'enquête publique
- 8° Une note sur la priorisation des projets du CDT du 25

Etablissement public Paris-Saclay

Périmètre d'intervention

0 1 2 3 4 5 km

100 F

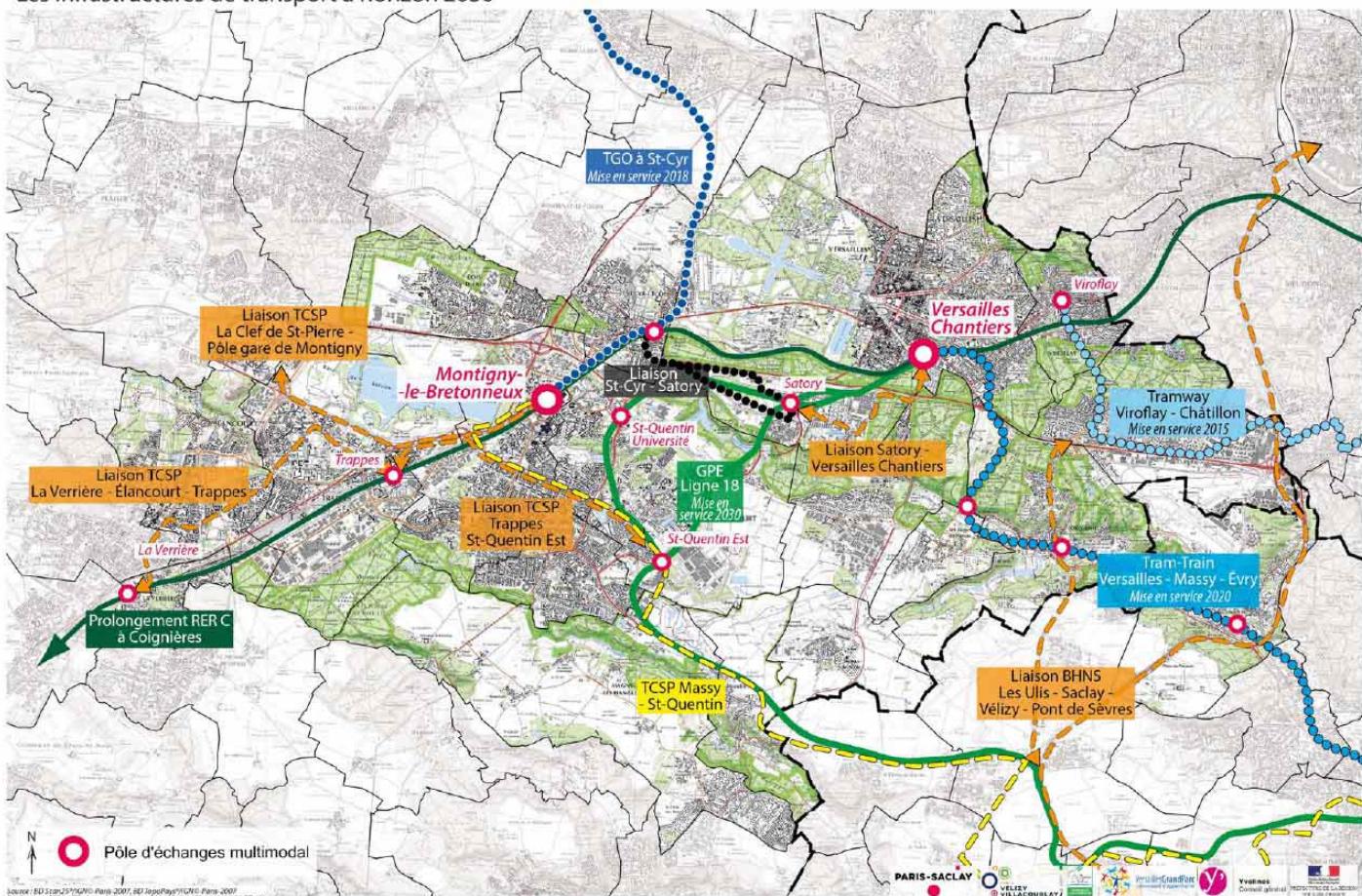


	OIN Décret du 3-3-2009	Zone d'intervention EPPS Loi Grand Paris du 3 juin 2010	CDT VGP SQY VV Arrêté le 31-12-2014
Versailles Viroflay	2	2	2
SUD de VGP Val de Bièvre + Toussus-le-Noble + Châteaupot	6	6	6
St-Cyr-l'École + Bois-d'Arcy	2	2	2
Fontenay-le-Fleury + Rocquencourt + Le Chesnay	3	3	NON
Bailly, Noisy-le-Roi Rennemoulin La Celle-St-Cloud + Bougival	NON	NON	NON
VGP	13	13	10
Vélizy-Villacoublay	1	1	1
St-Quentin-en-Yvelines	7	7	7
Maurepas	1	NON	NON
TOTAL y.c. Bièvres	22	21	18

	Emploi/hab	Emplois	Habitants	Logements	Logement/hab
VGP dans le CDT	0.48	74 449	155 186	69 179	0.45
Vélizy-Villacoublay	1.98	39 831	20 089	8 934	0.44
VGP + Vélizy-V	0.65	114 280	175 275	78 113	0.45
SQY	0.66	95 352	144 262	56 697	0.39

CDT Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay :
Les infrastructures de transport à horizon 2030

0 0.5 1 1.5 2 km



Projet du plateau de Satory

Nb logements hypothèse basse	Nb logements hypothèse haute	m ² locaux d'entreprises hypothèse basse	m ² locaux d'entreprises hypothèse haute
4 000	5 000	200 000	300 000
Infrastructure			
Métro GPE ligne 18			2 300
Voie multimodale St-Cyr Satory			8
TCSP Satory Chantiers (dont réaménagement rue de la Porte de Buc et carrefour du Cerf Volant en phase 1) (sous réserve d'une étude complémentaire)			3,3
Mise à niveau de l'échangeur RD91/RN12 Aménagement RD91 et du rond-point de Bir-Hakeim (désserte Satory 2^{ème} phase)			12,5
Bretelle d'accès à Satory depuis l'Epi d'Or			7,5

Les trois grandes problématiques du **CDT** sont le logement, l'activité économique et l'emploi et les déplacements (plan joint).

Le choix des projets prioritaires doit répondre aux ambitions portées par l'Etat dans ces domaines : d'une certaine façon, cofinancement des grandes infrastructures par l'Etat contre participation à ses objectifs de pôles de développement et de 70 000 logements par an.

Le problème des zones de développement et des constructions est avant tout le foncier, dépendant en majorité de l'Etat. Trois avancées dans ce domaine :

- Le protocole foncier du 2 mai 2011 entre l'Etat et l'**EPPS** clarifie les procédures de transfert, notamment les secteurs identifiés de Satory et de la Minière.
- La loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public constitue un levier important. Le programme yvelinois de mobilisation du foncier public en faveur du logement pour la période 2012-2016 comprend les secteurs stratégiques comme Satory.
- Le premier achat à prix réduit par Viroflay, pour et sous condition de développement du logement social, à 3.5M€ au lieu de 11.9M€, soit à 30% du prix du marché.

L'exemple de Viroflay montre que les rachats avec décote sont possibles. Pour Versailles qui dispose d'une des plus grosses réserves de foncier public, reste à mobiliser la volonté de tous les acteurs et en premier lieu des décideurs locaux.

Le **CDT** a déterminé 8 projets « à maturité » et 8 projets à approfondir (tableau joint). Les 10 communes de **VGP** ne comportent que 2 projets contre 6 pour les 7 communes de St-Quentin dans chaque catégorie, ce qui témoigne d'une large antériorité de la **CASQY** dans l'analyse des zones de développement. On peut noter notamment que le réaménagement des zones de Buc et des Loges avec la réalisation du contournement routier sud de Buc n'est pas retenu.

Liste 1 : projets opérationnels disposant de la maturité suffisante pour faire l'objet d'une contractualisation

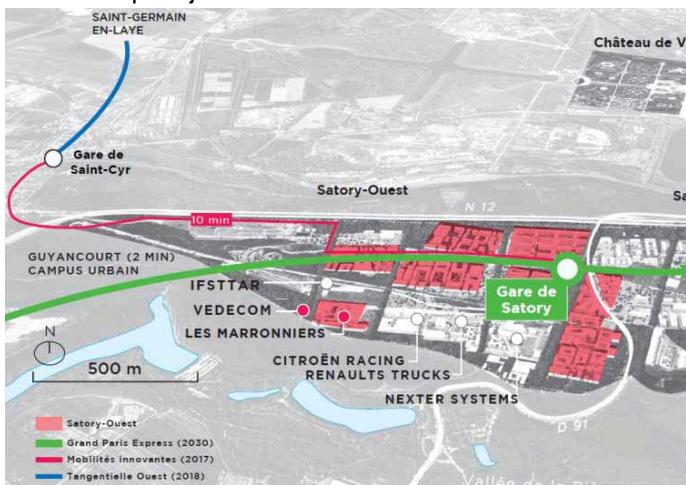
- 1.1 Versailles / Satory
- 1.2 Versailles / Chantiers
- 1.3 Trappes / Boubas Louise Michel
- 1.4 La Verrière / Gare - Les Bécannes
- 1.5 Magny-les-Hameaux / Centre Bourg
- 1.6 Elancourt / La Clef de Saint-Pierre
- 1.7 Elancourt / ZAC les Réaux – Quartier IV Arbres
- 1.8 Guyancourt – ville (dont Thalès)

Liste 2 : projets nécessitant encore un travail d'approfondissement

- 2.1 Saint-Quentin-en-Yvelines / Base de loisirs Vélodrome
- 2.2 Trappes / Corridor ferroviaire (hors Boubas Louise Michel)
- 2.3 Pôle centre SQY – Université (dont Pas du Lac)
- 2.4 Magny-les-Hameaux / Mérantais
- 2.5 Elancourt / ZAC les Réaux - secteur Nord
- 2.6 Saint-Cyr l'Ecole, Versailles / TGO Santos Dumont & Caserne Pion
- 2.7 Bièvres/Val de Sygrie
- 2.8 Voisins-le-Bretonneux / Centre-ville et Champfleury-Mérantais

Bien sûr le projet de Satory, qui est l'un des plus importants, est retenu avec la définition présentée dans le tableau joint.

La desserte en transport collectif est présentée dans le plan joint :



- o La ligne verte 18 du Grand Paris Express Orly - Massy - Saclay - St-Quentin - Versailles Chantiers qui devrait desservir la gare de Satory mais pas avant l'horizon 2030.
- o Une desserte par bus en site propre utilisant la voie militaire reliant cette gare à St-Cyr (correspondances avec la Tangentielle ouest et avec les nombreux trains s'arrêtant à St-Cyr dont le RER C).

Il est étonnant de retrouver mention d'un **TCSP** (Transport en Commun en Site Propre) entre Chantiers et Satory par la Porte de Buc puisque la voie bus est remise en cause par le projet de piste cyclable de **VGP**.

De plus, la desserte en **TCSP** ne peut se réduire au projet de bus depuis St-Cyr qui coûte très cher pour une offre qui reste inadaptée (2 correspondances depuis le pôle principal des Chantiers).

Contrairement aux exigences du décret, le **CDT** ne comporte ni toutes les évaluations quantitatives ni la répartition des financements des différents projets retenus. Cela ne facilitera pas l'intervention des contrats de projet Etat-régions (**CPER**) 2015-2020 pour financer leur réalisation. Mais l'Etat a largement la main dans ce contrat qui est bien perçu par les élus comme la condition nécessaire à tout financement de sa part, condition renforcée par les contraintes budgétaires actuelles.

Par ailleurs, il est étonnant de voir rajouter au dossier d'enquête une note du 20 janvier 2015 sur "la priorisation des projets d'infrastructures" du **CDT** qui semble confirmer que le projet validé le 16 septembre 2014 serait incomplet.

La préparation trop rapide du CDT a nui profondément à l'expression des communes, notamment les plus petites qui ont été négligées voire ignorées alors qu'en fin de compte elles seront signataires du **CDT** à côté des 2 communautés d'agglomération. Un déficit de démocratie certain.

Il en est de même pour les citoyens puisqu'aucune concertation n'a accompagné l'élaboration du **CDT**. Par ailleurs, comment se fait-il qu'on retrouve la même disparité entre **VGP** et la **CASQY** :

- o pour le nombre de projets retenus,
- o et pour les permanences des commissaires enquêteurs (cf. tableau joint) ?

	VGP	Vélizy-Villacoublay	St-Quentin-en-Yvelines
Nombre de villes concernées	11	1	7
Nombre de villes au moins aussi peuplées que La Verrière (6000 habitants)	5	1	7
Nombre de villes avec des permanences	1 Versailles	1 Vélizy	Toutes les villes
Nombre de permanences de la Commission d'enquête	3	2	17

Si chaque ville de **VGP** dispose d'un registre où consigner les remarques sur le dossier, les communes de **VGP** n'ont d'autres permanences que les 3 de Versailles alors que 5 d'entre elles sont plus peuplées que la plus petite ville de la **CASQY** (La Verrière), que certaines ont d'importants projets retenus et que d'autres peuvent, à juste titre, déplorer que leurs projets ne soient pas retenus. Là encore étrange concertation.

5 Populations de Versailles et de VGP en baisse

Le tableau joint offre une rétrospective sur 50 ans (1962-2012) de la population des communes de VGP et de Vélizy-Villacoublay qui l'intégrera au 1^{er} janvier 2016.

Evolution démographique de VGP depuis 1962 - Découpage géographique au 01/01/2014 - Source : Insee

Communes	Population municipale au RP2012 légale	Population municipale au RP2007 légale	2012/2007	RP2012/1999	RP2012/1990	Population sans doubles comptes					
	1.1.2015	1.1.2010				au RP1999	au RP1990	au RP1982	au RP1982	au RP1975	au RP1968
LIBMIN	PMUN12	PMUN07				PSDC99	PSDC90	PSDC82	PSDC75	PSDC68	PSDC62
Bièvres	4 433	4 982	-11,00%	9,90%	5,30%	4 034	4 209	3 844	4 133	3 323	2 712
Bailly	3 894	3 999	-2,60%	-4,90%	-6,10%	4 094	4 145	3 679	1 885	1 191	655
Bois-d'Arcy	13 813	13 505	2,30%	14,50%	8,80%	12 064	12 693	11 796	10 231	6 766	3 150
Bougival	8 498	8 416	1,00%	0,80%	-0,60%	8 432	8 552	8 473	8 599	8 444	7 296
Buc	5 462	5 455	0,10%	-5,20%	0,50%	5 764	5 434	4 820	3 908	2 655	1 965
La Celle-St-Cloud	21 132	20 999	0,60%	-1,80%	-7,50%	21 527	22 834	23 326	25 696	24 687	20 284
Châteaufort	1 401	1 405	-0,30%	-3,60%	-1,80%	1 453	1 427	769	812	749	717
Le Chesnay	28 980	29 405	-1,40%	1,60%	-1,90%	28 530	29 542	27 647	24 785	14 184	13 249
Fontenay-le-Fleury	12 823	12 974	-1,20%	1,90%	-2,80%	12 582	13 196	12 874	14 279	12 035	2 919
Jouy-en-Josas	8 251	8 081	2,10%	3,80%	7,30%	7 946	7 687	7 664	7 221	5 477	4 143
Les Loges-en-Josas	1 550	1 464	5,90%	6,80%	2,90%	1 451	1 506	1 597	1 345	712	596
Noisy-le-Roi	7 721	8 045	-4,00%	0,00%	-4,60%	7 718	8 095	5 572	5 587	2 564	1 035
Rennemoulin	113	141	-19,90%	-11,70%	-7,40%	128	122	114	107	101	126
Rocquencourt	3 216	3 267	-1,60%	-0,10%	-16,90%	3 218	3 871	4 034	2 030	886	304
Saint-Cyr-l'Ecole	17 562	16 710	5,10%	20,60%	18,40%	14 566	14 829	14 996	16 537	16 001	9 309
Toussus-le-Noble	1 135	829	36,90%	72,20%	65,50%	659	686	150	174	247	208
Versailles	85 424	86 979	-1,80%	-0,40%	-2,70%	85 726	87 789	91 494	94 145	90 829	86 759
Viroflay	15 678	16 000	-2,00%	3,10%	6,70%	15 211	14 689	14 074	15 696	16 352	16 004
VGP18	241 086	242 656	-0,60%	2,50%	-0,10%	235 103	241 306	236 923	237 170	207 203	171 431
Vélizy-Villacoublay	21 104	19 994	5,60%	3,70%	1,80%	20 342	20 725	22 430	22 611	15 471	6 402
VGP 19	262 190	262 650	-0,20%	2,60%	0,10%	255 445	262 031	259 353	259 781	222 674	177 833

Les derniers chiffres de populations sont ceux de 2012 qui deviennent les populations légales 2015.

Les comparaisons sur 5 ans (recensements 2012 par rapport à 2007) sur 13 ans (2012/1999) et 22 ans (2012/1990) permettent de dégager les conclusions suivantes :

La population de Versailles est en baisse régulière. La ville a perdu 9000 habitants depuis le pic de 1975, en partie à cause des restructurations des forces armées.

Pour VGP, dans son périmètre actuel à 18 communes, la baisse de Versailles est compensée par les augmentations fortes de certaines communes et se stabilise autour de 241 000 habitants. Les progressions concernent Bois-d'Arcy et St-Cyr-l'Ecole à l'ouest, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et surtout Toussus-le-Noble à l'est et au sud. On doit remarquer les chutes récentes à Bièvres et à Rennemoulin.

Le dynamisme de Vélizy-Villacoublay se maintient, ce qui bénéficiera à l'intercommunalité des 19 communes au 1^{er} janvier 2016 pour dépasser les 262 000 habitants.

6 L'UVSQ hors de l'eau



L'enseignement supérieur versaillais : une réalité dispersée

En novembre 2006 lors d'un colloque organisé par ESSOR de Versailles sur le thème

« Enseignement supérieur et recherche : un atout pour les territoires », la présidente de l'UVSQ avait annoncé la création d'un pôle universitaire versaillais réunissant l'UVSQ, l'Ecole d'architecture, l'Ecole du paysage, l'ISIPCA et le centre de recherche du château. L'objet de ce pôle était notamment de donner une meilleure visibilité à l'enseignement supérieur versaillais, de fédérer les initiatives des établissements pour rapprocher leurs disciplines complémentaires, et de mutualiser des moyens relatifs à la vie étudiante.

Neuf ans après, le bilan est maigre. Le pôle universitaire annoncé n'a guère vu le jour bien que des rapprochements aient été effectués par certains établissements, notamment l'**UVSQ** et le centre de recherche du château.

En dépit de ses 10 000 étudiants et d'implantations prestigieuses (le potager du roi, les petites écuries, le campus des Etats Unis et sa nouvelle bibliothèque), l'enseignement supérieur demeure une réalité toujours aussi méconnue des versaillais.

Les soubresauts de la politique universitaire nationale et les difficultés financières récentes de l'UVSQ n'ont certes pas facilité les choses.

Aujourd'hui où en sommes nous ?

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Paris-Grand-Ouest dont les 2 universités fondatrices étaient l'université de Cergy-Pontoise et l'**UVSQ** a disparu. Son siège à Saint-Germain-en-Laye est vide.

Il a été remplacé par la **COMUE** (Communauté d'Universités et d'Etablissements) Paris Seine, dont l'**UVSQ** ne fait pas partie. Il n'y a en fait que l'université de Cergy dans ce **COMUE** aux côtés de plusieurs écoles et organismes de recherche comme ... l'école d'architecture de Versailles, l'école du paysage, l'**ISIPCA**, le Centre de recherche du château.

L'**UVSQ** reste quand même associée à cette **COMUE** à travers l'institut d'études politiques qui a vu le jour à St Germain en Laye. (son directeur adjoint est professeur à l'**UVSQ**) et à travers la fondation partenariale **Patrima** axée sur la connaissance et la conservation du patrimoine.

Sinon l'UVSQ a choisi de rejoindre la COMUE Paris-Saclay aux côtés de l'université d'Orsay-Paris-Sud, de 10 grands établissements d'enseignement supérieur et de 7 organismes de recherche.

Tous ces mouvements donnent le tournis et ne favorisent guère la lisibilité de l'enseignement supérieur versaillais.

A terme on voit mal l'**UVSQ** conserver son identité lorsque l'université Paris-Saclay sera opérationnelle. D'ores et déjà l'**UVSQ** a complété son logo en lui adjoignant celui de Paris-Saclay.

UVSQ ou Paris-Saclay ? Il faudra bien choisir.

Un point positif dans ce maelstrom : grâce à une politique de gestion rigoureuse et à un prêt exceptionnel de l'Etat, l'**UVSQ** a retrouvé son équilibre financier.

La fondation **Fondaterra** dont l'assise auprès des entreprises était insuffisante a été liquidée.

La Fondation **Vedecom** poursuit ses activités grâce à l'implication de grandes entreprises : PSA, Renault, Valeo...

La **fondation généraliste de l'UVSQ** consacre aujourd'hui ses efforts à une campagne de dons auprès d'entreprises et même de particuliers pour permettre l'acquisition d'ouvrages dans les bibliothèques de l'Université. Les résultats ne sont pas à hauteur des besoins. Faire la manche, voilà qui n'est pas dans les habitudes de l'Alma Mater.

Sympa ou pas sympa ?

Les dotations de l'Etat aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont affectées au prorata des effectifs (anciennement on tenait aussi compte pour 20% du nombre des publications). L'application du logiciel baptisé « **SYMPA** » conduirait à diminuer les dotations des anciennes universités très bien dotées dans le passé au profit des universités qui ont plus d'étudiants. Le résultat n'est pas appliqué tel quel. Des universités comme l'UVSQ qui sont en « sur-activité » en pâtissent en ne recevant pas ce qui devrait leur revenir.

Le budget 2014 avait été fortement réduit et abondé d'un prêt exceptionnel du Ministère de 2,6 millions d'euros. L'année devrait se terminer sur un excédent significatif.

Le budget 2015 devrait être équilibré à hauteur de **149,4 M€** dont :

- 107,5 M€ de personnel (1 577 emplois équivalents plein temps dont 1 291 seulement financés par l'Etat),
- 38,1 M€ de frais de fonctionnement,
- 3,8 M€ d'investissement.

A noter que ce budget est de même niveau que celui de la ville de Versailles qui a 1 611 ETP pour 1 745 postes au tableau des effectifs.

7 Politique des déplacements

Versailles et le triomphe de la voiture

Comme toute la France des 30 glorieuses, la ville de Versailles a magnifié l'automobile en lui consacrant tous les efforts. Il y a eu deux moments forts :

- Le réaménagement de la circulation devant le château comme le relate cet article dans le Bulletin Municipal Officiel (l'ancêtre du magazine Versailles) en 1984.
- Et surtout la disparition des tramways fêtée dans la liesse populaire.

Enterrement du tramway versaillais

Le 3 mars 1957, les Versaillais étaient invités à se réunir avenue de Paris pour participer à la cérémonie marquant la disparition du tramway à 62 ans.

Le DÉPUTÉ-MAIRE de Versailles,
Le CONSEIL MUNICIPAL de Versailles,
L'EX-CONCESSIONNAIRE,

ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils vont éprouver après une longue et douloureuse agonie de

GLATIGNY-GRANDCHAMP LE CHESNAY-PORCHEFONTAINE SAINT-CLOUD-RÉPUBLIQUE

leurs "regrettés" Tramways Électriques, derniers de la Famille de la Région Parisienne, décédés après 62 ans de loyaux services.

Et vous prient d'assister aux cérémonie, service et convoi, qui auront lieu le **DIMANCHE 3 MARS, à 17 Heures.** [1957]

ON SE REUNIRA AVENUE DE PARIS

(Face à l'Hôtel de Ville)

Le succès populaire fut énorme avec 200 000 participants et les invités très remarqués : Maurice Chevalier pour baptiser les nouveaux autobus de remplacement, mais aussi Mylène Demongeot ou Zappy Max.

Et l'école des Beaux Arts avait paré le dernier tram pour son départ en enfer !



Sources : Bulletin municipal officiel de Versailles

CIRCULATION

Versailles "volant d'argent"

L'Automobile Club de l'Ile-de-France a décerné à Versailles le "volant d'argent" pour ses efforts en faveur de la circulation. C'est l'aménagement de la Place d'Armes qui lui a valu cette distinction.

L'année 2014 a été marquée par la transformation de la commission des circulations douces en groupe de travail « déplacements urbains et infrastructures ». On doit se réjouir de ce double élargissement :

- à l'ensemble des sujets de déplacements,

À l'actif de Versailles : le réaménagement de la Place d'Armes qui a considérablement amélioré la fluidité de la circulation.

Voilà de quoi mettre du baume au cœur d'André Damien et de Jean Peyrieux, son Adjoint chargé de la Circulation.

Dieu sait que ce projet a été entamé dans la douleur ! Enquêtes, contre-enquêtes, simulations, mise au point du plan concret, concertation à tous les niveaux, inquiétude, protestations véhémentes et contradictoires se sont succédées pendant trois ans.

Finallement, le projet de contournement "en lyre" était définitivement arrêté et appliqué en 1982, permettant l'écoulement du trafic en continu, sans cisaillement, l'organisation rationnelle des entrées et sorties du parc de stationnement, le dégagement du site et la sécurité des piétons pour l'accès au château.

- o à l'ensemble des trois catégories d'acteurs concernés : élus, services de la Ville et représentants des usagers.

Nous revenons ici sur trois sujets qui sont bien sûr liés entre eux : les accidents, les questions de stationnement et la place des modes actifs.

7.1 Recrudescence des accidents

L'année 2014 est marquée par une détérioration sensible à Versailles comme dans toute la France. Les points les plus accidentogènes ne changent guère.

Statistiques annuelles des accidents publiées chaque année par Essor de Versailles

Année	Accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	32	1
2001	220	201	16	5
2002	176	178	22	1
2003	159	145	30	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	29	1
2007	130	123	17	3
2008	124	106	11	2
2009	99	88	7	3
2010	142	60	17	2
2011	125	50	13	4
2012	134	104	11	1
2013	145	81	22	1
2014	163	106	27	2
Moyenne	155	129	21	2
Total sur 15 ans	2303	1939	309	28

Nombre d'accidents	
Les 10 voies les plus dangereuses en 2014	
Avenue de Paris	17
Rue Royale	10
RD10 (route de St Cyr)	8
Boulevard de la Reine	8
Avenue de l'Europe	7
Place de la Loi	6
Avenue De Gaulle	6
Boulevard du Roi	6
Avenue de St Cloud	5
Rue de la Paroisse	5

7.2 Stationnement difficile et hausse des tarifs

La tension reste importante sur le stationnement à Versailles et justifie en partie la reprise du parking St-Louis par la Ville et l'augmentation des tarifs de stationnement.

Le problème du stationnement est le reflet de l'augmentation du parc automobile et de la circulation qui s'en suit, d'autant que les trafics de transit ou attirés par Versailles restent importants en dépit des nouvelles infrastructures telles que l'A86 souterraine. La rareté de l'espace public de stationnement a conduit la ville à augmenter sensiblement les tarifs qui étaient restés inchangés

depuis 2008. L'augmentation reste limitée puisque les tarifs résidentiels au mois qui avaient baissé de 50% en 2008 se retrouvent à un niveau plus bas de 35% par rapport aux tarifs d'avant 2008.

Nous espérons que la reprise en régie du parking St-Louis, largement sous-utilisé, apportera une amélioration sensible aux conditions du stationnement dans ce quartier qui étaient plus difficiles que dans le reste de la ville. L'augmentation générale des tarifs du stationnement de surface devrait y contribuer en rapprochant ces tarifs de ceux du parking.

Cette tension sur le stationnement ne peut légitimer le stationnement des voitures sur les trottoirs trop longtemps tolérés :

- o Rue de la Porte de Buc où ce stationnement empêche l'aménagement d'une voie bus+vélo offrant le meilleur accès bus pour Satory.
- o Boulevard de la République, mais aussi ailleurs comme rue Mansart ou le long du RD 91.



Rue Mansart



Boulevard de la République

7.3 Aménagements cyclables de VGP : du loisir au vélo du quotidien

Le plan vélo de **VGP** (Versailles Grand Parc) date de 2006. Au départ, ce plan vélo se déclinait en boucles orientées loisirs. C'est ainsi que la ville de Versailles mieux armée au plan technique que les autres communes de **VGP** (un ingénieur circulations douces dans ses équipes dès 2006) a pu réaliser une ceinture verte autour de Versailles, un parcours plutôt pour les piétons et les VTT que pour les vélos de ville, aménagement sur le point d'être achevé.

Dans un deuxième temps, **VGP** a profité de l'intégration des nouvelles communes en 2011 pour modifier son schéma directeur cyclable (au total 90 km prévus) et ainsi ajouter un axe structurant d'aménagements cyclables, appelé dorsale sud-ouest de 22 km de Bièvres au Val de Gally (en limite de commune de Villepreux). Ce plan met l'accent sur les continuités cyclables. **VGP** est maître d'ouvrage sur le territoire de **VGP** hors zones urbaines. Fin 2011, un ingénieur « circulations douces » est venu renforcer les services techniques.

La mise en œuvre de la dorsale est devenue aujourd'hui la priorité du schéma directeur. C'est dans ce cadre que la ville de Versailles a pu faire inscrire au plan vélo l'allée des Mortemets (réalisée), et l'allée royale (Porte de Gally – Villepreux) située dans la perspective du château, réalisation en cours. Sera-t-elle un jour utilisée pour le vélo au quotidien ? Cet aménagement cyclable est situé en plein champ, évite Saint-Cyr-l'Ecole,

Fontenay-le-Fleury et arrive à Villepreux où la continuité cyclable avec Plaisir n'est pas aujourd'hui programmée.

Autour de cet axe, des radiantes ont été proposées, l'une pour relier Fontenay-le-Fleury, l'autre pour rejoindre Rennemoulin et la troisième pour relier Toussus-le-Noble à Buc par une piste cyclable bidirectionnelle le long de la D938. Elle permettra aux collégiens et aux lycéens de Toussus d'aller à Buc à vélo.

C'est l'action concertée d'associations de Toussus et Buc qui a permis la modification du tracé, tracé qui préalablement passait par les champs et n'aurait pas été utilisé par les cyclistes au quotidien. Ainsi se trouvent conciliés tourisme à vélo et vélo au quotidien.

7.4 Quelle évolution attendue ans VGP après le plan vélo ?

Le plan vélo va devoir être modifié pour intégrer dans la communauté d'agglomération les nouveaux venus de 2014 (Bougival, La Celle St Cloud et le Chesnay) et de 2016 (Velizy). A titre d'exemple, la liaison Bougival-Versailles, axe de liaison Nord-Sud dans **VGP**, devrait être inscrite dans ce plan. Elle ferait la jonction entre deux grands itinéraires cyclables à savoir le Paris-Londres et le Paris-Mont Saint Michel.

Essor de Versailles appelle de tous ses vœux la mise en place d'une instance de concertation au niveau de **VGP** comme il en existe une dans la ville de Versailles. Cet organisme, présidé par l'un des vice-présidents chargé des transports, serait tripartite élus/usagers/services et chargé de réfléchir :

- A la réalisation d'un véritable réseau d'aménagements et de continuités cyclables favorisant aussi bien le tourisme que les déplacements au quotidien au service de tous (cyclistes, commerçants, écoles, habitants).
- A l'optimisation du réseau viaire et de son usage (coordination des vitesses, des poids des PL autorisés...)
- A l'amélioration permanente du réseau de transport en commun de bus et de trains.

8 Le budget de Versailles diminue et l'investissement recule

Dans un encadrement des finances publiques très défavorable, pour la 2^{ème} année consécutive, le budget de Versailles (y.c. investissement et assainissement) recule :

- 156,5 en 2013
- 154,1 en 2014
- 151,8 en 2015 (152,7 avec le nouveau budget annexe du parking St-Louis acquis par la Ville).

Le budget principal est caractérisé par une diminution importante de la Dotation Générale de Fonctionnement (-2,3 M€ soit -9,5%) accompagnée d'une augmentation des péréquations (+1,3 M€ soit +149%). Cet effet de « ciseau » déséquilibre les comptes à hauteur de 3,6 M€. Pour y faire face

sans augmentation des taux d'imposition (mais les bases augmentent ainsi que les impôts) :

- Les recettes tirées des usagers augmentent de 1,4 M€ (+5,5%).
- Et surtout l'investissement baisse de façon inquiétante (-2,8 M€ soit -10,3% et -18% en 2 ans) du fait de la diminution de l'autofinancement qui est le solde du budget de fonctionnement (-2,2 M€ soit -18%).

Le contexte des finances locales est très difficile

Plan de 50 milliards d'économie sur 2015-2017 :

- 18 pour l'Etat
- 11 pour les Collectivités locales
- 10 pour l'Assurance Maladie
- 11 pour la Protection Sociale

Baisse de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement)

- 1,5 G€ en 2014 dont :
 - 588 M€ pour les communes (39%)
 - 252 M€ pour les intercommunalités (17%)
- 1,5 G€ supplémentaire en 2015

Deux fois plus de péréquation en 2015 qu'en 2014.

Les péréquations entre collectivités

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003

Elle érige la péréquation en objectif à valeur constitutionnelle, intégré au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Désormais, l'article 72-2 de la Constitution stipule que : « La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ».

Au bénéfice de Versailles jusqu'en 2014

La Ville recevait une dotation du **FDPTP** (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) au titre des communes défavorisées selon des critères déterminés par le Conseil Général.

Ainsi en 2014, 42 collectivités des Yvelines se sont réparties le montant du **FDPTP** arrêté à 21,2 M€, dont Versailles pour une dotation de 1 125 M€ en raison d'un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne nationale de la strate démographique à laquelle elle appartient.

Cette péréquation va disparaître en 2015 au profit d'un fonds de soutien à l'investissement, mais Versailles n'y sera pas éligible car ne répondant pas aux critères des 25% de logements sociaux de la Loi sur la solidarité urbaine.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le 18 décembre 2014 une motion pour le maintien de cette dotation.

Au désavantage de Versailles

La péréquation verticale baisse. Elle conduit l'Etat à répartir équitablement les dotations qui reviennent aux Collectivités locales : **DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement des communes).

Les péréquations horizontales augmentent entre les collectivités locales riches et pauvres : **FPIC** (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

La ville ne veut pas augmenter le montant de l'emprunt maintenu à 7.5 M€ en 2013, 2014 et 2015, malgré la baisse des taux et un endettement qui reste anormalement bas comme le note le rapport de la Cour des Comptes de 2014 et le notait déjà le rapport de 2007. La contrepartie est que les grands projets avancent très lentement, notamment le développement de Satory. Même si Satory appartient au territoire de l'Opération nationale de Paris-Saclay gérée par l'Etablissement

Public du même nom, la Ville pourrait être proactive sur le sujet. Comme indiqué dans l'article correspondant, quelques millions d'euros sont dépensés à Satory quand le Campus de Saclay réalise des travaux par centaines de millions.

La Ville pourrait faire plus et participer ainsi à la relance de l'économie du pays et à son propre développement, tout en gardant la gestion saine que lui reconnaît le rapport précité.

Budgets Primitifs en Millions d'euros	2013 Inflation 0.8%	2014 Inflation 0.6%	2015 Inflation 0.9%	2015 par rapport à 2014	2014 par rapport à 2013
Budgets Primitifs en Millions d'euros	121.5	122.0	122.2	+0.2%	+0.4%
Recettes de fonctionnement	68.1	69.8	70.9	+1.6% Evolution des bases fiscales mais taux constants	+2.5 %
o Impôts et taxes	48.5	49.9	50.6	+1.4%	+2.8 %
• dont impôts locaux	13.1	13.4	13.3	-0.7%	+2.6 %
• dont versement de VGP	24.5	25.1	26.5	+5.5%	+2.4 %
o Recettes des produits et services	26.1	24.5	22.2	-9.5%	-6.2%
o Dotations de l'Etat	121.5	122.0	122.2	+0.2%	+0.4 %
Dépenses de fonctionnement	66.0	68.1	69.0	+1.2%	+3.2 %
o Charges de personnel	11.6	12.2	10.0	-18.0%	+5.4%
o FPIC péréquation	0	0.8	2.1	+149.0%	
o Charges financières	-	1	1.5	-13.9%	
Recettes d'investissements	30.0	27.3	24.5	-10.3%	-8.9%
o Autofinancement	11.6	12.2	10.0	-18.0%	+5.4%
o Emprunts	7.5	7.5	7.5	=	=
Dépenses d'investissements	30.0	27.3	24.5	-10.3%	-8.9%
o Dt remboursement du capital	6.1	5.7	5.9	+2.8%	-5.3%
o Dt acquisitions et travaux	19.8	18.0	15.3	-13.6%	-9%
Budget principal total	121.5+30.0 = 151.5	122.0+27.3 = 149.3	122.2+24.5 = 146.7	-1.7%	-1.5%
Budget d'assainissement total	5.0	4.8	5.1		-4.1%
o Exploitation	3.0	2.9	3.0		-1%
o Investissement	2.0	1.9	3.0	+10%	-8.6%
Budget total hors Parking St-Louis	151.5+5.0 = 156.5	149.3+4.8 = 154.1	146.7+5.1 = 151.8	-1.5% à périmètre constant	-1.5%
Budget annexe Parking St-Louis				Nouveau budget annexe après reprise par la ville	
o Exploitation			0.6		
o Investissement			0.3		
Budget total y.c. Parking St-Louis			125.8+26.9 =152.7	-0.9% / Total 2014	

9 Accès à tous les documents administratifs en 2015 ?

Nous avions écrit en 2015 que plus on « se gargarisait » d'OpenData, plus l'accès à certaines données disparaissait. La disparition des données accessibles des entreprises est une tendance majeure car les données comme la stratégie, ça ne se partage pas et leurs sites internet remplacent les données par les messages publicitaires. Parfois même si les collectivités publiques en délibèrent, il est aussi difficile d'accéder à certains documents publics, voire aux délibérations auxquelles elles se

rattachent. Nous souhaitons l'amélioration de la transparence sur l'accès aux documents administratifs qui est un droit des citoyens.

9.1 La loi d'accès aux documents administratifs



La Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus dans le cadre de sa mission de service public par une administration, quels que soient leur forme ou leur support.

Le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés et ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration (mais il concerne les documents décrivant l'avancement des documents et des décisions).

Les documents administratifs sont communiqués sous la forme souhaitée par le demandeur: consultation gratuite sur place, copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration, courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique.

Les informations ne sont pas communicables quand elles concernent la puissance régaliennes (Conseil des Ministres, Défense...), la vie privée, le secret commercial ou industriel.

La loi prévoit des limites à la réutilisation des informations publiques, notamment le paiement de redevances et des conventions de licence pour certains documents selon leur coût d'élaboration.

La loi a créé la Commission d'accès aux documents administratifs, la **CADA**, pour assurer sa bonne application. C'est une autorité administrative indépendante qui rend des avis et conseille les administrations. La saisine pour avis de la commission est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux.

9.2 La procédure de recours à la CADA

- 1 - Le citoyen fait la demande d'un document auprès de l'administration.
- 2 - S'il a une réponse négative ou pas de réponse un mois après, il peut saisir la **CADA** dans les deux mois (en fait pas de forclusion puisqu'il pourrait recommencer la procédure avis (avis 20131479).
- 3 - La **CADA**, si elle se juge compétente au regard de la loi, rend un avis, communiqué à l'administration.
- 4 - L'administration doit informer la **CADA** dans le délai d'un mois de la suite donnée finalement à la demande (décret 2005-1755).
- 5 - L'avis de la **CADA** n'a qu'une mission consultative. Il ne s'impose pas à l'administration qui seule est responsable de la communication des documents, mais son avis est suivi dans la quasi totalité des cas pour 3 raisons :
 - o Ses avis sont solidement motivés.
 - o Même dans les cas délicats, le tribunal administratif dément rarement la **CADA**.
 - o Les administrations jouent de plus en plus la transparence.

Les procédures auprès de la CADA en 2013

Au cours de l'année 2013 la CADA a jugé recevables et mis à l'instruction 5 306 demandes d'avis dont 2 975 ont été suivies d'un avis favorable ou partiellement favorable à la communication demandée auprès d'une administration.

Durant la même période, elle a reçu des administrations 1 403 réponses de suivi, dont 120 refus de suivre l'avis émis. Ces 120 refus de suivre l'avis de la commission (87 refus totaux et 33 refus partiels), représentent :

- o 2% des demandes d'avis mises à l'instruction en 2013
- o 4% des avis favorables ou partiellement favorables
- o 9% de réponses de suivi des administrations.

9.3 Quelques jurisprudences sur la communication des documents administratifs

La **CADA** présente tous ses avis et les jugements des tribunaux administratifs (pour ses avis non suivis) sur son site internet et ceux qui lui semblent exemplaires dans ses « cahiers » et dans ses rapports annuels. *Les numéros d'avis figurent entre parenthèses.*

Sont repris ci-après quelques uns d'entre eux qui concernent les administrations locales.

- o Documents préparatoires ou inachevés :
 - Un document « Powerpoint » projeté lors d'une séance du conseil municipal au cours de laquelle a été voté le budget et présentant les projets d'investissement de la ville ne peut être regardé comme un document préparatoire à une décision administrative en cours d'élaboration (TA de Grenoble, 12 mars 2013, N°1005493, Association Trait d'Union).
 - Le fait que des documents ne seraient pas suffisamment fiables ne leur confèrent pas un caractère inachevé (TA de Paris 22 mars 2013, N°1113130, Mme S.).

Dans ces deux cas la communication est de droit aussi bien pour les élus que pour tout citoyen.

- o Interdiction de limiter le droit par les administrations (horaires d'accès limités...) (TA de Rennes 8 novembre 2013, no 1104094, M. B.).
- o Le caractère préparatoire ne peut pas être allégué pour refuser la communication d'un document alors que la décision qu'il prépare est intervenue (20093897).
- o Lorsqu'un projet comporte des phases distinctes donnant lieu à l'édition de décisions successives, il importe d'identifier les pièces dont le caractère préparatoire est levé par l'intervention de chaque décision (20093902).
- o À quel moment l'estimation de France Domaine est-elle communicable ? à compter de la saisine du juge de l'expropriation (20101398) et à compter de la décision de préemption (20101829).
- o Communicabilité des comités techniques paritaires dès qu'ils ont été validés, sous réserve de l'occultation préalable des éventuelles mentions couvertes par le secret de la vie privée (conseil 20103139).
- o Communicabilité du journal interne de la mairie (sauf atteinte à la vie privée) (20122788).
- o Tous les documents des établissements publics à caractère industriel et commercial sont communicables, notamment le procès-verbal de la séance de leur conseil d'administration (20103643). C'est le cas pour les CCAS. (20121509) et pour toute **SEM** (Société d'économie mixte) détenue par une commune communicable (sauf *secret commercial et industriel*) (20134558).
- o Etudes environnementales d'un aménagement routier Suite du refus opposé par le président du conseil général des Yvelines à sa demande de communication du détail des études acoustiques et de trafic réalisées en avril 2009 dans le cadre du projet d'aménagement et de déviation de la route départementale 307 à Saint-Nom-la-Bretèche, la

- CADA** juge que ces documents sont communicables et prend note de l'intention du président du conseil général des Yvelines d'y procéder très prochainement (20103990).
- **Communicabilité de tous documents des organes délibérants** des intercommunalités y compris :
 - l'ensemble des pièces annexées à ces documents, les pièces justificatives des comptes,
 - les comptes rendus des séances du bureau,
 - les décisions de cet organe, (décision immédiate ou ultérieure) (20131569).
 - **Communicabilité de la main courante de la police** pour des cas de tapages nocturnes, au titre des atteintes à l'environnement, sauf engagement de procédures judiciaires (20122529).
 - La liste nominative du personnel du département de l'Isère, sous format informatique, comprenant pour chacun des 4 500 agents les nom, prénom, affectation, grade, échelon, indice de traitement, situation administrative est communicable sous les réserves susmentionnées (*respect de la vie privée*), à toute personne qui en fait la demande alors même que cette personne n'appartiendrait pas aux tiers autorisés et aux destinataires désignés lors de la déclaration CNIL (20123209).
 - Les informations extraites d'une base de données par un traitement informatique automatisé d'usage courant doivent être regardés comme des documents administratifs existants (20133264).

10 L'affaire KFC et le commerce local

L'ancien restaurant "El Rancho" est situé à la sortie de la gare Versailles Rive gauche fréquentée par 1.8 millions de voyageurs, notamment pour la visite du Château.



Le bail est abandonné depuis 2012. Le projet d'y transférer l'Office de tourisme a échoué en raison du prix de la location (6 000€ par mois).

La société « SAS restau Versailles » proposant de reprendre le bail pour y établir un restaurant gastronomique à prix abordable, la Ville n'a pas fait jouer son droit de préemption car le projet discuté avec la Ville correspondait aux souhaits de celle-ci. Mais la dite société a revendu ses parts à la société de **fast-food KFC** qui est donc devenue titulaire du bail.

Ce nouveau projet ne correspond plus du tout à la vision de la mairie qui voulait éviter une telle implantation. Mais le droit semble bien être en faveur de KFC même si la mairie indique que KFC a besoin des autorisations de travaux qui dépendent d'elle... Certains disent que « la mairie a peut-être négligé le dossier ».

Pour faire face aux difficultés de survie et d'installation de commerces locaux, nous avions proposé, dans le numéro 15 de notre revue, une plus grande attention de proximité dans ce domaine, notamment par la création d'un « manager du commerce » comme il en existe dans

plusieurs villes en France. Chargé de coordonner avec tous les acteurs locaux les actions en faveur du commerce local, le manager a notamment pour mission de suivre les nouvelles installations sous tous les aspects (dont l'équilibre économique...), et de coordonner les procédures administratives.

Une telle démarche rompt bien sûr avec une conception trop rigide de la libre entreprise, mais elle permet d'éviter les échecs d'implantation du fait d'une analyse insuffisante du marché et dans le cas présent, n'aurait-elle pas permis d'alerter assez tôt sur le changement de projet ?

11 Cœur Saint-Louis : Un projet étiqueté et sans ambition

En septembre 2011, la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du Collège Pierre de Nolhac à Versailles a été transférée au collège Maryse Bastié à Vélizy-Villacoublay.

Lors du conseil municipal du 4 juillet 2013, la Ville de Versailles a vendu au promoteur OGIC pour 8 565 000 € HT les 2 864 m² du terrain des adresses correspondantes du 12, 14, 14bis rue Saint-Médéric et 15 rue de l'Orient, en déclassant ces bâtiments qui seront tous détruits, soit environ 3 000 €/m² de terrain.



La construction du nouvel ensemble devrait durer 2 ans. Elle comprend 3 028 m² de logements privés + 645 m² de logements sociaux (2/3 de PLUS et 1/3 de PLS) + 56 m² d'un commerce côté Carré +

300 m² de crèche + 116 places de parking (en vérité moins de 70 car certaines sont doubles et une voiture bloque l'autre). Le prix des 44 appartements en projet a été fixé en moyenne à 8900 €/m². Lors de la journée de promotion du samedi 13 septembre 2014, 14 se sont vendus à 8 600 €. Un rapide calcul permet d'apprécier la marge bénéficiaire de l'opération.

Les commerces de proximité du quartier Saint-Louis se meurent victimes de la concurrence de la grande distribution, de la trop faible densité de la population locale et du manque d'attractivité des carrés Saint-Louis encombrés de voitures que les habitants ne savent plus où garer.

Le projet aurait pu répondre en partie aux besoins de mise en valeur et de redynamisation du quartier où se meurent les commerces et où les carrés sont encombrés de voitures que les habitants ne savent pas où garer.

- Le bâtiment côté rue St Médéric n'a pas été aligné en hauteur et en profondeur avec les bâtiments voisins, ce qui aurait permis de construire plus de logements.
- Avec plus de logements vendus, on aurait pu faire plus de places de parking et ainsi libérer les carrés des voitures tout en desserrant les contraintes générales de stationnement.

- L'entrée et la sortie du parking débouchant sur le Carré interdit à terme d'en faire une place piétonne.
- Les logements sociaux sont tous regroupés dans le même bâtiment, avec une cage d'escalier spécifique, sans rechercher plus de mixité sociale.
- Aucune salle n'a été prévue pour une activité sportive ou culturelle.

Comme trop souvent, ce projet a été mené sans concertation avec les habitants malgré les requêtes insistantes du conseil de quartier Saint-Louis : le projet aurait pu devenir le cœur d'une vraie stratégie de quartier.

Malheureusement, dans le **PSMV** (Plan de sauvegarde et de mise en valeur), la partie mise en valeur est souvent occultée par la partie sauvegarde, et la notion de sauvegarde se limite à conserver les volumes en l'état.

Ce PSMV qui date de 1988 doit être révisé en urgence par la municipalité. En l'état actuel, toute personne peut s'appuyer dessus pour bloquer un projet qui ne le respecterait pas à la ligne.

12 LE DOSSIER DE L'ACTION SOCIALE A VERSAILLES

12.1 Introduction : une analyse complexe

Le dossier "Action Sociale" est la synthèse d'une enquête approfondie mais qui ne peut prétendre être complète, tant la matière est vaste et les acteurs nombreux. De la complexité, on peut prendre pour preuve les 1 800 articles du Guide des sigles 2015 de la gazette Santé Sociale, mensuel des acteurs sanitaires et sociaux !

L'ambition était grande puisque nous avons choisi une définition extensive de l'action sociale englobant l'ensemble des handicaps de la vie : maladie, addictions, handicaps physiques ou psychiques, grand âge, pauvreté voire précarité des familles et des enfants, SDF, demandeurs d'asile et de papiers, logement, emploi,...

Le titre lui-même peut être discuté. Il ne faut pas réduire l'action sociale à l'aide sociale comme il en fut ainsi dans le passé. Nous traiterons de l'action sociale mais nous évoquerons la recherche du lien social ou de la cohésion sociale qui se nouent en plusieurs lieux de l'action sociale. Plus le lien social existe, moins l'action sociale est nécessaire et plus facile est la mobilisation de la société (voisinage, associations, organismes publics de proximité).

Nous avons rencontré et entendu une centaine de personnes représentant aussi bien les acteurs publics qu'associatifs, voire privés.

La présentation du sujet est compliquée car l'action sociale peut être présentée selon 4 approches :

- **Plusieurs types d'usagers** : Personnes âgées, personnes handicapées, familles dont familles monoparentales, petite enfance, enfants, adolescents. Dans la même famille l'action sociale concerne toute la famille.

- **Sous plusieurs aspects ou domaines d'action** : Handicaps, emploi, logement, précarité, aide alimentaire, addictions, demandes d'asile ou de papiers, crèches,...
- **Du fait de plusieurs acteurs publics, privés ou associatifs de tous niveaux** : Du terrain jusqu'à la Ville, l'intercommunalité, le département et même le national.
- **En des lieux différents** : Territoires et quartiers parfois inégalement couverts (cas des crèches), et avec des services différents.

Nous avons mélangé ces approches en décrivant les pratiques des acteurs et les domaines d'action.

Réfléchir et débattre du lien social : de nombreuses initiatives à Versailles

Semaine de la Solidarité Internationale du 15 au 21 novembre 2014 organisée par le Collectif Versailles Solidarités Internationales.

Soirée-débat sur les prisons du 17 novembre : « Réinsertion et récidive » avec Jean-Paul Delevoye président du **CESE** (**Conseil Economique Social et Environnemental**).

Colloque Pauvreté-Précarités dans les Yvelines – « Comprendre et agir » organisé le 28 novembre 2014 par la Préfecture.

Festival du film de la Cohésion sociale organisé par la Préfecture le 8 décembre 2014 au cinéma Roxane, avec l'avant-première du film « *Discount* ».

Soirée-débat du 9 décembre 2014 « Vivre ensemble à l'heure des conflits - Respectons nos valeurs - Acceptons nos différences en confortant le lien social » avec Latifa Ibn Ziaten, mère du sous-officier Imad tué par Mohamed Merah (Association Nouvelle du Vivre Ensemble).

Cycle conférence de Centre Huit sur « L'accueil de l'autre », notamment la personne handicapée, l'étranger, la personne homosexuelle (novembre 2014 - février 2015).

12.2 L'action sociale de la Ville de Versailles et son coût

Pour déterminer le périmètre de l'action sociale de la Ville, nous allons identifier, dans le budget de la Ville, les activités qui ont une dimension sociale. Ces activités sont repérables par un « marqueur », le fait que leurs tarifs soient votés tous les ans par le conseil municipal avec une différentiation selon un quotient familial (QFx) propre à Versailles qui dépend des revenus et de la composition des familles.

La gamme des quotients familiaux varie de QF1 (le revenu familial pondéré plus bas) à QF7.

Action sociale et solidarité fiscale

L'action sociale « n'a pas de prix, mais elle a un coût ». Ses prestations sont payées par les usagers à travers les tarifs qu'ils acquittent, mais aussi par l'impôt qui marque la solidarité entre tous les habitants. L'impôt, lui-même, est basé sur la « faculté » contributive de chacun comme le stipule,

par exemple, la convention des Droits de l'Homme ou le code civil pour l'entretien du couple.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui a valeur constitutionnelle affirmée dans le Préambule de La Constitution, stipule à l'article 13 :

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Le code civil stipule que *si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.* (Art 214)

La redistribution qui traduit la solidarité fait appel à plusieurs dispositifs

- **Pour les contribuables**, modulations facultatives de la taxe d'habitation décidées par les collectivités de Versailles et **VGP** :
 - Abattement général à la base : 15% (pour un choix entre 0 et 15%).
 - Abattement spécial à la base pour les personnes de condition modeste en dessous d'un revenu fiscal de référence national : non décidé (choix entre 0 et 15%).
 - Abattement spécial à la base pour les personnes handicapées ou invalides après déclaration spécifique : 10% (choix entre 0 et 15% - Vote le 11 avril 2008).
- **Pour les usagers** : Tarification des services municipaux à caractère social selon le **QF** (Quotient Familial) qui dépend des revenus et de la composition de chaque ménage (cf. tableau joint). Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal après le vote du

budget. **Le QF** est acté par la délivrance de la carte famille.

- **Pour les familles** par tarification dégressive avec le nombre d'enfants pour certains services :
 - Tous tarifs municipaux : réduction de 10% pour les familles d'au moins 3 enfants.
 - Frais de dossier et droits d'inscription aux activités des maisons de quartiers constants au-delà de 2 personnes d'une même famille.
 - Le tarif des crèches collectives ou familiales est calculé au prorata du revenu net mensuel dans une gamme de prix variant selon la composition familiale, respectivement de 3 ou 2,5.
 - Prestations de l'Université Inter Ages (seul service municipal sans tarification selon **QF**) : Réduction 10% pour familles nombreuses.
- **Pour les enfants ou adultes handicapés ou en difficulté sociale** accueillis en foyer bénéficiant de la tarification **QF3**.
- **Pour les associations** qui œuvrent dans un des domaines de l'action sociale :
 - Subventions votées chaque année en même temps que le budget (cf. tableau joint).
 - Mise à disposition de locaux, notamment dans les maisons de quartier ou la maison des associations.
 - Prestations, selon tarifs, notamment à la maison des associations...
- **Par la subvention votée chaque année au CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale), établissement public administratif dépendant de la Ville et chargé des missions sociales à caractère obligatoire ou décidées par la Ville (cf. article **CCAS**).

Tous ces différents dispositifs traduisent aussi une politique familiale très développée.

Subventions de la Ville aux associations travaillant dans le domaine social

Chapitres	Nb assoc	Montant 2015	Montant 2014	Variation 2015-2014	Variation 2014-2013	Subventions > 3 000€
Victimes de guerre	1	8 000	8 000		0	Comité d'entente des assoc 8 000
Personnes handicapées	10	6 600	6 200	+ 400	+1 100	
Autres aides sociales	21	46 250	52 800	- 6 550	+4200	L'Echo du quartier 3 800 Ludothèque 16 000 Profession Sport 785 500 Ass sportive Jussieu 5 000
Autres aides sociales en faveur des personnes en difficulté	9	26 400	27 900	-1 500	+2 000	Hôtel Social St-Yves 12 000 Secours Catholique 5 000 SOS accueil 3 000
Autres aides sociales santé publique et soins	12	78 800	79 000	-200	0	Association des Petits Bois 70 000
Autres aides sociales aux personnes âgées	5	21 200 +15 600	22 000 +15600	-800	+1 000	Versailles Portage 16 000 + 15600 au titre aide au commerce
Maintien à domicile	1	22 200	22 000	0	0	ASADAVE 22 000
Aides à la famille	13	13 500	15 000	-1 500	0	AFVE 5 000
Aides au logement	2	7 700	7 700	0	+1000	CLLAJV 3 700 SNL 4 000
Aides à l'emploi	3	9 150	9 500	-350	0	SCY 9 150 ; En 2015, 9150+200€ par emploi retrouvé.
Total	81	261 400	264 250	- 2 850 - 1%	+ 8 350 +3.3%	Total de 14 assoc : 203 750 (78 % total)

Estimation du budget social de la ville

Le budget social est estimé selon deux acceptations :

- **Dépenses** totales de la ville
- **Déficit** laissé après les recettes issues des usagers et donc couverts par les ressources de la ville, c'est-à-dire par l'ensemble des habitants.

Dans les **14 délégations** des adjoints au maire, on considère comme relevant du budget social :

- **Actions** identifiables relevant clairement de l'action sociale, par exemple caisse des écoles ou travail de prévention de SVP jeunes.
- **Services** offerts par la ville et sujets à tarification basée sur le quotient familial.

14 délégations municipales	Actions et Services	Dépenses K€	Déficit K€	Remarques
Urbanisme, grands projets, commerce	Aide à Versailles Portage	15,6	15,6	Association d'insertion
Culture	Aides aux familles	31,9	30	
Aff.générales, sécurité	Caisse d'entraide du personnel	814,9	709,9	+Subvent ^t du budget assainiss ^t non décomptée
Action sociale et santé		3 671,5	2 926,9	Dont 2 000 K€ versé au CCAS
Logement et travaux sur bât communaux	Fonctionnement bâtiment CCAS	?	?	
	Investis ^t en surcharges foncières	600	600	Augmentation de 500 à 600 K€ en 2015 mais dépenses réelles moyennes d'environ 450
Enseignement primaire Activités périscolaires Restauration	Restauration scolaire selon QF	3791,8	281,2	
	Classes découverte selon QF	100	58	En forte réduction
	Caisse des écoles	14,5	14,5	
	Associations	15	15	
	Périscolaire C. Loisirs selon QF	6 548	3 339,6	Personnel = 5 775,2 K€ - Réforme des rythmes scolaires : Fonds d'amorçage 225 pour 2 trimestres, mais 4 ^{eme} aussi pour 112,5 K€ non pris en recettes.
Sports	Centres de loisirs	341,6	251,6	dont Centre d'initiation sportive CIS et activité sports vacances Activ'Ados
Environ ^t , Propreté Cadre de vie	Chantiers Yvelines	40	40	Association d'insertion
Emploi, Jeunesse, Enseignement secondaire et supérieur	24h pour l'emploi	5 environ	5 environ	Dans 17,2 K€
	Associations pour les jeunes	26,7	26,7	
	SVP jeunes	78	78	Le CG78 paie 80% et la ville 20%
	Associations pour l'emploi	16	16	
Associations Familles Maisons de quartier	Forum des Associations	72	59,5	
	Maison des assoc et subventions	129,1	48,6	
	Maisons de quartier	5 466,3	4 365,3	Dont personnel 4 618,2 K€ Déficit en hausse 5304 - 1076 (2014) = 4228 (+3%)
Voirie Déplacements urbains				
Petite enfance	Crèches et garderies	12 615,9	5 482,9	Dont personnel 10 561,5 K€ Stable par rapport à 2014 : 12 331-6 850= 5 481 K€
Aff milit, cmde pub Délégations serv pubs				
Tourisme, Rel internat Mécénat				
Budget primitif	Action sociale ville	33 924,4	17 832,4	Coût approché de l'action sociale de la Ville dont subvention 2 000 K€ au CCAS
Dépenses Ville = 122 185 K€	% pris en charge par la ville		52,6%	
	% du budget ville	27,8%	14,6%	
CCAS (cf. chap CCAS)	Dépenses complémentaires y.c. budgets annexes	9 746		346 + 9 400 de budgets annexes
Logement social	Investissement régulier	600	600	Surcharges foncières pour le logement social mais seulement 450 dépensés en moyenne
Budget total Ville + CCAS 132 millions €*	33 924,4 + 9 746 + 600 K€	44 270,4	18 432,4	= 17 832,4+600 K€
	% pris en charge par la ville		42%	

* Budget consolidé Ville + CCAS = 122M€ (Budget Ville) – 2M€ (versé par la ville au CCAS) + 12M€ (Budget CCAS)

Globalement, le budget social de la Ville peut être évalué à :

- 34 M€ (hors **CCAS**), soit 28% du budget total de la Ville. Le déficit restant à sa charge est 18 M€ (15% du budget total de la Ville).

Dans contexte de baisse général des dépenses, ce budget reste en hausse importante de 4% dont 2% pour le déficit restant à la Ville, mais 6% pour les usagers.

- 44 M€ (avec **CCAS**), soit 1/3 du Budget total Ville + CCAS.

L'étalement des tarifs modulés selon le QF des prestations municipales

Les actuels tarifs municipaux ont été votés le 7 mai 2014 pour l'année scolaire 2014/2015 ou pour l'année civile 2015 puis modifiés par la délibération du 10 juillet 2014 pour tenir compte des modalités choisies de la réforme des rythmes scolaires soit 7 tranches de quotient familial.

Le tableau suivant montre les différences d'étalement de tarif selon les prestations :

Ratio = Prix maximum (QF7) / Prix minimum (QF1)

Domaine	Prestations	Ratio
Sports	Centre d'initiation sportive	1.93
	Sports vacances et activ'ados	3.92
Education	Garderie pré/post scolaire	2.4
	Etudes surveillées	1.66
	Classes élémentaires découverte	4.5
	Mini-camps centre loisirs primaires	3.33
	Séjours de vacances	5.33
	Centres de loisirs mercredi / vacances	5.12
	Nuitées en centres de loisir	2.88
	1 à 5 repas par semaine Pas d'augmentation jusqu'à QF3	2.26
DVQLJ	Ateliers adultes	3.01
	Ateliers jeunes	5.24
	Atelier informatique	2.1
	Cours d'instruments de musique	2.51
	Sorties	2
	Projets ou stages ou séjours	5.33
	Accueil Loisirs 1/2 journée sans repas 7.81 avant réf. rythmes scolaires	12.44
	Aquagym et natation seniors	3.37
Action sociale	Portage des repas	2.68
	Pas d'augmentation jusqu'à QF4	

12.3 L'action du CCAS de Versailles

Les **Centres Communaux d'Action Sociale** ont succédé en 1986 aux Bureaux d'aide sociale. Ces derniers sont eux-mêmes issus de la fusion des Bureaux de bienfaisance créés en 1796 et des Bureaux d'assistance créés en 1893.

Etablissements Publics Administratifs, les **CCAS** aident et soutiennent les plus défavorisés en distribuant les aides obligatoires et facultatives, mais ils interviennent dans un champ plus large de l'action sociale de la commune, allant jusqu'à gérer des établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées.

Le Conseil d'administration est présidé de plein droit par le maire et comprend à parité des élus et des personnalités qualifiées nommées par le maire (famille, personnes handicapées, retraités, personnes âgées et de l'exclusion).

En France, quatre communes sur dix confient toute leur politique sociale au **CCAS**. Ce n'est pas le cas à Versailles.

Certaines intercommunalités confient certaines missions à un **CIAS** (Centre Intercommunal d'Action Sociale) comme par exemple les établissements sociaux pour gagner en synergie.

Depuis 2004, une compétence optionnelle supplémentaire « action sociale d'intérêt communautaire » est ouverte aux communautés de communes et d'agglomération. A noter qu'aujourd'hui, le **CCAS** de Versailles, ville-

préfecture, sert de guichet à beaucoup de non-versaillais.

Du fait du statut du **CCAS**, établissement Public indépendant de la Ville, les activités et les comptes du **CCAS** ne sont pas discutés en public et ne sont donc pas disponibles comme ceux de la ville qui font l'objet de délibérations en conseil municipal. Et pourtant les budgets principal et annexes du **CCAS** représentent 12 M€, c'est à dire 10% du budget de fonctionnement de la ville.

Tous ces documents ont pourtant le même statut par rapport à la loi de 1978 traitant de l'accès aux documents administratifs. Ils sont donc juridiquement accessibles, même si dans la réalité il est très difficile de les obtenir.

Le **CCAS** de Versailles comprend 4 services

- o Aides et prestations sociales
- o Seniors Vie à Domicile
- o Pôle soutien aux organismes et projets (handicap, santé, accès aux soins...)
- o Pôle Etablissements

12.3.1 Une mission d'accueil généraliste au cœur d'un réseau de partenaires qu'il anime

A l'instar des Maisons de quartier, le **CCAS** a aussi pour mission essentielle de renseigner et d'orienter même quand il n'est pas en charge du problème.

Le problème du non recours aux droits

Les inégalités sociales sont à la fois cause et effet des inégalités dans l'accès aux droits : il faut avoir les moyens d'accéder à ses droits.

Malgré son côté particulièrement favorable, le système législatif et réglementaire est tellement complexe qu'il s'inhibe lui-même.

Le taux de non recours aux droits varie en France entre 10 et 90 % selon le service ou la prestation.

Par exemple :

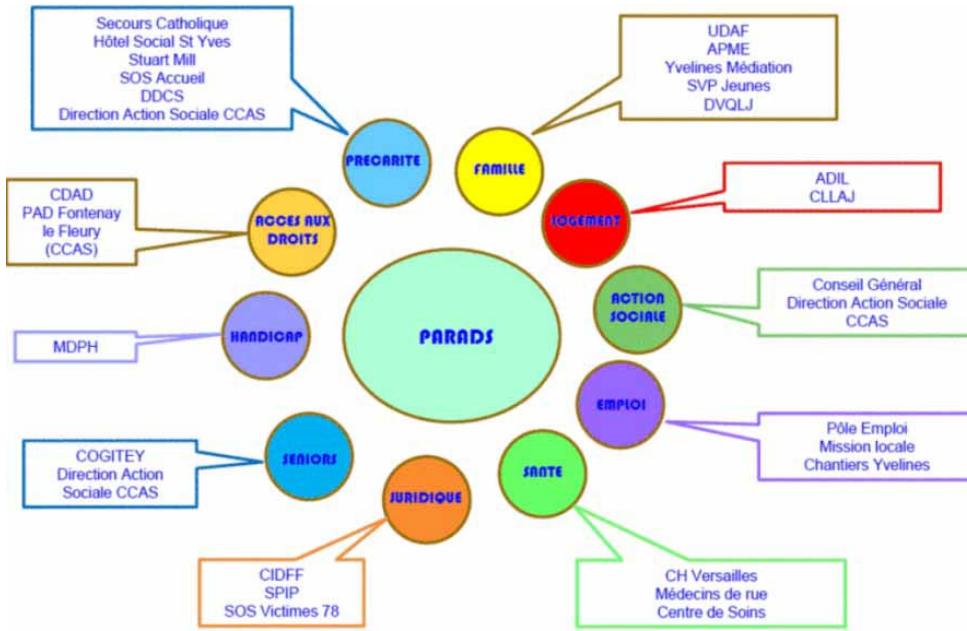
- o Entre 40 et 90 % pour les aides sociales facultatives liées à l'ex-RMI.
- o Environ 80 % pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Il y a 3 explications principales :

- o Non connaissance, lorsque l'offre n'est pas connue ou pas comprise.
- o Non réception, quand elle est recherchée mais pas obtenue (démarche administrative ou procédures difficiles ou pratiques des agents).
- o Non demande, quand elle est connue mais finalement pas demandée (désintérêt, lassitude devant les obstacles, présence d'alternatives, autolimitation voire perte de l'idée d'avoir des droits).

Trop souvent ces parcours administratifs difficiles n'aboutissent qu'à des prestations de quelques dizaines d'euros. Devant un tel non sens, il est normal que 60% des personnes abandonnent !

Tout CCAS a une obligation d'analyse annuelle des besoins sociaux (**ABS**). Il a une mission d'animation de l'action sociale dans la commune et notamment du **PARADS** (Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux) dont le comité de pilotage comprend 28 acteurs associatifs et institutionnels.



Origine : CCAS Versailles

La liste des sigles est significative en elle-même de la difficulté d'accéder aux droits !

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale de la préfecture des Yvelines.

CDAD : Centre départemental d'accès aux droits.

PAD : Point d'accès aux droits de Fontenay-le-Fleury.

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées (CG78).

COGITEY : Coordination gérontologique du territoire Grand Versailles.

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille.

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

CLLAJ : Comité local pour le logement autonome des jeunes.

ADIL : Agence départementale d'information sur le logement des Yvelines (association de droit privé créée à l'initiative du CG78 et de la préfecture).

CAFY : Caisse d'allocations familiales des Yvelines.

APME : Association Père Mère Enfant – Médiation.

DVQLJ : Direction de la vie quotidienne des loisirs et de la jeunesse (Ville).

12.3.2 Un service d'aide aux plus démunis

Ce service remplit trois missions :

- o Mission obligatoire d'instruction de l'aide sociale légale.
- o Mission obligatoire et de domiciliation des sans-domicile ayant une relation stable avec la ville.
- o Aides financières légales ou facultatives (cf. éléments budgétaires).

12.3.3 Un gestionnaire de services et d'établissements médico-sociaux

La résidence André Mignot de la rue Borgnis Desbordes a été confiée à une association et est devenue la résidence Boëly.

Le **CCAS** va rassembler dans une même plate-forme de plusieurs bâtiments :

- o L'**EHPAD** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Lépine-Provident.

Cet ensemble fait l'objet d'une rénovation et d'un agrandissement (au total 112 places dont 4 temporaires), d'ici à 2017, d'un coût de 17 M€ avec une salle polyvalente de 200 places et un jardin paysager. Le financement de l'opération est original : les travaux et la gestion seront confiés à la **SCIC** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) **Solidarité Versailles Grand Age** réunissant le **CCAS**, une autre **SCIC** **Entreprendre pour Humaniser la Dépendance** dépendant de la **Fondation Habitat et Humanisme** mais aussi des partenaires locaux comme **l'hôpital Mignot**, la **Clinique de la Porte Verte** ou **l'EHPAD Richaud** et tout particulier intéressé. Le CCAS versera un loyer de 0.1M€ durant 63 années.

- o Le Foyer de vie et centre de jour **EOLE** pour handicapés de 12 places.
- o Le **SSIAD** (Service de Soins Infirmier A Domicile) de 135 personnes dont 45 spécialisées Alzheimer.

12.3.4 Le budget principal et les 3 budgets annexes du CCAS

Année 2013	M€	
Budget principal : Dépenses	2 443	Bénéficiaires
dont Personnel : 47 postes	1 485	
dont Aides financières :	187,3	88 % des 212 budgétés
o secours d'urgence	47,6	510 familles
o secours décidé en commission	30,5	196 familles
o primes de naissances	25,2	277 familles
o primes de Noël	73,9	669 familles sous cond. ressources
o aides pour factures énergie/téléphone	3,2	13 familles
o obligation légale d'obsèques indigents	6,8	
Budget principal : Recettes	2 443	Financeurs
o Ville 86%	2 097	Ville
Budgets annexes	9 400	Financeurs
o EHPAD Lépine Providence	6 000	Agence régionale de Santé du CG
o SSIAD service soins infirmiers à domicile	1 700	Agence Régionale de santé ARS
o Foyer de vie EOLE	1 700	Conseil Général
Budgets totaux	11 843	

12.4 L'action sociale du Conseil général des Yvelines

12.4.1 L'organisation de l'action sociale dans le département

Dans le cadre de la décentralisation de 1982, le Département s'est vu confier une

compétence de droit commun en matière d'action sociale et médico-sociale.

Concrètement l'organisation est la suivante :

- **3 directions** qui définissent les politiques :
 - **DEAF** (Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé)
 - **DA** (Direction de l'Autonomie) distribue :
 - **APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
 - **PCH** (Prestation de Compensation du Handicap des personnes âgées et handicapées).
 - **DD** (Direction du Développement-pôle insertion) distribue le RSA (Revenu de Solidarité Active).
- 1 Direction des Territoires d'Action sociale comprenant **9 territoires** (cf. tableau) :
 - Grand Versailles (130 personnes)
 - St-Germain
 - Sud-Yvelines
- 9 Coordinations Gérontologiques et Handicap, lieux d'accueil pour les personnes âgées et handicapées, et leurs familles
- 73 **PMI** dont 10 dans VGP et 4 sur Versailles et 1 à Vélizy-Villacoublay.
- 27 **CPEF** (Centres de planification et d'éducation familiale) dont 6 sur VGP et 1 à Versailles qui abrite aussi le **CMD** (Centre maternel départemental) de Porchefontaine.
- 9 **CHL** (Coordinations Handicap Locales) de la **MDPH 78** (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Le tableau joint reprend la répartition des communes de VGP et leurs équipements en **PMI** (Protection maternelle infantile) et **CPEF** (Centres de Planification et d'Education Familiale).

Territoire du Grand Versailles

Versailles	4 PMI + 1 CPEF
St-Cyr-l'Ecole	2 PMI +1 CPEF
Bois-d'Arcy	1PMI + 1 CPEF
Fontenay-le-Fleury	1 PMI + 1 CPEF
Le Chesnay	1 PMI + 1 CPEF
Rocquencourt	
Vélizy-Villacoublay	1 PMI +1 CPEF
Viroflay	1 PMI + 1 CPEF
Buc, Toussus-le-Noble	
Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas	

Nb : Les Clayes et Villepreux sont hors de VGP

Territoire de St-Germain

La Celle-St-Cloud	1 PMI + 1 CPEF
Bougival, Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin	

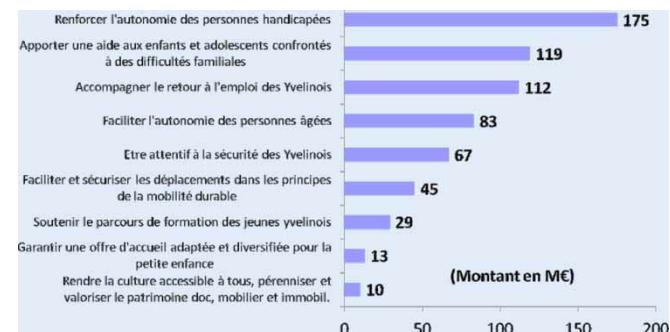
Territoire Sud-Yvelines : Chateaufort

Département de l'Essonne : Bièvres

Tout ce dispositif départemental est en cours d'évolution avec une meilleure adéquation aux futures intercommunalités et une contraction des moyens.

12.4.2 Le Budget Action Sociale 2014 des Yvelines

Le graphique joint reprend à la fois les missions du Conseil général et les budgets qui leur sont consacrées dans le budget primitif 2014.



Les 4 missions les plus importantes en terme de budget relèvent de l'action sociale : Personnes handicapées avec la prestation de compensation handicapé PCH, Aide Sociale à l'Enfance ASE, Revenu de Solidarité Active RSA et Personnes Agées avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie **APA** pour les personnes âgées dépendantes à domicile **APAD** ou en établissement **APAE**.

12.5 Les 8 Maisons de quartier au cœur de l'action sociale

C'est quoi pour vous une maison de quartier ?

Source : *Projet social de la MdQ Saint-Louis*

C'est un lieu qui accueille tous les habitants de tous les âges.

Animer le cœur du quartier en rendant accessibles des activités de culture, de lien, de service social.

Un lieu d'accueil, d'écoute, de curiosité, de proposition d'activités, de partage, d'animations.

Un lien entre les habitants du quartier, une aide aux problèmes qui peuvent être posés.

Un lieu de rencontre pour entretenir ses connaissances et partager des idées.

C'est un lieu de rencontres sympathiques qui rompt la solitude et le train-train quotidien, beaucoup d'animations sont proposées ainsi que la possibilité d'aller à certains spectacles.

C'est un endroit convivial où nous rencontrons différentes personnes, ce qui nous permet d'échanger, de s'instruire, avec le respect de chacun et de chacune. Merci à ceux et celles qui nous accueillent.

Un centre permettant d'avoir des activités diverses à un prix modique.

Un lieu d'accueil et d'écoute fort agréable, et aussi des conseils, les rencontres et la convivialité sont bien agréables.

Un centre de renseignements, de réconfort et d'amitié.

C'est un endroit où il y a des activités pour les petits et des activités pour les grands et en famille.

Pour moi c'est un repère où on ne trouve pas seulement des informations, mais aussi un accueil chaleureux avec des réponses justes et adéquates à chaque question.

Tableau 1 – Communes équipées d'établissement d'animation de la vie sociale et population concernée

	Communes		Population municipale 2009	
	Effectifs	%	Effectifs en milliers	%
■ Aucun établissement animation de la vie sociale	34 971	95	34 897	54
■ Au moins un établissement animation de la vie sociale	1 709	5	29 406	46
■ Dont :				
■ espaces de vie sociale uniquement	511	1	2 539	4
■ espaces de vie sociale et centres sociaux	100	0	8 665	13
■ centres sociaux uniquement	1 098	3	18 201	28

Source : Cnaf - Dser, Sias - Afc 2012 – Insee, base communale au 1^{er} janvier 2011.

Les 8 maisons de quartier constituent les relais de proximité de l'action sociale.

En France, les équipements de la vie sociale cofinancés par la branche Famille de la Sécurité Sociale couvrent 5 % des communes et près de la moitié (45 %) de la population.

On dénombre 2 000 centres sociaux se situant principalement sur des territoires urbains densément peuplés et 800 structures de voisinage se rencontrant davantage en zone rurale. Les équipements se distinguent, en outre, par leur fonctionnement. Les centres sociaux adoptent des modes de gestion plus diversifiés (Municipalité, association ou **CAF** directement) que les structures de voisinage. Ils sont agréés depuis plus longtemps par les **CAF** (Caisses d'Allocations Familiales), et plus souvent ouverts toute l'année.

Quand on la compare avec les autres grandes villes les plus dotées en centres sociaux, Versailles est largement en tête (avec St-Etienne) en ce qui concerne le nombre de maisons de quartier rapporté à la population : une pour 10 000 habitants.

Ville	Habitants	Centre sociaux	Habitants par centre social
Paris	2 200 000	35	63 000
Toulouse	450 000	16	28 000
Strasbourg	270 000	15	18 000
Bordeaux	240 000	11	21 000
St-Etienne	180 000	18	10 000
Versailles*	90 000	9*	10 000

* En comptant le C3M comme centre social pour ne pas fausser les comparaisons.

Les 8 maisons de quartier relèvent toutes de la Ville et forment de ce fait un réseau avec une forte synergie entre elles. Par exemple chacun des directeurs est aussi « référent » pour un domaine d'intérêt commun (famille, communication, personnes âgées...). Les associations de Versailles y sont cependant très largement impliquées dans les activités. Elles assurent 46% des ateliers proposés.

Elles sont toutes agréés par la CAF des Yvelines sur la base de leur projet social.

Leur dernier agrément couvrait la période de 4 années 2010-2013. Chaque maison de quartier a

élaboré un nouveau projet social 2014-2017 sur la base du bilan du projet précédent, de ses forces et faiblesses, d'une analyse de leur quartier et d'une démarche participative avec tous les acteurs concernés (partenaires institutionnels, personnels, associations, usagers). Tous les projets comprennent, à la demande de la **CAFY**, un volet Animation Collective Famille.

Organisation de chaque maison de quartier :

- Un Directeur.
- Un secteur administratif comprenant un accueil/secrétariat et un poste de comptabilité.
- Un secteur animation avec les animateurs permanents, les vacataires proposant des ateliers et un **CLAS** (Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité).
- Une **CESF** (Conseillère d'éducation sociale et Familiale) éventuelle.
- Un secteur technique pour l'entretien.

Suite à son agrément, la **CAFY** finance le poste de directeur, le poste d'accueil et un demi-poste de comptabilité. Il faut souligner l'importance du poste d'accueil. En effet, sa fonction est multiple: lien social, renseignements et démarches pour les activités de la maison de quartier mais aussi des autres maisons (ateliers particuliers à certaines maisons), guichet de proximité d'accès aux droits sociaux relais du **CCAS**, de la Ville, du Conseil général, de la **CAFY** ou d'autres partenaires.

Les 8 projets sociaux

Ils sont présentés dans le tableau joint et témoignent du souci de toutes les populations des quartiers. Mais la présentation des axes principaux d'action révèlent des priorités et des manières de les mettre en œuvre. On retrouve une attention aux familles en facteur commun, surtout aux plus défavorisées, aux jeunes dans les quartiers plus populaires, aux personnes âgées contre l'isolement, au lien social et à l'accès aux droits sociaux.

Les maisons de quartiers restent fidèles aux valeurs de référence des centres sociaux :

- Dignité humaine (accueil sans condition de toutes les personnes),
- Solidarité (lien social et action sociale),
- Démocratie (participation active des habitants et des associations).

Tableau des projets sociaux dans les maisons de quartier



Axes d'action	Bernard de Jussieu	Notre-Dame	Chantiers	Clagny-Glatigny	Montreuil, Prés aux Bois	Montreuil Vauban	Porchefontaine	Saint-Louis
La Maison offre ressources et accès aux droits	Accès au droit		Besoins de la population		Un lieu ressource, besoins des habitants		Espace d'accueil, un repère et un lieu ressources	Favoriser l'intégration des habitants, Faciliter l'accès au droit
Les habitants offrent leur participation			Développement du partenariat, plus impliquer le public dans les choix d'actions et d'animations	Développement de la participation et des initiatives des habitants (ou/et usagers), Dont les jeunes	Vitalité démocratique et animation globale, Promouvoir la force du collectif (axe ACF)	Participation des usagers et des habitants	La Maison de quartier « des habitants » : des Porchefontaines, des usagers « acteurs » de leur quartier, de leur Maison de quartier	Impulser et valoriser les initiatives des habitants et des associations, en développant l'investissement des habitants, des associations
Lien social et solidarité	Lien social	Enrichir le lien social mieux vivre et agir ensemble			Vie de quartier et de la maison de quartier, actions collectives et relations et solidarités inter familiales	Renforcer la cohésion sociale. Renforcer les liens familiaux	Le défi du lien social pour un quartier plus solidaire	Vivre ensemble dans le quartier, maintenir et enrichir le lien social
PROJET ACF, Animation Collective, Famille et Liens Parents enfants	ACF, Parentalité	ACF, Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction parentale	ACF, Accompagnement social des familles. développer le secteur familles	ACF, Prévention de l'isolement (... mères),	ACF, Développement de la personne et de la famille, renforcement de la cohésion intra familiale	ACF, renforcer les liens parents/enfants	ACF	ACF, Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
Jeunes	Insertion prévention		Développement de l'accompagnement des jeunes dans l'acquisition de leur statut de citoyen	Jeunesse (scolarité, implication dans la vie locale),	Poursuivre l'accompagnement des jeunes du territoire,			
Seniors		Prévenir isolement	Maintenir les actions de lutte contre l'isolement	Prévention de l'isolement (seniors, ...)		Prendre en compte le vieillissement de la population		Faciliter la vie quotidienne des personnes âgées
Habitants défavorisés et isolement	Prévenir exclusion				Veiller et accompagner les publics les plus fragiles			Faciliter la vie quotidienne des personnes âgées et du public fragilisé, Développer l'autonomie et la participation du public ciblé et des personnes isolées

Les moyens en personnels, en salles et en budgets, et les nombres des associations présentes caractérisent chacune des maisons de quartier (tableau joint).

Maison de quartier	Personnel ETP équivalent temps plein	Surface	Assoc présentes en 2013	Usagers des activités payantes 2013	Budget 2014	Nb hab quartier 2012	ETP / 1000 usagers	ETP / 1000 Hab	m ² / usager	m ² / hab	Usager / hab	Budget / usager	Budget / hab
Chantiers	3,5	190 m ²	23	1 589	37 335 €	13 206	2	0,3	0,1	0,0	12%	23 €	3 €
Clagny-Glatigny	8,3	568 m ²	78	1 245	56 177 €	12 917	7	0,6	0,5	0,0	10%	45 €	4 €
Notre-Dame	7,2	1 040 m ²	29	2 228	64 600 €	17 860	3	0,4	0,5	0,1	12%	29 €	4 €
Jussieu Petits Bois Picardie	12,5	1 205 m ²	27	2 302	103 000 €	7 006	5	1,8	0,5	0,2	33%	45 €	15 €
Porchefontaine	9	2 060 m ²	55	2 253	40 600 €	7 532	4	1,2	0,9	0,3	30%	18 €	5 €
Prés aux Bois	12,8	2 000 m ²	36	2 630	88 850 €	4 736	5	2,7	0,8	0,4	56%	34 €	19 €
Vauban	9	1 121 m ²	11	2 745	64 245 €	11 777	3	0,8	0,4	0,1	23%	23 €	5 €
Saint-Louis	7,6	780 m ²	15	2 331	49 303 €	14 816	3	0,5	0,3	0,1	16%	21 €	3 €
total	69,9	8 964 m²	274	17 323	504 110 €	89 850	4	0,8	0,5	0,1	19%	29 €	6 €

Les ratios du tableau, rapportés aux usagers ou aux populations, restent des indicateurs grossiers car les statistiques montrent que les Versaillais ne fréquentent pas forcément la maison de leur quartier, soit pour des questions de commodité, soit en raison des activités qui les intéressent. Néanmoins, ces ratios témoignent des politiques menées actuellement et questionnent les responsables. Il faut aussi être attentif à la qualité des équipements. C'est ainsi que les préfabriqués de Clagny-Glatigny et des Chantiers tranchent avec la grande maison de quartier de Porchefontaine. La construction d'une nouvelle maison de quartier en remplacement des préfabriqués de Clagny-Glatigny est envisagée.

Il faut noter :

- La richesse en associations de Clagny-Glatigny et de Porchefontaine et leur moindre nombre à Vauban et St-Louis. C'est un bon marqueur du lien social. Porchefontaine a toujours plus voté aux élections des conseils de quartier que tous les autres quartiers.
- La plus faible fréquentation de Clagny-Glatigny sans doute en raison de l'hétérogénéité des niveaux de vie qui conduit surtout à la maison de quartier les habitants de Clagny.
- Les budgets et les personnels sont bien concentrés sur les quartiers les plus pauvres Jussieu et Moser en valeur absolue et en ratio par habitant.

On retrouve dans les maisons de quartier les activités suivantes :

- **CLAS** (Service d'Accompagnement Scolaire) en primaire et collège (30 à 100 enfants) et, en plus pour Jussieu et Prés aux Bois, en lycée.
- **Accueil et loisirs de vacances** par tranche d'âge 6-12 ans et 11-17ans sachant que, suite à la réforme des rythmes scolaires, les accueils loisirs du mercredi après-midi sont désormais regroupés dans 16 écoles de la ville, sauf pour Jussieu et Prés aux Bois où ils restent assurés dans la MdQ et où des accueils pour les 16-25 ans et 18-25 ans sont aussi proposés.
- **212 ateliers** pour tous les âges, répartis dans les 8 maisons, couvrant 58 activités différentes

avec 98 ateliers assurés par les associations (46% du total) (Cf. [tableau joint](#)).

- Repas, sorties et fêtes.
- Services sociaux différents dans chaque maison : permanences de CESF, d'assistantes sociales ou de certaines associations de conseil, PMI, multi-accueils, salles de réunions ou de spectacles...
- 7 Bibliothèques de quartier (sauf Chantiers) avec une bibliothèque limitée aux enfants à St-Louis.

Les activités sont détaillées par quartier dans le guide des maisons de quartier.

L'analyse sur les 6 dernières années des ateliers proposés montre :

	Situation période 2014-2015				Evolution entre 2009 et 2014			
	Nb activités	Ateliers MdQ	Ateliers assoc	Nb total ateliers	Nb activités	Ateliers MdQ	Ateliers assoc	Nb total ateliers
Formation	8	26	9	35	-3	10	-3	7
Culture	4	8	9	17	0	2	1	3
Musique	10	19	9	28	-5	-1	-3	-4
Arts manuels	12	26	22	48	-5	-9	0	-9
Danse	10	14	19	33	-1	-4	4	0
Sports	10	13	23	36	-2	-1	5	4
Loisirs en salle	4	8	7	15	-2	-1	2	1
Total	58	114	98	212	-18	-4	6	2
Pourcentage des évolutions :								1%

- Une vraie perte de diversité dans les activités qui sont passées de 76 en 2009/2010 à 58 en 2014/2015, notamment dans le secteur de la musique et des arts manuels et de la formation (-24%). L'analyse historique révèle que la diminution a lieu brutalement en une fois entre 2009 et 2010. On passe alors de 76 activités à 61 et on reste à ce niveau ensuite.
- Un maintien néanmoins du nombre d'ateliers offerts dans les 8 maisons de quartier, autour de 210.
- Un pourcentage relativement constant autour de 45% des ateliers assurés par les associations : la ville ne se défausse pas sur elles.

La ville continue d'attacher une grande importance aux maisons de quartier.

En témoignent :

- Les dépenses totales, et le déficit assumé, tous deux en hausse de 3% malgré la conjoncture financière difficile.

- o La tenue de tous les postes budgétés, ce qui n'est pas le cas dans les autres filières ou secteurs.
- o Le placement en cadre A de tous les directeurs, répondant ainsi à la demande de la **CAFY**, mesure encore très peu appliquée dans les autres villes.

Les maisons de quartier sont au centre d'un réseau très dense du lien social de la Ville, réseau qui se tisse autour des nombreuses activités qui rassemblent toutes les classes sociales et toutes les générations. On citera les fêtes, les repas, les sorties, les thés dansants ou les initiatives plus récentes comme les jardins familiaux de Moser ou le premier système d'échange local.

Des contacts se sont noués entre certaines maisons de quartiers et certaines paroisses de Versailles qui constituent d'autres pôles de la sociabilité et il faut s'en réjouir.

Le SEL (Système d'Echanges Local) de Versailles

L'objectif d'un SEL est de créer du lien social par le biais d'échanges des services entre des personnes habitant à proximité les unes des autres : « Le lien est plus important que le bien ».

Un SEL est une association à but non lucratif. Pour échanger, il faut adhérer à l'association. A l'aide d'un site internet, l'association met en relation les adhérents en publiant leurs offres et demandes de service. Le contact et l'évaluation du service (en minutes) se font de gré à gré. Une fois le service réalisé, le temps est saisi sur le site de l'association par l'un et validé par l'autre. Le compte de l'un est crédité et celui de l'autre débité du même temps. Par principe, les échanges sont limités à des services ponctuels.

Par exemple, bricolage, jardinage, cuisine, informatique, CV, coaching, couture, assistance scolaire, garde d'animaux, aide à l'association, ... L'intérêt de la monnaie locale est de ne pas limiter les échanges de services à un troc entre deux personnes isolées.

Il y a environ 400 SELs en France et une douzaine dans les Yvelines. Le concept fonctionne depuis 25 ans. Comme les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), les SELs font partie de l'économie sociale et solidaire.

A Versailles et les communes limitrophes, le premier SEL a été créé au mois de novembre 2014 et compte une trentaine d'adhérents, une centaine d'offres et une cinquantaine de demandes.

La monnaie utilisée est le « Soleil » qui vaut une minute. Pour assurer les frais externes, la cotisation annuelle est de 5€ ou en solidarité de 1€ pour les personnes le nécessitant.

Pour en savoir plus :

<https://sites.google.com/site/seldeversailles/>

a environ 178 associations sur 536 (sans doute autour de 550 dans la ville) qui ont choisi de figurer dans l'une des 5 catégories concernées de près ou de loin par l'action sociale.

Bien sûr, on peut juger que telle association devrait être classée dans une autre catégorie mais globalement, le classement donne une bonne représentation du monde associatif de Versailles.

Le nombre des associations par catégorie est assez stable sur les 3 dernières années, sauf une baisse significative dans la catégorie « Humanitaire solidarité ».

Catégorie	Nb Assoc	2014 2015	2013 2014	2012 2013
Famille	15.7 %	28	27	26
Humanitaire solidarité	23.0 %	41	48	53
Retraités personnes âgées	9.0 %	16	17	13
Santé handicap	24.2 %	43	45	44
Social	28.1 %	50	52	45
Nb total 5 catégories	100%	178	189	181
Nb associations de Versailles		536	523	500

Compte tenu de la grande liberté qu'offre le statut de la loi de 1901 et du bénévolat qui caractérise le monde associatif, il y a des recouvrements entre les associations elles-mêmes et entre tous les organismes œuvrant dans le domaine social.

Cette liberté d'initiative est aussi une grande richesse et une source d'émulation.

Ajoutons que chaque association, quelque soit son objet, est créatrice de lien social, et ceci d'autant plus qu'elle participe à la vie des maisons de quartier.

Associations accueillies au CENTRE OZANAM



Richesse du monde associatif

12.6 Les associations oeuvrant dans l'action sociale

Les associations sont des acteurs indiscutables et indispensables de l'action sociale. Si on se réfère au guide des associations 2014-2015 de la Ville, il y

12.7 L'accueil des SDF

Un homme est mort de froid fin novembre près du parking des Chantiers. Un SDF de 40 ans. Dans les rues de Versailles, on compte, en moyenne chaque année, 2 morts d'accidents routiers et un mort de froid. Les rapports alarmistes des divers mouvements d'aide aux sans-abris nous interpellent tous. Versailles n'échappe pas à cette donnée sociétale incontournable.

Combien sont-ils à vivre dans la rue ? L'**INSEE** en comptait 60. Mais bien entendu, par définition, ils sont difficiles à recenser. Rien que **SOS Accueil** en accueille jusqu'à 150 certains jours. Ce nombre n'a pas diminué après l'expulsion des campements des bois des Mortemets.

Le 115 ne répond plus

Doublement en un an du nombre de personnes à la rue sans solution d'hébergement alors que l'Etat a l'obligation de mettre en œuvre le droit à l'hébergement.

Selon le baromètre du 115, réalisé par la **FNARS** (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale qui regroupe 870 structures intervenant dans le secteur de la solidarité), sur le mois de novembre 2014 et sur 37 départements dont les Yvelines, 17 200 personnes qui ont sollicité le 115 pour un hébergement, 9 000 soit la moitié n'ont obtenu aucune prise en charge. Ils n'étaient que 4 300 dans cette situation en novembre 2013 sur les mêmes territoires, soit un doublement en un an du nombre de personnes ayant appelé le 115 sans obtenir de solution.

« *Il remonte du terrain une exaspération forte des agents, confrontés à une perte de sens de leur mission ainsi que, de plus en plus, à l'agressivité du public. On a une saturation du 115 au niveau national* » et déjà les 115 de Seine-St-Denis, Haute-Garonne et Isère se sont mis en grève quelques instants.

La **FNARS** renouvelle son appel à une ouverture immédiate de toutes les capacités d'accueil existantes sans attendre la baisse des températures et demande au gouvernement d'engager immédiatement un plan d'action mobilisant des logements disponibles du parc social et du parc privé pour trouver des solutions pérennes aux personnes.

A Versailles, les SDF - on parle aussi de « sans-domicile » ou de « sans résidence stable » restent en grand nombre car ils y trouvent une certaine qualité et une diversité d'accueil et de services (tableau joint). Le système offre donc aussi des parcours de réinsertion.

Type de service	Organisme ou lieu	Association	Modalités
Centre hébergement d'Urgence	CHU de Satory	Croix Rouge	40 places toute l'année sauf juillet aout
	Fondacio		4 places
Centre hébergement et réinsertion	Mortemets	Hôtel St-Yves (Secours Catholique)	65 hommes en réinsertion 20 ans en 2015 ...comme Essor de Versailles
	Béthel	Secours Catholique et SOS Accueil	Hommes en réinsertion
	Fondacio	ZOE	10 places pour insertion
Accueils de jour	Rue Foch	SOS Accueil	jusqu'à 150 SDF
	Ozanam	Secours Catholique	
	RIVE	Secours Catholique et SOS Accueil	8 femmes avec ou sans enfants
Accueil de soirée	BETHEL	SOS Accueil	Repas pour des hommes en réinsertion
	Place du Marché Notre-Dame	Les Roulettes (Secours Catholique)	Lundi, Mardi, Jeudi
	Gare des Chantiers	La Popotte Association AMD	Repas chaud le jeudi soir
Maraudes de nuit		Tableau joint	
Domiciliation	Mairie	CCAS	Si lien suffisant avec Versailles (sauf les sans-papiers)
	Rue des Chantiers	Stuart Mill	Pour les sans-papiers
	Fondacio	Dom'Asile	Demandeurs d'asile
Chantier d'insertion	Jussieu	Espaces	Jardins
Aide à l'emménagement	SOS on déménagement	SOS Accueil	Recueil, stockage et livraison de mobilier
Aide au logement	Article logement	SNL, Habitat et Humanisme... Logements sociaux	Logement d'insertion, logement social



CHU de Satory géré par la Croix Rouge

INSEE 2012

- Deux sans-domicile sur cinq sont des femmes.
- Près de la moitié des sans-domicile sont hébergés dans des centres collectifs.
- Un tiers des sans-domicile sont hébergés dans des logements temporaires.

Observatoire du SAMU social 2014

- Les familles représentent 35 à 40 % des sans-domicile en Ile-de-France.
- Près d'un sans-abri sur quatre est un enfant.



SOS Accueil 30 rue du Maréchal Foch sous le regard de la Résidence Richaud : On parle de son déménagement ... pour son 30^{ème} anniversaire ?

Le déploiement complet des maraudes a lieu du 1er novembre au 1er mai.

La nuit	Organisateur de la maraude	Observation
Lundi	Croix Rouge	
Mardi	Ordre de Malte	Un médecin bénévole
Mardi après midi	Service Hygiène Prévention des Risques de la Ville	
Mercredi	Service Hygiène Prévention des Risques de la Ville	
Jeudi	Croix Rouge	
Vendredi	Croix Rouge de Viroflay	
Samedi	Ordre de Malte	Un agent social bénévole formé
Dimanche	Service Hygiène Prévention des Risques de la Ville	En cas de grand froid

La loi « **MOLLE** » de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion de 2009 prévoit :

- Un « plan d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile, inclus dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, établi dans chaque département »
- Et un « plan régional d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile pour l'Ile-de-France » avec « une capacité d'accueil d'une place par tranche de 1 000 habitants dans une agglomération de plus de 100 000 habitants » (article 69).

Le **CDT** (Contrat de Développement Territorial) reconnaît que « les besoins en place d'hébergement d'urgence sont suffisants sur le territoire... L'offre en matière d'hébergement est très concentrée sur Versailles dans le cas de Versailles Grand Parc, ce qui est cohérent en fonction du statut de ville-préfecture de celle-ci. ».

Le **CDT** ajoutait cependant : « Néanmoins, les structures d'hébergement sont de plus en plus sollicitées, du fait notamment de l'application du principe de continuité de l'hébergement. »

Malheureusement, les conclusions que nous avancions dans « l'essor de Versailles » de février 2013 restent toujours valables.

Même si durant les plans hivernaux, les expulsions locatives s'arrêtent, on peut néanmoins constater que la trêve hivernale est, comme le déclare Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre, « un espèce de rond-point dans lequel il n'y a pas de sortie ».

Les élus nous parlent d'un problème de plus en plus insoluble à mesure que les familles se décomposent ou s'enfoncent dans la précarité à l'aune des difficultés économiques.

La politique de Prévention effectuée par la mairie auprès de ces populations SDF est positive mais ne saurait masquer l'absence d'une résolution de ces situations sur la durée, telle que la préconise le législateur. Il s'avère qu'un traitement plus structurel de l'accès au logement contribuerait à une réponse plus complète à la situation des personnes sans domicile, le seul effort en la matière à Versailles portant pratiquement sur les **PLS** (logements Sociaux haut de gamme) et sur les logements étudiants.

Il serait nécessaire d'en finir avec « la gestion au thermomètre » des sans-abris. Aujourd'hui on ne s'en préoccupe que par grand froid. Il faudrait connaître leur nombre et leurs situations administratives et sociales. Cela permettrait de vérifier en fin de période hivernale l'état exact des hébergements et surtout d'engager la mise en œuvre de toutes les obligations légales de logement.

12.8 L'aide alimentaire

	AMD Aide Matérielle aux personnes en difficulté	 150 ANS croix-rouge française	 Secours Catholique Caritas France	 Secours Populaire Français
	Une vingtaine d'années	150 ans en 2014	50 ans en 2016	70 ans en 2015
Distribution de l'aide alimentaire	Clagny	Ermitage	Jussieu	Ouvert l'été
Ma		15h - 17h	10h - 12h	
Me				14h - 16h30
Je	matin		10h - 12h et 14h - 16h	
Ve			10h - 12h et 14h - 16h	
Sa	matin		10h - 12h	10h - 12h
Accès	Suivi direct	Assistante sociale	Assistante sociale	Assistante sociale
Prix d'achat	3€ par colis	Bons d'achat	30% du prix le plus bas en commerce	1€ par colis
Autres distributions	3 braderies annuelles	Vêtements		Vêtements Livres Jouets Fournitures scolaires

A Versailles, il y a 4 « épiceries sociales » distribuant de l'aide alimentaire. Comme le montre le tableau joint, leur pratique diffère :

- **Par leur mode d'accès** à cette aide : lettre d'une assistante sociale qui, après examen de la situation de la famille, indique le volume d'aide

et leur durée, ou accès direct et suivi équivalent par l'association comme aux Restos du Cœur. Cette 2ème modalité crée une plus grande proximité des familles et une plus grande confidentialité, mais peut conduire aussi à une prise en charge plus parcellisée des problèmes de chaque famille.

- **Par leur mode de tarification** des produits distribués. Certaines cherchent à « responsabiliser » les demandeurs comme le Secours Catholique où la participation représente environ 30% du prix le plus bas dans le commerce, tarif parfois encore trop élevé pour certaines familles. D'autres épiceries demandent une simple couverture des coûts incompressibles de l'association (eau, électricité, véhicules...) sous la forme d'une contribution fixe par colis.

Certaines associations fournissent d'autres services tels que : vestiaires, livres, jeux, fournitures scolaires, tous objets lors de braderies annuelles et même des produits culturels (places de spectacles)...

Le plus grand étonnement vient des activités « cachées » tout aussi prenantes voire beaucoup plus de collecte des marchandises distribuées et de comptabilité des aides, imposée par les fournisseurs : énorme partie émergée de l'iceberg.

Les associations doivent en effet collecter avant de distribuer, voire participer à la création de stocks où puiser éventuellement par la suite.

Cinq associations de Versailles (**AMD**, Croix Rouge, RIVE, Conférence de St-Vincent-de-Paul, SOS Accueil) figurent parmi les 270 partenaires locaux de la **Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France**. **AMD**, bien que peu connue à Versailles, est le plus gros collecteur pour le compte de la Banque Alimentaire.

Elles doivent aussi assurer la comptabilité des marchandises récoltées notamment auprès des commerces qui peuvent défiscaliser ces dons à hauteur de 30% de leur valeur ou auprès de l'Union Européenne au titre de leur contrôle.

La distribution des aides est faite dans les locaux de l'association en ce qui concerne la Croix Rouge, dans des locaux mis à disposition gratuitement pour les autres : ce sont alors des locaux annexes dans des logements sociaux, souvent en sous-sol et peu adaptés (cf. photo d'accès au local d'**AMD** à Clagny après la pluie).



Entrée du local d'AMD à Clagny

La situation devrait s'améliorer pour le Secours Catholique qui devrait emménager dans un local de rez-de-chaussée à Jussieu et son local actuel devrait s'ajouter aux locaux du Secours Populaire.

Les organismes ne se connaissent pas tous (AMD est peu connue sauf à Clagny : elle figure dans les associations liées à la maison de Quartier mais pas dans le guide des associations) et ne travaillent pratiquement pas ensemble. Chacun a ses circuits d'approvisionnement en vivres frais et en épicerie sèche auprès des commerces locaux, des supermarchés et de la banque alimentaire.

Le dispositif semble important mais les besoins le sont encore plus avec la crise persistante, puisque de nombreux habitants de Versailles s'approvisionnent aussi dans les Restos du Cœur des environs qui sont de plus grande taille. On peut alors se demander si le contrôle à l'entrée n'est pas trop restrictif et si les 4 centres versaillais, de taille assez réduite, restent adaptés à ces besoins.

La Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France

Elle collecte et distribue 5700 tonnes de nourriture d'une valeur de 17M€, qui représentent 11,3 millions de repas et 110 000 personnes aidées par trimestre.



Les denrées, stockées à Arcueil et depuis 2014 à Gennevilliers, proviennent pour 54% de l'Etat et de l'Union Européenne (aide qui a failli disparaître), pour 6% de la grande distribution, pour 9% de l'industrie et surtout pour 25% de la grande collecte annuelle de novembre (20 000 volontaires collectent 1 900 tonnes).

L'Unité Locale de Versailles de la Croix Rouge



Elle couvre Versailles et Le Chesnay et l'ouest jusqu'à Rennemoulin et Thiverval-Grignon. La Croix Rouge est d'abord connue pour ses activités de formation au secourisme, ses postes de secours dans les rassemblements et pour sa participation aux opérations d'urgence.

Mais elle mène quantité d'actions sociales :

- Aide aux familles démunies : Accueil, aide alimentaire, vestiaires.
- Aide aux SDF : Maraudes, SAMU social, repas au centre d'hébergement des Mortemets, Centre d'hébergement d'urgence de Satory.
- Formation : accompagnement scolaire, alphabétisation, enseignement des valeurs humanitaires en collèges.
- Aide juridique et financière : Ecrivain public, aides financières, microcrédit.
- Aide aux détenus.
- Accompagnement des personnes âgées et halte pour les familles de malades Alzheimer.

Le Secours Catholique de Versailles

Il a plusieurs équipes :

- Accueil de jour à **Ozanam**.
- Equipes des « Roulettes » : Présence de rue au Marché Notre-Dame en soirée.
- Equipes d'accueil de Versailles Nord (Notre-Dame, Jeanne d'Arc).
- Equipes d'accueil de Versailles Est (Ste Bernadette, St-Symphorien) et de Versailles Sud (autres paroisses).
- **GAF** (Groupement alimentaire familial) qui distribue de l'aide alimentaire.
- Présence à la prison des femmes.



Il a lancé ou participe à plusieurs autres initiatives comme **SOS Accueil** ou **Dom'Asile**.

12.9 L'action sociale autour et dans la prison de Versailles

La Maison d'arrêt des femmes de Versailles comprend 74 places. Elle abrite en plus une section de prisonniers en semi-liberté de 66 hommes et 6 femmes.



Il y a trois prisons dans les Yvelines

- Deux maisons d'arrêt :
 - Versailles (146 places),
 - Bois-d'Arcy (501 hommes majeurs),recevant des prévenus en attente de jugement ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas, en principe, un an lors de leur condamnation définitive.
- La maison centrale de Poissy (230 places) qui reçoit les condamnés les plus difficiles.

Le **SPIP** (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) des Yvelines participe à l'exécution des peines et à l'insertion. Il suit 2 200 personnes en milieu ouvert et 1 200 en milieu fermé.

Tout un réseau d'associations aide les détenus et leurs familles. Les familles en attente de parloir sont accueillies par la **Halte Saint Vincent** gérée par les équipes **Saint Vincent de Paul**.

A l'intérieur de la prison interviennent et apportent de nombreux services :

- **Secours Catholique** : Accueil, visite, vêtements, colis...,
- **Croix Rouge** : Colis, coiffure, cartes de téléphone, écoute téléphonique...,
- **Secours Populaire** : Colis de Noël pour les enfants de détenues,
- **Cimade** : Démarches administratives pour les étrangers...

12.10 L'accompagnement des familles

Les familles peuvent s'adresser au **CCAS**, aux associations spécialisées et à leurs relais que constituent de fait les

maisons de quartier pour tous les autres problèmes décrits par ailleurs (aide alimentaire, handicap, addiction, grand âge, santé, logement, emploi...).

12.10.1 Renforcement du mariage

Alors qu'environ 46% des mariages se terminent par un divorce, il y a lieu de renforcer les atouts d'un mariage civil réussi. L'association **Cap mariage**, en relation avec la Ville, prépare au mariage civil et à la vie de couple, comme le fait notamment **l'Eglise catholique** pour le mariage religieux.

D'autres associations accompagnent des couples en difficultés et pratiquent la médiation.

12.10.2 Accompagnement des parents et des jeunes

Les **maisons de quartier** offrent des activités partagées entre parents et enfants. Le **CCAS** offre deux services confidentiels et gratuits d'accueil et d'écoute des parents (Espace Parents) et des jeunes, **PAEJ** (Point Accueil Ecoute Jeunes).

Des associations travaillent aussi dans ces domaines comme **l'EGPE** (Ecole des Grands Parents Européens).

12.10.3 Aides à domicile

Comme pour les services aux personnes âgées, des associations offrent leurs services aux familles et notamment aux mères, de façon bénévole (**SOS Urgences Mamans**) ou sous convention avec la Caisse d'allocations familiales de l'Île-de-France (**AAD** = Aide familiale à Domicile).

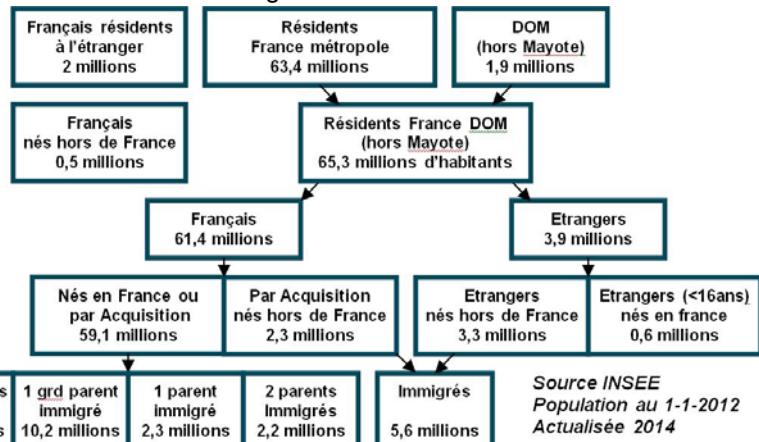
12.10.4 Situations financières critiques

A côté des aides pour le paiement des factures des services de base (énergie, téléphone) par le **CCAS** et des accompagnements par les assistantes sociales et les **CESF** (Conseillères en Economie Sociale et Familiale) présentes dans les **maisons de quartier**, des associations comme **CRESUS** Ile-de-France conseillent les familles en matière de gestion et préparent les dossiers présentés à la Banque de France en cas de surendettement.

12.11 Les demandeurs d'asile et les demandeurs de papiers

Les migrants arrivent en France pour échapper aux guerres ou aux situations économiques et sociales insupportables dans leurs pays.

Il faut distinguer les demandeurs d'asile des autres



demandeurs de papiers. Ils ne deviennent vraiment "sans-papiers" que lorsqu'ils sont déboutés définitivement de tout droit de séjour en application du **CESEDA** (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) qui devrait être modifié une nième fois par le projet de loi en discussion.

Dans les Yvelines toutes les associations aidant les migrants dans leurs démarches (papiers, logement, travail, rétention...) se sont regroupées dans le **CEFY** (Collectif Etrangers-Français en Yvelines : CFDT, CGT, Cimade, Dom'Asil, Emmaüs Bougival, FCPE, Ligue des droits de l'homme, Mission évangélique de Trappe, Mrap, Pastorale des migrants du diocèse de Versailles, Secours Catholique, Secours Populaire, Réseau Education Sans Frontière, RESF), très actif à Versailles du fait de la présence de la Préfecture et des tribunaux où se traitent la majorité des procédures.

Le « portail des droits sociaux » du site internet de la Ville de Versailles donne des renseignements nécessaires aux étrangers, aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers.

Les demandeurs d'asile recherchent la protection de la France au nom de la Convention Internationale de Genève de 1949. A Versailles, ils sont domiciliés et aidés pour élaborer leurs dossiers par **Stuart Mill** et surtout par **Dom'Asile**.

Dom'Asile est un réseau possédant 11 antennes en Ile-de-France, gérées soit par le **Secours Catholique** soit par la **CIMADE** : à Versailles, c'est le Secours Catholique. Sur les 10 000 demandeurs d'asile actuels d'Ile-de-France (66 000 en France), 652 figurent sur les listes à Versailles et chaque année il y a 300 nouveaux demandeurs.

Dom'Asile a 3 vocations :

- o La domiciliation, notamment pour pouvoir recevoir les courriers administratifs...
- o L'accès aux droits sociaux : sécurité sociale, hébergement en centres d'accueil pour les demandeurs d'asile, CADA ou aides financières de 11 € pour se loger en absence fréquente de place...
- o Les démarches pour le droit d'asile, auprès de l'**OPPRA** (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et recours devant la **CNDA** (Cour Nationale du Droit d'Asile).

Les autres migrants sont aidés dans leurs démarches par plusieurs associations, notamment, quand ils ont des enfants scolarisés, par **RESF** (Réseau Education Sans Frontières), simple Collectif qui rassemble à la fois des associations et de simples citoyens.

RESF a organisé à Versailles des parrainages républicains de jeunes par des élus qui les suivent dans leurs parcours.



délibération mettant tous les lycéens étrangers sous la protection de la Région.



Assises départementales des lycéens sans-papiers

Par ailleurs, une permanence juridique se tient tous les vendredis après-midis à la Maison des Associations. Dans une majorité des cas, les personnes suivies par des associations obtiennent leur régularisation au bout d'un parcours juridique plus ou moins long et chaotique.

De plus, plusieurs associations aident à l'intégration des migrants et à l'alphanétisation comme l'**ASFIR** (Accueil et Soutien en Français des Immigrés et réfugiés) présente dans 4 maisons de quartier ou la Croix Rouge.

Une vraie solidarité avec les personnes étrangères existe à Versailles grâce à un réseau associatif efficace.

- o 22,5 % des Français ont au moins un de ses 4 grands-parents né étranger : 13.5 millions dont 9 venant d'Europe.
- o Le solde migratoire constitue 22.5% de la croissance démographique, une exception basse en Europe.
- o En 2012, 50% des immigrés entrés légalement venaient d'Europe et 30% d'Afrique.
- o Le niveau moyen de qualification des migrants récents est égal à celui de la population française.
- o En 2012, la France a accordé 193 000 titres de séjour par an : 87 000 pour les familles, 60 000 pour les études, 18 000 à titre humanitaire, 16 000 pour le travail, 12 000 divers.
- o En 2013, 66 000 demandes d'asile (dont 16 000 mineurs) ont été déposées en France (1er pays en Europe). Elle a accordé le statut à 25 % d'entre eux (17.000), un des pourcentages les plus bas en Europe.
- o En 2013, 45 000 étrangers ont été privés de liberté dont 3 500 enfants dans 45 centres ou locaux de rétention administrative dont ceux de Plaisir et de Palaiseau près de Versailles; 54% n'ont pas accès à leurs droits, ce qui permet nombre d'actions administratives illégales et 27% sont libérés quand ils y ont accès.
- o En 2013, il y a eu 45 000 retours forcés dont 60% de citoyens européens (la plupart Roumains). La France est le 1er pays pour leur expulsion.

Un autre anniversaire: 7 ans de Cercles de Silence à Versailles

Suite à l'initiative des Franciscains de Toulouse en octobre 2007, le Cercle de silence de Versailles réunit en cercle et en silence autour d'une bougie protégée du vent tous les citoyens qui le souhaitent.

Cette manifestation qui étonne a lieu tous les deuxièmes jeudis du mois au marché aux fleurs depuis octobre 2008.

Le Cercle entre donc dans sa 7ème année. L'objectif n'a pas changé : « Porter l'attention sur les personnes étrangères et sans-papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie, et rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité ».

Ce Collectif a déjà distribué à 15 000 passants la « lettre du Cercle de Silence » expliquant la démarche. Autant d'occasions aussi de discuter.

Le 8 janvier 2015, il a été rappelé que le journal Charlie Hebdo était un des plus fidèles soutiens de la cause des élèves et des familles sans-papiers.

Pendant quatre ans, Charlie a publié une chronique hebdomadaire rédigée par des militants du Réseau Education Sans Frontières (RESF) qui sont parmi les chevilles ouvrières du Cercle de Silence. Les dessinateurs Charb, Tignous et Honoré étaient en 2013 les parrains de plusieurs lycéens sans-papiers.

Dans la mesure où les parents ont tendance à déposer leurs enfants près de leur lieu d'habitation, ces crèches privées participent cependant à la garde des enfants des Versaillais.

12.12.1 La réponse des crèches municipales aux demandes des parents

A la rentrée de 2014, les familles ont déposé 728 demandes de places en crèche collective. La ville a pu proposer 440 places aux premiers de la liste (60% des demandes). Mais 130 parents se sont rétractés (23 modifications et 107 annulations ou recours à d'autres modes de garde), qui ont donc laissé leur tour aux suivants. Ce qui révèle un pourcentage de demandes de précaution de 30% (130/440).

Dans l'hypothèse d'une même proportion de demandes non satisfaites, on obtient un nombre de « vraies demandes » de $728 \times (1 - 30\%) = 510$. Le taux de couverture des besoins peut donc être évalué à 440/510 soit 77%.

Si on compare avec des années plus anciennes, on obtient le tableau suivant :

	2006	2009	2013	2014	Calcul
Demandes déposées	683	652	693	728	d
Places offertes	277	358	464	440	p
Acceptations	219	251	323	310	a
Rétractation parents	58	104	141	130	r= p-a
% de rétractation	21%	29%	31%	30%	r/p
% d'acceptation (révélateur des demandes réelles)	79%	71%	70%	70%	a/p
Evaluation des vraies demandes	539	463	485	510	v = d x (a/p)
% de satisfaction	51%	77%	96%	77%	p/v

Même si seulement un peu plus des trois quarts des demandes sont satisfaites, on peut constater une amélioration sensible de la situation sur une longue période, malgré des fluctuations qui resteraient à analyser notamment en fonction des naissances, du nombre de femmes ayant un travail, du chômage grandissant et de la baisse des salaires.

Quand on regarde le budget de la ville, le secteur des crèches apparaît comme l'un des plus déficitaires. Après contribution des parents et du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales, le déficit de 5.5 M€ supporté par la Ville représente 43% du coût total (12.6M€) et 10 points de fiscalité.

12.12.2 Le développement des crèches privées

Le secteur des crèches étant déficitaire et une place en crèche étant estimée à 15 000 €, comment des crèches privées peuvent se développer partout dans Versailles avec des tarifs équivalents aux tarifs de la Caisse d'Allocations Familiales CAF pratiqués dans les crèches publiques ?

La réservation pour 15 000€ d'une place de crèche privée par une entreprise fait l'objet d'une aide importante de l'Etat sous forme d'une importante réduction d'impôt : crédit impôt famille de 50% et

Nb berceaux	2009	2014	Remarques
17 crèches municipales	669	685	675 + 10 privées réservées par la Ville Coût : 15 000 € par berceau
4 crèches associatives subventionnées	140	140	Subvention de la Ville : 9 750 € par berceau
2 crèches des administrations		105	Réservées aux parents de ces administrations
7 crèches privées		130	Réservées aux parents des entreprises ayant acquis des berceaux
Total	809	1 050	+ 30%
Part des crèches publiques	100%	76%	Crèches municipales + crèches associatives subventionnées
Assistantes maternelles	?	841	
Grand total	1 891		

Source : Budget de la ville

Il y a donc une vraie progression des offres mais surtout en crèches « privées » auxquelles certains seulement des Versaillais peuvent accéder (130 + 105 assimilables), et peu en crèches publiques (685 + 140 assimilables).

impôts sur les sociétés de 33.33% qui ramène le coût à 16.66% du coût global soit 2 500€

On peut alors se demander pourquoi l'Etat ne pourrait pas offrir des conditions équivalentes aux acteurs publics pour la construction des crèches.

12.12.3 Le partenariat de la Ville avec la société privée « 1001 crèches »

Récemment, la ville a passé une convention avec la société « 1001 crèches » par laquelle la société peut adresser à la ville des demandes de places en crèches municipales pour des familles Versaillaises qu'elle ne peut pas satisfaire.

Les demandes sont strictement traitées selon le système habituel, sans priorité, et sans aucun avantage particulier. La ville reçoit alors une contribution de 7 500€ en plus des tarifs payés par les parents. La convention est gagnante pour tous les acteurs :

- o La société peut satisfaire indirectement la demande d'une famille sans avoir de place disponible. Elle écrête sa pointe de demande sans avoir à investir.
- o On peut penser que les parents de la crèche privée prennent la place dans la crèche publique, mais ils prennent leur tour comme tout versaillais sans aucune priorité.
- o et dans un tel cas la ville reçoit 7500€ soit 50% du coût de revient, ce qui couvre largement le déficit moyen (43%).

12.13 Les personnes handicapées et l'accessibilité

Selon la loi sur le handicap de 2005, il existe quatre types de handicap qui peuvent se cumuler :

- o Le handicap physique qui réduit la motricité.
- o Le handicap sensoriel qui touche les organes sensoriels.
- o Le handicap mental qui résulte de pathologies identifiables et qui réduit la compréhension et les connaissances.
- o Le handicap psychique d'origine psychiatrique qui gêne la mise en œuvre des capacités intellectuelles indemnes, mais dont l'utilisation peut être déficiente.



Quelque soit le handicap, il conduit à des obstacles culturels, matériels ou sociaux et limite les possibilités de participer à la vie sociale. Dans chacun des domaines, on trouve sur la région de Versailles une organisation de prise en charge, comprenant pouvoirs publics et associations.

12.13.1 Versailles en retard sur l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Un des premiers obstacles pour les personnes handicapées est bien sûr l'accessibilité. En réalité, c'est le problème de toutes les **PMR** qui

compriment aussi les personnes âgées ou les parents avec des poussettes.

Dans le baromètre de l'accessibilité 2014 de l'**APEI** (5ème édition), Versailles n'apparaît qu'à la 63ème place avec des notes en recul après une bonne progression entre 2009 et 2012.

	Rang sur 96 villes préfect.	Cadre de vie adapté Sur 21	Equipements municipaux accessibles Sur 20	Politique locale volontariste Sur 21	Note globale Sur 20
2009	53	6	12	15	10.3
2010	43	9	9	18	11.6
2011	42	7	10.2	21	12.3
2012	26	9	14.4	21	14.3
2013	63	11	12.4	18	13.3

Sans doute les contraintes du patrimoine jouent-elles un rôle, mais elles ne peuvent expliquer à elles seules une telle différence, ou alors il faut faire passer les personnes handicapées avant les vieilles pierres.

D'après le rapport accessibilité 2013 de la Commission municipale réunissant la Ville, les usagers et les personnes handicapées, la ville de Versailles s'est dotée d'une mission d'aménagement et d'une mission handicap au **CCAS** donnant l'accès aux droits sociaux.

Sur les 158 bâtiments d'**ERP** (Etablissements Recevant du Public) de la Ville :

- o 70 sont accessibles, soit 45% des bâtiments (37% en 2011 et 40% en 2012),
- o 33 sont adaptables (21% des bâtiments),
- o 37 sont inaccessibles, pour des raisons diverses (23% des bâtiments),
- o 18 sont en cours d'étude ou de travaux (11 % des bâtiments).

Le budget consacré spécifiquement à l'accessibilité des bâtiments, de la voirie et des espaces verts était de 320 000 € en 2013. Depuis 2008, le budget cumulé est estimé à 2 565 000 €

Par ailleurs, 68 feux tricolores sont munis de dispositifs sonores. Enfin si la plupart des lignes Phébus sont accessibles après achèvement du programme des quais hauts, on peut se poser la question de savoir s'ils sont efficaces dans la mesure où souvent les bus n'accostent pas au plus près des quais. D'ailleurs dans ces circonstances, le hiatus qui se crée est plus dangereux qu'avec des quais bas.

12.13.2 Le travail des associations

Chacune des associations actives dans le domaine du handicap remplit des missions de représentation et d'influence auprès des acteurs publics.

- o Accueil, conseil, et d'orientation des personnes handicapées et de leurs familles,
- o Services sociaux divers, éducation, formation, loisirs,
- o Groupes de soutien, de convivialité voire d'accompagnement thérapeutique des personnes et des familles,
- o Gestion éventuelle d'établissements d'accueil très diversifiés en fonction de chaque situation.

Handicap physique : APF (Association des paralysés de France)



Elle possède une antenne basée à Voisins-le-Bretonneux et deux groupes relais dont un à Versailles. Ce mouvement

représente les personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées ainsi que leurs familles.

Elle rassemble 26 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

Handicap mental: APEI (Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)



Avec 550 associations, elles forment la 1ère fédération d'associations françaises de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Elle compte 60 000 familles, 180 000 personnes handicapées accueillies et 70 000 majeurs protégés. 300 de ces associations gèrent 3 100 établissements et services médico-sociaux. Au total, 80 000 personnes y travaillent.

L'association territoriale de Versailles a une vocation d'action familiale locale. Notamment elle élabore et assure le suivi du projet de vie des personnes handicapées.

Handicap psychique : UNAFAM (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)



Elle accueille, soutient et informe les familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs.

Sont concernés les 2 millions de français touchés par les maladies psychiatriques (3% de la population), les 3 millions de Français directement concernés par les troubles psychiques sévères d'un proche et les 5 millions de personnes concernées par les conséquences des maladies psychiques en France.

Elle se distingue de l'**UNAPEI** sur ces points :

- o Elle a fait reconnaître par le législateur la spécificité du handicap psychique, confondu jusqu'alors avec le handicap mental.
- o Elle ne gère pas d'établissement mais oriente les malades.
- o Elle accompagne les familles selon sa philosophie « Vous faites partie de la solution ».
- o Elle participe à la réflexion des psychiatres.

L'UNAFAM dispose de 21 permanences d'accueil dans les Yvelines dont une à Versailles, où environ 1 000 familles sont concernées par ces maladies.

Handicap visuel : l'Association Valentin Haüy



Elle compte 3 137 bénévoles voyants ou déficients visuels et emploie 632 personnes dont 259 sont travailleurs

handicapés au siège et dans les 109 comités, dans 7 établissements divers. L'AVH possède un comité Yvelines à Versailles et 4 antennes locales.

Autres associations

Ne relevant pas des grosses associations nationales, elles viennent en soutien des personnes handicapées. C'est le cas, par exemple, pour les aveugles, de la Bibliothèque sonore de Versailles - **Association des donneurs de voix** ou de l'association des **Auxiliaires des Aveugles**. On peut citer encore :

- o **AREV** (Relais Etoiles de Vie) qui organise des sorties et rencontres.
- o **Hospitalité Yvelines** pour accompagner le pèlerinage de Lourdes des handicapés.
- o **Musique et Handicap 78**
- o **Personimages** pour l'expression artistique des personnes handicapées.
- o **Vis de Joie** pour des vacances, loisirs et sports de jeunes handicapés moteur.
- o **Vive la Vie** pour des loisirs pour les jeunes handicapés mentaux.
- o **Association Nouvelle du Vivre Ensemble** qui organise les Olympiades annuelles du Vivre Ensemble mêlant personnes handicapées et personnes valides.
- o **ORPHEE** qui organise le festival annuel théâtre et Handicap.
- o **SGDF** (Scouts et Guides de France) dont le groupe de Saint-Symphorien a une troupe de « Vent du Large » depuis plus de 10 ans.

12.13.3 Les établissements d'accueil permanent ou de jour

De nombreux établissements et services existent pour fournir un cadre de vie adapté à chaque adulte handicapé selon son état particulier :

- o Foyers d'hébergement pour personnes handicapées pouvant travailler en **ESAT** (établissement de service d'aide par le travail).
- o Foyers de vie (ou occupationnels) pour ceux qui ont conservé une certaine autonomie mais qui sont incapables d'exercer une activité professionnelle même en ESAT : **La Maison d'EOLE** à Versailles.
- o Centres d'accueil de jour proposant des activités éducatives et de loisirs : **La Rencontre** et **EOLE** à Versailles.
- o Foyers d'accueil médicalisés accueillant toute personne handicapée nécessitant l'assistance d'une tierce personne ainsi qu'une surveillance médicale.
- o Maisons d'accueil spécialisées pour les personnes handicapées tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants : le **Foyer St-Louis** à Versailles.
- o Services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) prenant en charge des personnes adultes handicapées vivant à domicile : **La Rencontre** au Chesnay.
- o Services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés assurant en plus des soins.

Il y a aussi nombre d'établissements pour les enfants selon leur handicap. Par exemple **Le Rondo** à Versailles, géré par La Croix-Rouge qui est un institut médico-éducatif pour des cas de handicap modérés ou moyens.

Un autre « Essor » à Versailles ! « L'ESSOR »

L'association « L'ESSOR » assure une mission d'intérêt général dans quatre domaines :

- La protection de l'enfance.
- Le soin et l'éducation spécialisée d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychologiques.
- L'accompagnement d'adultes en situation de handicap psychique.
- L'accompagnement d'enfants et d'adultes souffrant d'épilepsie.

L'ESSOR est implantée dans 10 départements. Elle accueille ou accompagne près de 7 000 personnes, de la naissance à la fin de vie, au sein d'une cinquantaine d'établissements et services.

A Versailles, L'ESSOR gère une **MECS** (Maison d'Enfant à Caractère Social) rue des Bourdonnais à laquelle est rattachée la **Maison des Akènes** au Chesnay. Ce dispositif accueille en internat 65 enfants de 3 à 13 ans. Des éducateurs et des psychologues les aident à bien grandir et soutiennent leurs parents dans leur rôle.

Cette mission est contrôlée et financée par le Conseil Général.

Des bénévoles viennent en appui des équipes éducatrices, apportant du soutien scolaire et des activités de loisirs.

12.13.4 Beaucoup d'activités mais encore beaucoup à faire

Les familles et les associations de soutien aux personnes handicapées sont confrontées à l'insuffisance des moyens mis en place par la Collectivité pour les prendre en charge dans toute la diversité des situations de handicap, à tous les âges de la vie et dans toutes leurs activités.

Le **CDT** (Contrat de Développement Territorial) de Versailles St-Quentin Vélizy confirme que « L'accueil des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la politique départementale. Les personnes handicapées trouvent assez peu de solutions adaptées sur le territoire malgré les foyers existants ».

C'est particulièrement vrai pour les handicapés psychiques : la formule adaptée est celle de la maison-relais composée de logements réservés aux seuls handicapés psychiques, tenue par une maîtresse de maison et offrant un accompagnement social. Pourtant il n'y en a aucune dans les Yvelines.

C'est aussi vrai pour les autistes qu'on retrouve pris en charge en Belgique...

12.14 L'accompagnement des personnes âgées et la santé

Les actions engagées par la ville de Versailles pour les personnes âgées sont très riches et elles privilégient le maintien à domicile, qui est l'axe fort de la politique des pouvoirs publics, justifié tout autant par le souhait d'un grand nombre des aînés et par l'économie substantielle pour la Collectivité.

En effet le coût annuel du maintien à domicile d'une personne âgée dépendante est 2,8 fois inférieur au placement en établissement (rapport n°4 de la Cour des Comptes de juin 2011).

12.14.1 Le maintien à domicile

Il en résulte que le principal souci est la lutte contre l'isolement et l'aide pour les actions de la vie courante.

Le réseau international des « Petits frères des pauvres » a lancé en juillet 2014 un cri d'alarme sur la situation d'isolement et de pauvreté des personnes âgées :

- En France, 1 personne sur 4, de plus de 75 ans n'a pas plus de 3 discussions par an.
- Bientôt un tiers de la population de nos pays sera des personnes âgées.

Nos sociétés doivent s'adapter pour accueillir et soutenir les personnes âgées vulnérables.

Les politiques doivent leur assurer des conditions de vie, d'habitat, de soins et d'accompagnement qui soient dignes.

Les personnes âgées peuvent :

- Offrir des chambres aux jeunes qui en cherchent ou co-résider chez soi avec l'aide de l'association **Ensemble2générations**.
- Offrir ses services aux quelque 600 associations de Versailles.
- Participer aux multiples activités offertes par les Maisons de quartier, les établissements culturels ou par toutes les associations.
- Se faire aider à domicile par des associations comme **l'ASADAVE** (Aide à Domicile aux personnes Agées de Versailles et ses Environs) ou des sociétés privées.
- Se faire livrer les courses ou des livres de Bibliothèque pour Tous par **Versailles Portage**.
- Se faire livrer les repas par la ville (pour les personnes incapables de cuisiner) ou par des sociétés privées.
- Se faire accompagner chez les commerçants par **Versailles Portage**.
- Etre reliés à un service de téléassistance.
- Converser par téléphone avec différents services d'écoute
- Se faire soigner par le **SSIAD du CCAS** (Service des Soins à Domicile de la Ville).
- Etre identifiés sur le Registre des personnes fragiles du **CCAS**.
- Bénéficier des nombreux services des associations.
- ...

12.14.2 Les différentes formules de résidence collective

Le logement des personnes âgées s'inscrit dans le cadre des politiques départementales de solidarité (CG78 et Agence Régionale de Santé), notamment pour l'accueil en maison spécialisée dont la présence est suffisante sur le territoire d'après le diagnostic du CDT.

Versailles dispose de toute la palette de solutions avec 5 résidences hôtelières offrant des services, 5 **EHPAD** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et deux unités de soin de longue durée.

12.15 L'alcoolisme et les autres addictions

12.15.1 L'alcoolisme

La maladie s'installe à partir du moment où la vie et les journées sont contrôlées par l'alcool, où les activités incorporent quotidiennement la consommation d'alcool.

La seule façon d'échapper à l'alcoolisme est l'abstinence permanente. La moindre reprise entraîne un mécanisme de rechute de la maladie.

L'alcoolisme se rencontre dans tous les milieux, toutes les religions, toutes les origines culturelles, à tout âge, et avec autant de femmes que d'hommes qui assistent aux réunions organisées par les associations. A Versailles, on estime à environ 2 500 les malades alcooliques et 6 000 les buveurs excessifs.

La France compte 2 millions d'alcoololo-dépendants et 3 millions de consommateurs excessifs supplémentaires. Chaque année environ 50 000 (9%) décèdent de l'alcool (3 fois plus d'hommes que de femmes). En Allemagne de l'Ouest et au Danemark, le taux de décès lié à l'alcool est de 1% ce qui montre tout le chemin restant à faire en France.

La prévention vraiment contraignante se limite aux prescriptions du code de la route.

L'organisme gouvernemental « **Alcool info service** » est un groupement d'intérêt public dépendant du Ministère de la Santé et placé sous l'autorité de l'**INPES** (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé). Il dispose d'un centre d'appel (0 980 980 930) où des professionnels répondent 7j/7 de 08h/02h à toutes les questions sur l'alcool et comment se faire aider. Par exemple, ils indiquent le centre d'addictologie le plus proche.

Il y a un centre d'addictologie à Versailles en face de la gare Versailles rive droite (et un à Saclay) entièrement gratuit et financé par le ministère de la santé.

Il traite de l'ensemble des problématiques suivantes : addictologie, toxicomanie, alcoologie, dépendance au jeu, pharmacodépendance, dépendance affective et sexuelle, achats compulsifs, tabacologie, dopage.

Le centre comporte des infirmières, un psychiatre et des psychologues. Il propose des solutions adaptées : cures, médicaments, suivi psychologique, ...

Le site « **Drogue Info Service** » 0800 23 13 13 s'occupe de l'ensemble des addictions en général et pas seulement de l'alcool.

La solution, la plus reconnue par les professionnels et les malades alcooliques, reste les groupes de parole associatifs, en particulier « **Alcooliques Anonymes** ».

Le centre d'appel de l'association « AA » (0820 32 68 83) fonctionne 7j/7 24h/24. Des malades alcooliques abstinents répondent à toutes les questions. A Versailles, « AA » organise des réunions uniquement composées de malades alcooliques, les dimanches, lundis, mercredis et vendredis, réparties à Chantiers, Saint-Louis et

Vauban. Il n'y a aucune condition d'entrée si ce n'est le souhait d'arrêter de boire.

A la maison du quartier Notre-Dame (7, rue Sainte-Sophie 78000 Versailles 06 76 28 58 34), l'association « **La croix bleue** », composée de bénévoles ayant pour la plupart connu des difficultés avec l'alcool, accueille un vendredi sur deux à partir de 20h30.

En complément, l'association « **Al-Anon** » propose d'aider à la réflexion les proches et la famille d'un malade alcoolique, car on ne peut changer les habitudes du malade qu'en agissant sur son environnement.

Il faut informer les professions médicales et paramédicales sur les moyens de détecter, de déculpabiliser et d'orienter les malades qui doivent apprendre à contrôler cette maladie incurable.

Les malades doivent pouvoir parler sans retenue et sans honte de cette maladie pour prévenir les risques de rechute et d'addiction. Globalement, il faut libérer la parole sur cette maladie pour éviter aux buveurs réguliers de devenir alcooliques.

12.15.2 Les autres addictions

A part le site « Drogue Info Service » et le centre d'addictologie, plusieurs associations accompagnent les personnes touchées par des problèmes d'addiction avec les 3 approches: prévention et traitement, groupes de parole de parents et groupes de paroles de drogués.

L'**ANPAA 78** (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) propose des actions de prévention, un accompagnement médico-social et des formations.

Le **CAPT78** (Centre d'aide pour les problèmes de toxicomanie) organise des groupes de parole pour les parents de jeunes drogués de façon à les sortir de leur isolement et de leur sentiment de culpabilité.

Enfin les **NA** (Narcotiques Anonymes) proposent des groupes de parole pour les drogués.

Par ailleurs, l'**ADFI Yvelines** (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes des sectes) fait des actions de prévention et d'information, pour lutter contre l'emprise psychologique et la mise sous influence sectaire.

12.16 Le problème crucial de l'emploi

12.16.1 Versailles : Etat des lieux

La ville de Versailles et plus globalement **VGP** (Versailles Grand Parc) ne sont pas exempts des problèmes d'emploi même si le taux de chômage y est inférieur à la moyenne nationale, de l'ordre de 7%.

De nombreux acteurs interviennent en ce domaine : des organismes publics (Etat, collectivités locales), les chambres consulaires, des associations, des entreprises d'insertion.... Rien que sur Versailles et

sans avoir la prétention d'être exhaustif, nous en avons identifié 32 (Voir liste jointe).

Ces acteurs s'investissent dans l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (recherche d'un premier emploi, retour à l'emploi) que ce soit dans le cadre d'un emploi salarié ou de la création ou la reprise d'une activité.

A priori tous les publics sont « couverts » : les jeunes (plus particulièrement ceux en difficulté sociale et scolaire), les chômeurs (cadres, non cadres), les porteurs de projet.

Cependant, dans le contexte actuel, le développement d'un accompagnement spécifique et adapté aux jeunes ayant suivi un parcours « normal » serait fort utile.

Un autre manque concerne le financement des créateurs d'entreprise. Des structures comme « Yvelines Active » ou l'**ADIE** (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) accordent des prêts pour des montants ne dépassant pas 10 000€ tandis que l'**AFACE** (Association pour Favoriser la Création d'Entreprise) ou « **Entrepren'Dre** » se situent plutôt au dessus de 30 000€. La présence d'une plateforme d'initiative locale comme il en existe plusieurs dans le département permettrait d'assurer un financement intermédiaire. Des solutions ont été envisagées (notamment un rapprochement avec « **Initiative Saint Quentin** » ou un élargissement des compétences de l'**AFACE**). Mais elles n'ont pas été retenues sans que les raisons en soient très claires.

Sur les 32 acteurs identifiés nous en avons rencontré la plupart. Nous avons été reçus par des responsables compétents, pragmatiques, proches du terrain, qu'ils soient élus, salariés du public ou du privé, bénévoles. Ils nous ont présenté très librement leurs activités, leurs projets et leur problématique de positionnement par rapport aux autres acteurs. Nous avons ressenti chez beaucoup une volonté d'être reconnus ou au moins mieux connus. Leur professionnalisme et leur engagement que l'on peut qualifier de militant nous sont clairement apparus.

Le taux de chômage inférieur à la moyenne nationale n'est sans doute pas la conséquence directe d'un tel état de fait. Mais peut-on dire qu'il n'y participe pas d'une manière ou d'une autre ?

12.16.2 Versailles : Quelques constats

Deux thèmes sont apparus de manière récurrente :

12.16.2.1 La présence des collectivités locales

Même si l'emploi demeure un problème global du ressort de l'Etat notamment à travers Pôle emploi, il peut et doit y avoir des réponses locales. La place des collectivités locales (département, communes, intercommunalités) reste essentielle. Il est vrai qu'aujourd'hui le paysage est complexe et peu lisible. Bon nombre d'acteurs associatifs, même si la plupart bénéficient de soutien logistique ou financier de la Ville, ont du mal à appréhender le fonctionnement et le partage de responsabilités tant au sein de la Ville que de **VGP**.

VGP, a priori le bon niveau d'intervention, ne dispose aujourd'hui que de la compétence

« développement économique » et non de la compétence « emploi ». Une évolution en la matière paraît indispensable à la plupart des acteurs, tant les deux domaines sont liés. L'arrivée de Vélizy dans **VGP** en 2016 va, de plus, modifier complètement la donne.

12.16.2.2 Le fonctionnement en réseaux



pole-emploi.fr

Le seul acteur à avoir une vision globale et une compétence transversale est **Pôle Emploi**.

Les autres visent un type particulier de public ou mettent en œuvre une démarche spécifique.

Des complémentarités de fait existent et doivent pouvoir être utilisées en cas de besoin.

Déjà de manière spontanée des relations se sont nouées entre différents acteurs.

Elles permettent d'échanger des informations et d'orienter certains demandeurs d'emploi vers la structure la mieux adaptée.

La seule initiative formalisée est celle de « **Solidarité Coordination Yvelines** ». Cette plateforme associative, créée il y a 20 ans avec le soutien de la Ville de Versailles, ne regroupe que 7 acteurs installés à Versailles et son action mériterait d'être amplifiée et développée.

D'autres initiatives sont prises notamment par :

- **La CCI** qui réunit la communauté des financeurs de la création d'entreprise.
- **Le Conseil Général** qui organise des journées de sensibilisation à la création d'entreprise pour les bénéficiaires du RSA
- **Pôle Emploi** qui organise des forums de l'emploi.
- **La Ville** qui organise « un mois pour l'emploi ».

Mais ces initiatives ne relèvent pas vraiment d'un fonctionnement en réseaux et de fait bon nombre d'acteurs, notamment associatifs, apparaissent relativement isolés.

Des solutions doivent être trouvées pour :

- Améliorer les échanges et les complémentarités.
- Valoriser le potentiel existant sans vouloir faire rentrer tout le monde dans le même moule.

La Ville et **VGP** qui ont fait preuve de beaucoup de prudence jusqu'à présent, ont certainement un rôle à jouer.

12.16.3 Versailles : Emploi et développement économique

Assurer un traitement social du chômage ne peut suffire. Il est nécessaire de l'adosser à une politique de développement économique locale fondée sur la valorisation des activités existantes et sur la création d'activités nouvelles.

Encore faut-il qu'à cette politique de développement économique corresponde une politique d'offre de compétences et d'adaptation des formations qui réponde aux besoins des entreprises ou des structures publiques ou

parapublics installées ou attirées sur le ou les bassins d'emploi concernés.

Acteurs identifiés à Versailles pour :

- **Insertion professionnelle**,
- **Aide au retour à l'emploi**,
- **Accompagnement à la création d'entreprise**.

Liste non exhaustive

1-Structures publiques

Pôle emploi	Tout public
Mission locale	Jeunes
Direction du Territoire d'Action Sociale du Conseil Général	Bénéficiaires du RSA
Pépinière d'entreprises de VGP (+ECTI)	Créateurs d'entreprise
Ville de Versailles mois pour l'emploi	Jeunes en priorité
Chambre de Commerce (+ECTI)	Créateurs d'entreprise
Chambre des Métiers	Créateurs d'entreprise

2-Associations

2-1 Plateforme associative

Solidarité Coordination Yvelines

2-2 Aide à l'insertion et au retour à l'emploi

Solidarités nouvelles face au chômage (3 groupes)	Tout public
Secours Catholique	Tout public
Soli'Cité (quartier de Jussieu)	Tout public
Internet et + Formations internet	Tout public
Busy : Bureaux solidaires des Yvelines	
Espace de travail partagé	Tout public
Envol 78	Femmes
Oser pour l'emploi	Cadres et étudiants
Objectif 50	Cadres
Job et compagnie	Cadres
AGIR	Jeunes / Seniors
Action Jeunes	Etudiants
ECTI	Etudiants(UFR sciences)
SVP jeunes	Jeunes en difficulté
Yvelines Information Jeunesse	Jeunes

2-3 Aide à la création d'entreprise

Réseau Entreprendre	Financement
AFACE Yvelines Initiative (+EGEE)	Financement
Yvelines Active	Financement
ADIE	Financement
Maison des créateurs d'entreprise Suzanne Michaux	Accompagnement
Boutique de gestion Yvelines	Accompagnement

3-Structures d'insertion par l'activité économique

Chantiers Yvelines	
Bio Yvelines Services	
Espaces	
Versailles Portage	

Deux acteurs ont un rôle essentiel à jouer :

- **Pôle Emploi** qui est le mieux à même de connaître l'adéquation ou l'inadéquation entre demande et offre d'emploi.
- **Les collectivités locales** (la Ville et VGP) pour leur connaissance des réalités du terrain.

Dans ce cadre, il s'agirait de mettre en place une structure réactive, efficace et opérationnelle fondant son action sur une concertation entre Pôle Emploi, les collectivités locales concernées et les représentants du monde économique (chambres consulaires, organismes professionnels, grandes entreprises) et s'appuyant sur le potentiel existant ou à développer de formation professionnelle.

Voici deux associations qui illustrent la variété, l'originalité et l'utilité des actions engagées :

Versailles Portage



L'association Versailles Portage a été créée en 1999 à l'initiative des commerçants de Versailles avec le soutien de la municipalité. Elle est installée 80 rue de La Paroisse.

Son objet est :

- d'assurer gratuitement les livraisons des commerçants de Versailles,
- d'aider les personnes âgées à effectuer leurs achats (portage à domicile, déplacements),
- de favoriser le parcours de jeunes en situation difficile qui travaillent en son sein.

Elle s'appuie pour à cet effet sur le dispositif « **Contrats d'Avenir** ».

Son activité est par ailleurs également financée par les commerçants qui adhèrent à l'association, par la municipalité via des subventions et des contrats spécifiques de prestations, et par des dons d'organismes bancaires.

Ce modèle associatif original, mais cependant économiquement fragilisé par le contexte économique actuel, assure à la fois :

- Un soutien au commerce de proximité,
- Un service d'utilité publique d'aide aux personnes en difficulté,
- Un service d'utilité publique de développement personnel et d'aide à l'employabilité pour ses jeunes employés.

Compte tenu notamment de son originalité, de sa taille et de ses engagements, Versailles Portage n'est pas à l'abri de difficultés conjoncturelles pouvant menacer son avenir et méritant une attention toute particulière de la municipalité.

L'association reste fragile et exposée aux aléas de toutes natures.

En ce début 2015, notons simplement que « l'association demande aux clients bénéficiaires de ses services une participation financière de 2 euros », annonce le magazine d'information de la ville de Versailles en précisant que « la structure est menacée de disparition ».

Plus que jamais elle doit être soutenue.

12.16.4 Comparaison avec Le Chesnay et Vélizy : problématiques et approches différentes

A Versailles, il n'y a ni bureau de l'emploi ni maison de l'emploi. La Ville préfère apporter un soutien ou montrer son intérêt aux nombreuses

associations qui interviennent dans le domaine de l'insertion professionnelle, de l'aide au retour à l'emploi et de l'accompagnement à la création d'entreprise. Dans ce cadre et afin de rendre les initiatives plus lisibles elle a décidé de faire paraître un guide sur l'emploi qui devrait être disponible début 2015.

SVP Jeunes

L'association « **Service Versaillais de prévention des jeunes** » est installée 26 rue H. Simon.

Crée en 1960, elle emploie un directeur, une assistante, cinq éducateurs.

Elle a déjà été présentée en 1995 par l'essor de Versailles. Elle a assidûment poursuivi son action ces dix dernières années et peut se prévaloir de son engagement et de son utilité.

Financée à 80% par le Conseil Général au titre de la protection de l'enfance et à 20% par la municipalité, SVP Jeunes répond aux besoins et demandes des jeunes de toute la ville tout en limitant sa présence effective aux quartiers Jussieu, Moser, Richard Mique et Chantiers dans lesquels habitent plus de 14 700 habitants dont plus de 3 000 jeunes de 10 à 25 ans.

« Un nombre non négligeable de ces jeunes sont d'un niveau socio-économique faible, rencontrent des retards scolaires cumulés, une insuffisance de qualification professionnelle, la monoparentalité, le chômage. Certains sont livrés à eux-mêmes et à la petite délinquance, à l'usage de la drogue. »

L'objectif est de préparer ces jeunes à entrer dans le monde de l'emploi et à s'intégrer par étapes dans la société. Il s'agit :

- d'aller à la rencontre des jeunes
- d'organiser des actions collectives : chantiers, séjours détente, projets de groupe,
- de mener des actions et des suivis individualisés.

Ces actions sont menées en coopération avec les principaux acteurs locaux associatifs, publics, para publics de la formation, de l'emploi, du logement social, des questions familiales, de la scolarité...

SVP jeunes est ainsi au cœur d'un important réseau. C'est un facteur déterminant de son action et une référence pour le monde associatif.

Observatoire privilégié des évolutions sociétales, « SVP jeunes » fait le constat que le problème de l'intégration de ces jeunes dans la société reste entier.

Une action concrète menée par la Ville consiste en l'organisation d'un forum pour l'emploi qui a lieu au premier trimestre de chaque année depuis 2011. Ce forum qui se déroule pendant une demi-journée à la mairie et qui accueille une quarantaine d'employeurs potentiels, était destiné à l'origine aux jeunes sans expérience. Il accueille maintenant un public plus large. Il est précédé par des ateliers de préparation qui ont lieu dans des maisons de quartier et à l'atelier numérique le mois précédent. Ils sont animés par des acteurs spécialisés (61 participants en 2014). Le dernier forum a accueilli

près de 1 500 personnes. 1 181 CV ont été déposés pour 802 postes proposés (hors armées) et 120 recrutements ont été réalisés dans la foulée du forum.

Dans le programme de l'équipe municipale en place, figure un engagement concernant l'emploi : « Créer un pôle pour l'emploi fédérant la Ville, VGP et la mission locale au sein du bâtiment mitoyen de l'hôtel de ville, 6 avenue de Paris ».

A ce jour le projet est toujours en phase de maturation. Il devrait être un lieu d'accueil et d'échanges, qui permette d'orienter les demandeurs d'emploi, au sein duquel pourraient être organisées des rencontres et des formations. Ce que l'on sait, c'est que l'emplacement envisagé a été abandonné et qu'il devra de toute manière être assez vaste pour accueillir la mission locale qui doit quitter ses locaux de la rue Jean Mermoz.

Le Chesnay, n'ayant pratiquement pas sur son territoire d'associations intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle, a une politique tout autre. La Ville a créé en 1992 un EEE (Espace Emploi Entreprise) dont l'objet est double :

- Offrir un accompagnement gratuit et personnalisé à des personnes en recherche d'emploi salarié ou projetant de créer leur propre entreprise (80% de son activité),
- Soutenir le développement économique des commerçants, artisans et entreprises de la commune ainsi que la création d'entreprises.

Il s'agit en fait d'un service municipal qui propose une offre de services complémentaires à celle de Pôle Emploi et fonctionne avec un ou deux salariés de la commune et une équipe d'une dizaine bénévoles sous la responsabilité de l'élue à l'économie.

L'**EEE** dispose d'un espace de travail de bonne taille, en libre service et bien équipé (presse, ordinateurs, imprimantes, photocopieuses) et propose :

- un accompagnement individuel,
- des ateliers interactifs en groupe (multimédia, bureautique, anglais, coaching, jeunes, femmes en reprise d'activité, droit social),
- des offres d'emplois locaux.

Des partenariats, considérés comme essentiels pour les prestations de l'**EEE**, ont été passés avec la Mission Locale et avec des associations versaillaises comme Suzanne Michaux et Oser 78.

En 2014 L'**EEE** a accueilli 200 personnes dont 90% habitent Le Chesnay.

En fait l'**EEE** fonctionne comme une structure classique d'insertion professionnelle qui recherche des emplois, accompagne les demandeurs d'emploi et les forme notamment aux techniques de recherche d'emploi.

Vélizy. La problématique est bien différente en ce qui concerne Vélizy :

Le pôle d'activité de Vélizy « Inovel Parc » compte 40 000 emplois avec un taux de rotation des entreprises qui reste significatif. La plupart des domaines professionnels et des métiers y sont

représentés parmi les 1 000 entreprises qui ont choisi Vélizy-Villacoublay : Alcatel-Lucent, Audi, Bouygues Telecom, BMW, Dassault Systèmes, EADS, Thales...

Vélizy pour sa part compte 20 000 habitants. Le taux de chômage est de l'ordre de 6%.

Ainsi la problématique est différente dans la mesure où il s'agit, dans ce cas de figure, d'adapter au mieux l'offre locale de compétence, aux besoins des entreprises localement installées et de rapprocher insertion professionnelle et développement économique.

Pour cela, la municipalité a créé une structure « économie/emploi » avec un « espace entreprise » et un « espace emploi ».

« L'espace entreprise » s'appuie :

- o sur le Pôle d'activités et son environnement (Opération d'Intérêt National Paris-Saclay)
- o sur le Pôle Universitaire Technologique,
- o sur le nouveau réseau de transports par tramway la reliant à Paris pour attirer les entreprises.
- o sur la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et des Transports de la Mairie de Vélizy-Villacoublay qui s'est positionnée en tant qu'interlocuteur privilégié des entreprises du pôle pour accompagner leurs projets et démarches.

« L'espace emploi » s'appuie :

- o sur un réseau de partenaires mis en place avec les employeurs locaux, la mission locale, le CCAS, la CGPME, des associations comme Chantiers Yvelines lui permettant d'accompagner toutes catégories de demandeurs d'emplois locaux,
- o sur un réseau d'échanges professionnels mis en place avec les employeurs locaux. Il réunit les interlocuteurs RH des grandes entreprises du Pôle d'activité.
- o sur un club « perspectives femmes ». Il regroupe des femmes de talents afin de promouvoir les femmes dans l'entreprise, dans les métiers techniques et à des postes de direction.
- o sur des chargés de missions mis à disposition des entreprises pour leur trouver de nouveaux collaborateurs et les présélectionner,
- o sur un service d'emploi en ligne mis à disposition des personnes en recherche d'emploi. Il répond à leurs questions en matière d'emploi, de réglementations, de formation, d'orientation. Il publie les offres d'emploi locales.
- o Sur d'importantes opérations de recrutement organisées en complément d'un forum annuel de l'emploi.

Dans ce cadre, une équipe de chargés de missions assurent les suivis et conseils personnalisés en faveur des demandeurs d'emploi :

- o **TRE** (Techniques de Recherche d'Emploi).
- o Accompagnement sur le parcours professionnel, orientation.
- o Mises en relation avec les employeurs locaux.
- o Actions de recrutement.
- o Orientations vers les assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, ...

Le savoir-faire et le « modus operandi » des équipes de Vélizy peuvent s'avérer fort utiles à VGP.

12.17 Le problème récurrent du logement des plus démunis

Comment atteindre 25% de logements sociaux à Versailles et dans VGP ?

Le manque de logements et notamment de logements sociaux reste crucial sur VGP et tout particulièrement à Versailles.

Le Contrat de Développement Territorial concernant VGP qui a, parmi ses ambitions, celle d'augmenter le parc de logement en déclinant l'objectif régional de construction de 70 000 logements en Ile-de-France fait le constat de « parcours résidentiels bloqués en raison d'une insuffisante diversité de produits immobiliers et d'une inadéquation entre l'offre et la demande ».

VGP n'a pas atteint ses objectifs du premier **PLHi** (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) en matière de construction sur la période 2006-2011 : 89% de l'objectif global mais seulement 79% pour les logements sociaux.

Le **CDT** (Contrat de Développement Territorial) note cependant une accélération en 2011 et 2012 (cf. logements par communes et taux de logements sociaux).

Le taux de logements sociaux imposé par la loi **SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain) se calcule ainsi : (Nb Logements Sociaux / Nb total Résidences Principales). La majorité des communes de VGP n'atteint pas le taux exigé qui, de plus, est passé de 20 à 25% :

Au 1-1-2012	Populat.	Résid. princip.	dont Log sociaux	Taux SRU	Soumise à rattrapage
Bailly	3 914	1 526	66	4,3%	Oui
Bièvres (91)	4 643	1 772	174	9,8%	Oui
Bois-d'Arcy	16 693	5 393	903	16,7%	Oui
Bougival	8 447	3 669	559	15,2%	Oui
Buc	5 312	2 233	261	11,7%	Oui
Chateaupont					
Fontenay-le-F	12 732	5 686	1 387	24,4%	Non
Jouy-en-Josas	8 187	3 844	309	8,0%	Oui
La Celle St-C	20 971	8 461	713	8,4%	Oui
Le Chesnay	28 975	13 200	1 559	11,8%	Oui
Les Loges-en-J	1 548	532	40	7,5%	Oui
Noisy-le-Roi	7 811	3 043	277	9,1%	Oui
Rennemoulin					
Rocquencourt	3 215	1 539	110	7,1%	Oui
Saint-Cyr l'Ecole	1 7401	7 125	2 708	38,0%	Non > 25%
Toussus le-Noble					
Vélizy Villacoublay	20 089	9 208	1 496	16,2%	oui
Versailles	86 110	37 528	6 609	17,6%	oui
Viroflay	15 905	6 772	644	9,5%	oui

Le 2^{ème} **PLHi** (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) de VGP a fixé des objectifs plus ambitieux : +30% de la production moyenne du 1er PLHi dont 32% de logements sociaux. Ce qui nécessite la construction de 1 500 logements nouveaux chaque année dont 500 restent

conditionné par la mobilisation des terrains de l'état comme notamment promis à Satory.

Dans le bilan 2013 qui vient d'être présenté au conseil communautaire, les mises en chantiers n'atteignent que 56% (84% cependant hors terrains de l'Etat), mais 99% pour les logements sociaux tout en respectant la répartition attendue en faveur des logements les plus sociaux (**PLAI** et **PLUS**).

Les logements sociaux se divisent en trois catégories, du plus social au moins social :

- **PLAI** : Locatif aidé d'intégration
- **PLUS** : Locatif à usage social
- **PLS** : Locatif social pour classes moyennes

A noter la montée en charge des aides de VGP pour 2.1M€ et l'étude prévue pour répartir cette aide au m² et non plus par logement de façon à mieux aider le logement familial par rapport au logement individuel (notamment étudiant) plus facile à réaliser et décompté de la même façon.

En ce qui concerne Versailles,

les chiffres globaux sont bons à 94% avec un excellent chiffre pour les logements sociaux (151 pour 68 attendus) mais les proportions demandées sont très loin d'être respectées : 2% de **PLAI** (au moins 30% attendus) et 60% de catégorie supérieure **PLS** (règle de ne pas dépasser 30%).

On retrouve cette mauvaise répartition dans le bilan de la dernière mandature 2008-2014. La ville a consacré 2.4M€ au logement social, soit 0.39 M€ en moyenne annuelle (pour une provision budgétée de 0.5M€) pour 309 logements mais 2% de PLAI très sociaux et 85% de PLS dont la moitié environ en logements étudiants dont les inaugurations se sont multipliées en 2014. D'après le guide de l'université, les étudiants disposent aujourd'hui de 285 logements étudiants et de 258 logements pour jeunes (avec des priorités aux jeunes travailleurs).

	Résid. princ.	Log ^t soc.	Nb en plus	% log ^t soc	Manque selon la loi
2001	37 675	6 003		15.93	1 532
2002	37 679	6 023	+20	15.99	1 513
2003	37 824	6 050	+27	16.00	1 515
2004	37 937	6 121	+71	16.13	1 466
2005	37 680	6 172	+51	16.38	1 364
2006	37 326	6 253	+81	16.75	1 212
2007	37 053	6 286	+33	16.96	1 024
2008	36 837	6 366	-20	17.28	1 001
2009	37 087	6 436	+70	17.35	981
2010	37 333	6 470	+34	17.33	997
2011	37 317	6 574	+104	17.62	889
2012	37 528	6 609	+35	17.61	897 pour 20%
2013	37 664	6 689	+80	17.76	2 727 pour 25%

Logements sociaux à Versailles

Le tableau d'évolution du nombre de logements montre combien la ville a du mal à faire progresser son taux SRU de logements sociaux (+1.83 point

en 12 ans !) puisque même si ces derniers augmentent, le taux peut stagner, voire reculer, si les autres logements progressent plus rapidement. Et avec la nouvelle exigence de 25% de logements sociaux au lieu de 20%, l'objectif s'éloigne considérablement.

A partir de la situation au 31-12-2012 (37 664 logements principaux dont 6 689 sociaux), si l'on désire atteindre le taux de 25%, le nombre de logements total à construire à Versailles est fonction du pourcentage de logements sociaux dans les nouvelles constructions :

% Log soc dans les nouvelles constructions	Nb Log à construire	dont logements sociaux
100%	3 636	3 636
60%	7 791	4 674
50%	10 908	5 454
40%	18 180	7 272
30%	54 540	16 362

Il faut en construire 7 791 pour couvrir les 2 727 manquants et les 1 947 pour 25% des nouveaux.

Le pourcentage actuel de logements sociaux imposé dans les constructions nouvelles qui était encore de 25%, commence à passer à 30% ; globalement, ce taux devrait s'élever à 60% des 7 791 logements construits. Le potentiel constructible à Versailles atteint 8000 logements, avec les projets de Satory, Pion, Chantiers et quelques projets diffus dans la ville, en ne retenant que des logements de 50m² en moyenne.

Cette simulation montre en tout cas la difficulté d'arriver au taux de 25% de logements sociaux, en dépit d'un foncier disponible très important à Versailles. Elle conduit à la nécessité d'utiliser toute la panoplie disponible pour accroître le logement social :

- Imposer a minima 30% de logements sociaux dans toute opération immobilière et dépasser 30% dans la plupart d'entre elles.
- Mobiliser le potentiel foncier des terrains de l'Etat (Satory), comme à Viroflay récemment, en application de la loi de mobilisation du foncier public de janvier 2013 dont le premier bilan vient d'être publié.
- Utiliser plus fréquemment le droit de préemption pour transformer en logements sociaux une partie au moins des immeubles ainsi achetés.
- Travailler aussi bien avec les bailleurs sociaux habituels, comme **Versailles Habitat**, qu'avec des bailleurs associatifs sans but lucratif et plus adapté à de petits projets comme Habitat et Humanisme ou SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement).
- Mobiliser du parc privé, ce qui est parfaitement possible dans le cadre juridique et financier actuel, comme le rappelle le rapport de janvier 2015, prescrit par la loi logement de 2013 sur « les caractéristiques que pourraient revêtir des dispositifs de mobilisation du parc privé pour les communes en carence et notamment l'intermédiation locative et un droit de priorité locatif ».

Le taux de logements vacants à Versailles est en moyenne de 7%, mais de 9% à Notre-Dame et 11% à Saint-Louis. Même en tenant compte des logements en cours de transaction, ce potentiel est important.

Pour inciter les communes à agir sur le parc privé, le rapport préconise :

- De déduire de la pénalité de carence de la commune, 50% de l'aide donnée au propriétaire pour remettre son logement vacant sur le marché locatif,
- Et d'intégrer ce logement dans l'inventaire des logements sociaux.

Un grand nombre de communes des Yvelines va se trouver en situation de carence en 2016, à l'issue des derniers plans triennaux d'augmentation des logements sociaux. La loi ALUR de 2014 (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) conduira le Préfet à récupérer le droit de préemption de ces communes, à imposer de

lourdes pénalités (multipliées par 5) et à utiliser ces sommes à la réalisation imposée de logements sociaux. N'est-il pas préférable pour les communes d'anticiper ces situations en pouvant au moins choisir elles-mêmes les projets ?

12.18 Versailles Solidarités Internationales poursuit son développement

Le collectif « Versailles Solidarités Internationales » a été créé il y a 2 ans, dans le prolongement des initiatives prises par Essor de Versailles en 2011 (après un premier article de 2009) ; il compte désormais 21 associations.



- 14 associations purement versaillaises :
 - A.I.R.KHMER : Cambodge
 - Anak : Philippines
 - Cent pour Mille : Tchad
 - Enfance Partenariat Vietnam
 - Movamali : Géorgie
 - NOSE : Bénin
 - Orion : Niger
 - Partage au Bénin
 - SIPAR : Cambodge
 - Technap : Burkina Faso Bénin Côte d'Ivoire
 - Versailles Afrique : République Démocratique du Congo
 - Sesakinoufo : Burkina Faso
 - Valentina Romania : Roumanie
 - Zen 4 Zulu : Afrique du Sud
- 7 associations nationales intervenant dans plusieurs pays et ayant une forte présence à Versailles :
 - Aide et action

- Amnesty International
- Artisans du monde
- CCFD Terre Solidaire
- Enfants du soleil : Madagascar
- France Palestine Solidarité
- Frères des Hommes

Ayant pour objet essentiel de faire connaître et de promouvoir les associations et d'informer et de sensibiliser nos concitoyens sur la solidarité internationale, le collectif a poursuivi ses actions en 2014 :

- Présence au forum des associations de Versailles le 6 septembre, les associations étant regroupées dans un même espace sous la forme d'un village de la solidarité internationale.
- Participation à la semaine de la solidarité internationale qui a lieu tous les ans la troisième semaine de novembre.

Un système ambitieux et généreux pour financer la solidarité internationale à Houdan.

Le député-maire UMP de Houdan, ancien conseiller général responsable de la coopération décentralisée au Conseil général, a fait voter la constitution d'un fonds qui finance des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau potable à Baïla, village de Casamance au Sénégal jumelé avec Houdan.

Dans ce but et en application des lois Santini-Oudin de 2005 et Thiolière de 2007 régissant la coopération décentralisée des Collectivités et des services de l'eau, le Conseil municipal a voté le 19 juin 2014 une délibération :

- pour doter la coopération décentralisée avec Baïla d'une affectation budgétaire de 1€ par habitant,
- et pour décider d'affecter annuellement sur le budget annexe eau, 1% de la surtaxe communale de l'eau à la coopération décentralisée avec Baïla dans le domaine de l'eau.

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public de l'eau inclut un article « coopération décentralisée » par lequel le Délégitaire verse 1% de ses recettes pour constituer un fonds abondé par la Ville dans la limite de 1% de ses propres recettes. Les projets sont décidés d'un commun accord entre la ville et le Délégitaire.

Le fonds ainsi constitué par la commune et par le délégitaire est très conséquent puisque, s'il était appliqué à Versailles, il s'élèverait à au moins 330 000€ soit près de 30 fois les sommes engagées par la ville.

Deux événements ont été organisés avec le soutien de la Ville :

- Une journée festive sur le marché Notre-Dame le samedi 15 novembre, avec une exposition-vente par les associations, jeux, musique, crêpes, boissons ... C'était la première fois que le collectif organisait ce type d'événement qui a rencontré un franc succès. Il sera renouvelé l'an prochain.
- Une projection débat du film « Sur le chemin de l'école » en présence de responsables de l'association « Aide et Action » qui a été associée à la réalisation du film. Trois séances ont été organisées : deux pour les scolaires et seniors en matinée, et une le soir pour un public plus large. Cette projection a permis de poser le problème de l'éducation dans les pays du sud et a donné lieu à des échanges très riches.

Versailles Solidarités Internationales est désormais sur sa lancée. Elle a bien l'intention de poursuivre et de développer ses actions à Versailles, mais aussi avec l'objectif de nouer des liens avec des associations présentes dans d'autres communes de VGP.

12.19 En guise de conclusion

Une grande richesse d'acteurs et d'actions

Beaucoup de vitalité et d'émulation

Une coordination à améliorer

Si nous croyons comme Jean Bodin qu' « il n'est de richesses que d'hommes », alors il nous faut prendre soin et porter attention à tous nos concitoyens. Comme nous le disons dans notre charte : « **Solidarité active avec les plus démunis** ».

A l'issue de nos analyses, il faut reconnaître le nombre important des actions menées par tous les acteurs publics, associatifs et privés à Versailles, ville qui apparaît de ce point de vue comme assez exemplaire.

L'esquisse de plan des lieux de l'action sociale en dernière page de la revue en témoigne même si tous les acteurs n'ont pu y figurer comme nous le souhaitions. La densité, inégalée en France, des maisons de quartier est un des symboles de la richesse de l'action sociale et du lien social.

Au delà du quantitatif, il faut s'interroger sur la qualité des moyens (les caves de l'aide alimentaire !) et des services offerts. La tendance à la délégation vers des acteurs privés et même vers des acteurs associatifs ou solidaires pose la question du contrôle par la Ville et par les autres acteurs publics (aucun contrôle du RSA de base (socle) distribué par le Conseil Général alors que les personnes qui le touchent sont suivies par Pôle Emploi).

Beaucoup d'acteurs ressentent la nécessité d'une meilleure coordination de ces engagements associatifs et de ces actions publiques ou privées, pour éviter des superpositions, voire des concurrences entre acteurs.

L'**ODAS** (Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée) appelle dans son dernier rapport de 2014 à un meilleur partenariat entre les conseils généraux et les villes. Déjà des initiatives ponctuelles ont permis des échanges mais souvent sans lendemain (Rencontre organisée par le **CCAS** des associations offrant de l'aide alimentaire, il y a quelques années...).

Restent à bien utiliser les dispositifs institués tels que :

- La présence au conseil d'administration du **CCAS** de représentants de 8 associations nommés par le maire,
- Le comité de pilotage **PARADS** (Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux) pour l'accès aux droits, animé par le **CCAS** depuis 2006 et rassemblant 28 entités de toutes sortes. Il permet d'actualiser en permanence le site internet de la ville www.infos-droits.versailles.fr, intéressant mais trop mal connu.

D'un autre côté, de l'avis des mêmes acteurs, il ne faudrait pas qu'un excès de coordination tue les initiatives, le bénévolat et l'émulation entre tous au profit d'un dispositif qui pourrait devenir trop technocratique.

D'ailleurs la question se pose de savoir qui serait le meilleur coordinateur, voire le plus légitime.

Sans doute faut-il que les acteurs se connaissent (ce n'est pas toujours le cas !), soient en relations permanentes entre eux et réfléchissent périodiquement ensemble, loin du feu de l'action, aux missions de chacun, à leurs objectifs communs et à la meilleure façon de les atteindre ainsi ensemble. Ce devrait être l'objet de rencontres sociales régulières entre tous les acteurs. Le Maire de Noisy-le-Roi veut organiser une rencontre de ce type dans son bassin de vie immédiat.

Pour les actions publiques, les réformes administratives rendent la réponse incertaine. Le Département qui a la compétence sociale va-t-il disparaître au profit des intercommunalités ? Le périmètre de celles-ci est-il stabilisé au moins pour un certain temps ?

Actuellement le Conseil Général cherche à faire coïncider le découpage de ses services déconcentrés (les territoires d'action sociale) avec les intercommunalités pour augmenter les contacts avec les autres acteurs de terrain déjà en relations étroites, et par là même l'efficacité de son action.

La préoccupation des économies dans le fonctionnement n'est sans doute pas absente de cette rationalisation. Le Conseil Général pourrait revendiquer d'être chef de file et coordinateur au moins dans certains des domaines de l'action sociale.

Quant à VGP, quelle synergie réelle cherchera-t-elle à concrétiser dans son schéma de mutualisation des services ? Ou entendra-t-on encore répéter que cela doit rester géré dans la proximité ? Y aura-t-il une place pour l'action sociale ?

Alors déconcentration du département ou synergie des communes dans les intercommunalités ?

On est au cœur des débats institutionnels. Coordination par type d'action sociale ou prise en compte de toutes les personnes dans toutes leurs problématiques dans une même coordination géographique ?

La réflexion doit s'engager, sans rechercher l'uniformité dans tous les domaines de l'action sociale, dans le respect de la liberté des associations et de la meilleure gestion.

Publications de Essor de Versailles depuis 1995

Livre "On l'appelle Versailles - Une Ville sous le regard d'un citoyen", de 1995.

Chaque numéro de la revue s'ouvre par une analyse de la vie communale.

Numéro 1 d'octobre 1996 : Les exclus à Versailles : L'occupation de la Cathédrale par les sans-papiers en 1996 - Les jeunes à Versailles - La politique Vélo.

Numéro 2 de mai 1998 : Le développement de Versailles - L'Islam à Versailles au-delà des clichés.

Numéro 3 de septembre 1999 : L'urbanisme à Versailles - Les Conseils de quartiers à Versailles, à Lille et à Grenoble - L'accueil dans les crèches - La faiblesse de la politique du vélo à Versailles.

Numéro 4 de janvier 2001 - Numéro spécial sur les grands enjeux avant les municipales de 2001 : L'institution municipale en France - Versailles au défi de la modernité - Se déplacer autrement à Versailles - Le développement économique et les grands projets - L'action sociale de la ville - La politique culturelle - Peut-on vivre jeune à Versailles ? La politique financière de la ville.

Face à face avec l'équipe municipale avant la campagne des municipales devant 300 versaillais le 1er février 2001.

Dossier d'analyse : «La Communauté de Communes du Grand Parc : une analyse sans fard» de janvier 2003.

Numéro 5 de janvier 2003 : Une ville riche en associations - Brève sociologie des quartiers de Versailles - Mieux connaître nos centres socioculturels - Le rendez-vous manqué des Conseils de quartier - Un tournant décisif : la ZAC des Chantiers et le PLU - Une intercommunalité

minimaliste : la communauté de commune du Grand Parc.

Plusieurs notes d'analyse sur la ZAC des Chantiers et le PLU : « Oui à la ZAC des Chantiers mais pas n'importe laquelle » en date du 24 mars 2003, « Revoir le projet de ZAC des Chantiers après l'expression défavorable des Versaillais dans l'enquête publique » en date du 19 juin 2004 pour le conseil municipal du 12 juillet.

Numéro 6 de janvier 2004 : La sécurité routière à Versailles - Les Conseils de quartier à petits pas - Satory aujourd'hui et demain - Les personnes âgées à Versailles.

Numéro 7 des 10 ans d'Essor de Versailles de mars 2005 : Les exclusions à Versailles 1^{ère} partie - Les relations entre la Ville et le Château.

Soirée-débat du 15 avril 2005 : « Les relations Ville-Château » sur la base du dossier de mars avec la participation du Maire et du Délégué Général du Château.

Numéro 8 de février 2006 : Les exclusions à Versailles 2^{ème} partie - La prison et les situations de très grande précarité - L'Enseignement supérieur et Versailles.

Soirée-débat du 21 novembre 2006 : Enseignement supérieur et recherche, un atout pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Numéro 9 de février 2007 : Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006.

Numéro 10 de janvier 2008 : Etat des lieux et grands enjeux pour Versailles demain à travers 23 sujets clés (numéro spécial avant les municipales).

Contribution à l'élaboration du Plan Local de Déplacement du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (septembre 2008).

Numéro 11 de janvier 2009 : Le développement économique de Versailles - La préservation d'un commerce de proximité. La coopération décentralisée : Versailles à la traîne.

Numéro 12 de janvier 2010 : Quel développement pour Versailles ? Enquête sur les conseils de quartier - Budgets- Déplacements - Communauté d'agglomération - OIN et Grand Paris.

Numéro 13 de janvier 2011 : La Ville de Versailles décide de soutenir les associations de solidarité internationale - Le développement économique de Versailles Grand Parc - Quels transports pour le Grand Paris ? - Une nouvelle gare rue Royale ?

Numéro 14 de janvier 2012 : VGP demain - Budgets 2012 de VGP et de Versailles - Enseignement supérieur et recherche - Un partenariat à construire en commun avec Versailles et VGP - Logements sociaux : vers un nouveau souffle avec VGP ? Bilan sur 12 ans des accidents routiers à Versailles - Démocratie locale à Versailles - Bilan à mi-mandat à Versailles - Etrangers - Versailles Solidarité Internationale

Numéro 15 de février 2013 : Conforter VGP - Versailles en quartier - VGP : Développement économique et recherche - Le budget de VGP - Un budget maîtrisé à Versailles : à quel prix ? Les SDF à Versailles - Associations de solidarité internationale - La politique des circulations douces - Quelle ligne verte pour le Grand Paris Express dans les Yvelines ? Versailles et ses Conseils de Quartier - Sauvegarde du commerce de proximité au cœur des quartiers de Versailles - Les inconnues de Versailles Chantiers - Cercle de Silence de Versailles - Etrangers à Versailles - Le Contrat de développement territorial de Versailles St-Quentin-en-Yvelines : Un nouvel objet mal identifié.

Numéro 16 de janvier 2014 : L'année de toutes les intercommunalités - VGP et Satory dans le projet de Paris-Saclay et le Nouveau Grand Paris - Projets pour Versailles : des rêves évanouis - Développement économique - L'UVSQ en faillite ? - Le commerce versaillais : bilan d'une mandature et prospective - Améliorer le « cadre à vivre » des Versaillais : regard sur un bilan - Le budget de Versailles en baisse pour la première fois et un recul inquiétant de l'investissement - Améliorer l'organisation des nouveaux conseils de quartier 2014 - Naissance de Versailles Solidarités Internationales - 75ème Cercle de silence mensuel - Versailles Associations disparaît - Ouverture des Open data et fermeture des informations.

Numéro 17 de février 2015 : Essor a 20 ans - Historique des conseils de quartier - Versailles Grand Parc Nouvelle carte de VGP - Paris-Saclay - Contrat de Développement Territorial - Démographie - UVSQ - Déplacements - Budget et Investissement - L'accès aux documents administratifs - L'affaire KFC et le commerce local - Cœur Saint-Louis - Le dossier de l'action sociale à Versailles.

Essor de Versailles association loi 1901

Un OBSERVATOIRE de la vie communale, indépendant de toute représentation politique, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie et la gestion de la commune et de son bassin de vie.

Un CLUB DE RÉFLEXION qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles et de son bassin de vie qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leurs villes, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

Un MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL qui rassemble les habitants de Versailles et de son bassin de vie soucieux du meilleur essor possible de leurs villes, et résolus à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leurs communes.

Nos neuf valeurs

Le courage d'innover
Le sens de la collectivité
L'attention aux évolutions du monde
L'exigence de rigueur dans la gestion
Le développement de la vie démocratique
La solidarité active avec les plus démunis
Le respect absolu de toute personne
Le souci de la culture pour tous
La préoccupation de l'environnement

Publication

Cette revue est une publication
de l'association « Essor de Versailles »

3 rue Delaunay
78000 Versailles
06 17 15 07 81
contact@essor-de-versailles.fr
http://essor-de-versailles.fr

Directeur de la publication :
Philippe Domergue

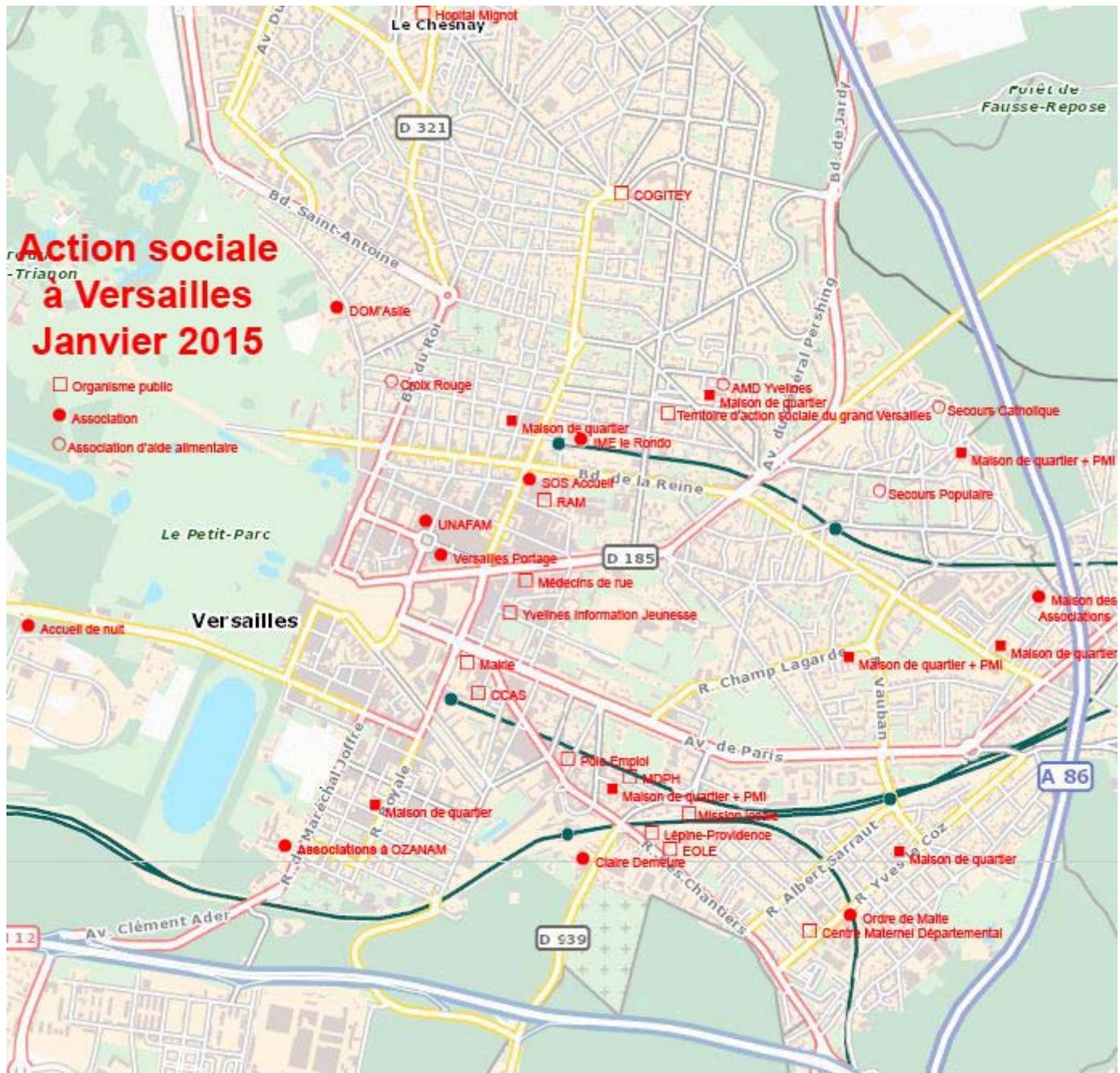
Comité de rédaction :

Christiane Babault, Alain Bigourdan,
Jean-Claude Bonnin, Dominique Brière,
Franklin Claude, Claude Kaiser,
Rémy Levallois, Michel Jay,
Michel Mercadier, Christian de Perthuis,
Michel Phelipeau, Serge Piriou.

Photogravure et impression :

Micropubli : 01 30 56 15 50
Dépôt légal janvier 2014
ISSN 1277-2666

Les lieux de l'action sociale à Versailles



La carte ci-dessus représente quelques-uns des nombreux lieux de l'action sociale à Versailles.

Elle constitue à la fois une synthèse témoignant de la richesse des acteurs et permet au lecteur de visualiser les lieux dans la ville.

Bien sûr, nous n'avons pas pu être exhaustifs. Nous avons fait le choix d'indiquer des lieux représentatifs de chacun des domaines ou de chacun des acteurs quand il y avait trop d'adresses à reprendre :

- Toutes les maisons de quartier, pivots de l'action sociale et lieux du lien et du mélange social.
 - La Ville à travers la Mairie, le CCAS, les maisons de quartier, l'EHPAD, Lépine- Providence, le Relais Assistantes Maternelles (RAM).
 - Le Conseil Général par le Territoire d'action sociale du Grand Versailles, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Centre Maternel Départemental, les 3 PMI, le COGITEY.
 - Les maisons de retraite médicalisées ou pas, représentées par l'ensemble Lépine-Providence dont le projet d'extension-rénovation apparaît comme une expérience solidaire pilote,
 - Les crèches de toutes formules sont figurées par le Relais d'assistantes Maternelles de la Goutte de Lait de Richaud.
 - Le système hospitalier par le centre hospitalier Mignot au Chesnay, et pour les soins palliatifs par Claire Demeure.